

LES BALKANS

— Cinquième année. N° 8-9-10—

Vol. VII

Athènes

Août-Octobre 1935

L'Evolution politique et sociale de la Turquie Kémaliste

Lorsque, le 29 octobre 1923, la République fut proclamée en Turquie avec Kémal Pacha comme président, la base sur laquelle celui-ci allait pouvoir édifier le nouvel état venait d'être établie. Quelques mois auparavant, lors du traité de Lausanne, la Turquie avait été reconnue par les Puissances comme Etat libre et indépendant. Comment se faisait-il que l'ancien Empire Ottoman sortît pour ainsi dire vainqueur de la Conférence, alors qu'il avait été l'allié des vaincus pendant la grande guerre et que l'Entente, déjà avant la guerre mondiale, avait presque résolu le partage de l'ancien Empire et la fondation de zones d'intérêt? Comment se pouvait-il que le traité de Sèvres, qui dépouillait la Turquie de territoires d'une importance capitale, dût être révisé, même après avoir été signé par le sultan?

Ne retenons ici que les événements principaux. Quand, en octobre 1918, l'armistice de Moudros entre la Turquie et l'Entente fut conclu, ses conséquences conduisaient inévitablement l'Empire Ottoman à sa ruine car, par ce traité, les Détroits devaient être ouverts à nouveau, les prisonniers de guerre rendus, la démobilisation effectuée; l'Entente occupait tous les points stratégiques des voies ferrées, l'Empire Ottoman devait évacuer toutes les garnisons au Hedschaz, en Syrie, en Mésopotamie, en Perse et au Caucase; les relations avec les Puissances vaincues devaient être interrompues. L'entrée en guerre n'avait du reste été qu'un dernier effort désespéré pour maintenir l'unité de l'Empire qui depuis plusieurs années ne subsistait que grâce à la rivalité des grandes Puissances européennes; il était alors déjà en train de se démembrer. La dernière phase de ce démembrement avait commencé au moment de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche-Hongrie et continué

avec la perte de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque et l'occupation provisoire du Dodécanèse par l'Italie après la guerre italo-turque de 1911 et 1912. Enfin, la Turquie, définitivement affaiblie par les deux guerres balkaniques, tenta un dernier effort en se rangeant du côté des Puissances vaincues par la suite, essai qui devait également échouer. L'unité de l'Empire Ottoman qui sous Abdul Hamid II avait encore conservé un certain éclat, grâce aux exigences de l'idéal panislamiste, ne résista plus à la politique des Jeunes-Turcs sous le triumvirat d'Enver, Talaat et Djémal. Ceux-ci représentaient moins le panislamisme que le pantouranisme, cherchant à rallier les tribus essentiellement turques du Proche-Orient. Les Jeunes-Turcs doivent pour cette raison être considérés comme les précurseurs de la Turquie actuelle, non seulement parce que Kémal Pacha, avant la chute d'Abdul Hamid, était de leur côté, mais parce qu'ils renonçaient, par cela même, aux territoires qui n'étaient pas intimement liés à l'Empire. C'est alors que, tirant les dernières conséquences, Kémal Pacha se libéra du panislamisme et du pantouranisme. Et de fait, une certaine animosité se faisait sentir à l'égard de la domination théocratique du sultan comme calife et chef suprême de tous les Mahométans. Pendant la guerre, on comprit rapidement que l'idée panislamiste n'était qu'une tradition sentimentale respectée seulement par ceux qui désiraient en profiter. En Palestine, en Syrie et, surtout, en Mésopotamie, des Mahométans, pour la plupart Hindous, durent se battre contre leurs correligionnaires; de même les Tartares du Kasan qui, comme Mahométans, n'auraient pas dû entrer en guerre, se battirent au Caucase.

Cette division parmi les Mahométans est une des raisons capitales—moins cependant que la défaite militaire de l'Empire Ottoman—qui amoindrit la force de l'Etat. A cela vint s'ajouter la politique intéressée des grandes Puissances. Leur but était dans le Proche-Orient la défense de leurs intérêts financiers et politiques au moyen d'une position avantageuse. Ce qui importait à la Russie, c'était le contrôle des Détroits; quant à l'Empire Britannique, celui-ci désirait s'assurer la route des Indes par mer et par terre. Les intérêts de la France se dirigeaient vers la Syrie et ceux de l'Italie vers l'Afrique du nord et le Dodécanèse. Les vraies intentions des Puissances se trahissaient dans le traité de Sèvres qui enlevait à l'Empire Ottoman tous les territoires importants pour son développement économique.

Il va sans dire que la question orientale n'aurait pas été résolue par le traité de Sèvres et qu'elle aurait donné lieu, tôt ou tard, à de nouvelles discussions. Au moment propice, une réaction se fit sentir en Turquie contre la politique tyrannique des grandes Puissances et contre l'attitude du sultan. Le chef du mouvement était Kémal Pacha. Il profita de sa mission officielle pour se créer des partisans dans la lutte contre le sultan et pour libérer le peuple turc de la tutelle des grandes Puissances. Les idées révolutionnaires de Mustafa Kémal n'étaient pas ignorées du sultan. C'est pourquoi celui-ci l'envoya en Anatolie orientale comme commandant de la 3^e inspection d'armée. Au moment où Mustafa Kémal débarqua à Samsun, le 19 mai 1919, la rupture avec le gouvernement de Constantinople était évidente. En juillet de la même année, il rassemblait ses partisans à Erzeroum où l'indivisibilité des provinces turques orientales fut proclamée. Toute intervention armée devait être réprimée. Les résolutions prises deux mois plus tard au congrès de Sivas engageaient la Turquie tout entière. La rupture avec l'ancien gouvernement était accomplie. Cependant, la proclamation du pacte national eut pour effet l'occupation de Constantinople par les Anglais et la déportation de la plupart des députés partisans de Mustafa Kémal. Le sultan devint ainsi le prisonnier des Alliés.

Ce seul fait donna au mouvement révolutionnaire un élan extraordinaire. Kémal Pacha n'avait plus à ménager la masse que sa foi liait au calife et qu'il s'agissait alors de libérer. En outre, les Puissances avaient essayé, par une paix armée, de mener à bonne fin le traité de Sèvres. La marche des troupes grecques sur Smyrne provoqua en Anatolie un rassemblement des Turcs qui reconnurent alors la première Grande Assemblée Nationale (avril 1920) à Ankara comme leur seul gouvernement. A première vue, il semblait que les troupes grecques seraient victorieuses et que les partisans de Kémal Pacha, considérés comme des rebelles par les Anglais, seraient ainsi forcés d'accepter le traité de Sèvres. Kémal Pacha concentra instantanément toutes ses forces vers l'Est, tactique qui, — l'avenir le prouva, — était la seule bonne. Deux événements lui vinrent en aide: la révolution russe et la chute du gouvernement vénizéliste précédant le couronnement de Constantin, roi des Grecs. La Russie bolchéviste combattait au Caucase le même ennemi que la Turquie: les Anglais qui, sous prétexte de protéger les

Arméniens chrétiens, s'étaient établis dans le pays. Après que les Anglais eurent été chassés et les territoires attaqués envahis par la révolution bolchéviste, Kémal Pacha put tranquillement concentrer toutes ses forces contre les Grecs qui cherchaient à avancer. C'est de ce moment que date l'entente russo-turque qui depuis lors n'a pas changé. L'amitié inattendue avec les Russes, qui combattaient en Proche-Orient la puissance dirigeante de l'Empire Britannique, était aussi importante que la contre-révolution grecque, la France ne désirant plus venir en aide au beau-frère de Guillaume II pour qui elle avait peu de sympathie. Pour la France, comme pour l'Italie, il s'agissait surtout d'empêcher l'Angleterre de devenir prépondérante dans le proche-Orient. Après que Kémal Pacha eut définitivement éloigné les Grecs, la France se déclara prête à accepter un armistice. L'Italie retira ses troupes d'Anatolie parce qu'une Turquie bienveillante lui paraissait plus importante qu'un Empire Britannique puissant. Quand enfin le cri de guerre lancé par Lloyd George resta sans écho, l'Angleterre, elle aussi, dut prendre son parti de l'armistice, juste au moment où les troupes turques allaient rencontrer l'armée anglaise devant Constantinople.

C'est ainsi que Kémal Pacha avait réussi à annuler, l'une après l'autre, les clauses du traité de Sèvres déjà signé par le sultan. Il fêta sans doute son plus beau triomphe en juillet 1923, lors de la conférence de Lausanne, quand Ismet Pacha arriva, tout en faisant jouer les intérêts des grandes Puissances, à obtenir leurs signatures au bas d'un traité qui faisait de la Turquie un état libre et indépendant. Cela n'aurait pas été possible si Kémal Pacha n'avait pas, dès le début, renoncé aux territoires arabes de l'ancien Empire Ottoman, conformément au pacte national de janvier 1921, et soumis le contrôle des Détroits à une commission. Cette sage restriction à ses exigences a contribué au succès qu'il obtint partout. Il s'agissait pour lui de s'assurer, non seulement l'indépendance, mais aussi l'unité du nouvel Etat turc. Il ne restait plus à l'avenir aucun moyen de pression aux grandes Puissances pour soutenir leurs exigences. Ainsi la Turquie était libérée de la tutelle des Puissances étrangères.

Kémal Pacha agissait au nom de l'Assemblée Nationale à Ankara. Quelques mois auparavant, le sultan avait dû prendre la fuite et un calife avait été institué à sa place, dont la com-

pétence était uniquement spirituelle. La dernière conséquence de ces faits fut la proclamation de la République par l'Assemblée Nationale avec Kémal Pacha comme président, le 29 octobre 1923. Ainsi le chemin de l'avenir était libre. Il y avait évidemment encore quelques questions à liquider que le traité de Lausanne avait laissées sans solution. Mais une base était établie sur laquelle Kémal Pacha pourrait dorénavant ériger l'œuvre réformatrice qu'il avait déjà prévue dans ses grandes lignes.

Quelques points de ce programme purent paraître précipités et, cependant, parmi les mesures prises, bien peu durent être révisées. Il s'agissait surtout de remonter l'économie nationale qui avait été terriblement éprouvée. Le talent organisateur de Kémal Pacha accomplit en peu de temps de vrais miracles. Le peuple ayant été organisé en «parti», Kémal pouvait compter sur lui pour mener à bien ses réformes. Par son organisation extérieure, la Turquie devrait désormais figurer parmi les républiques démocratiques. La G.A.N. exprime la souveraineté du peuple. Elle élit parmi ses députés le président de la République et les membres du cabinet. La souveraineté appartient exclusivement et sans condition au peuple. Les députés sont élus au suffrage universel. La forme de l'état, basée sur l'unité de force, est démocratique républicaine. En pratique, ces principes, considérés de notre point de vue démocratique, présentent une certaine contradiction car, en réalité, le peuple turc n'impose sa volonté que par l'intermédiaire d'un seul parti, le parti républicain du peuple. Le parti du peuple ne représente,—encore que le chef du parti soit en même temps celui de l'Etat,—ni l'Etat ni une classe sociale, mais uniquement cette fraction du peuple qui est capable de garantir l'exécution du programme de l'Etat. C'est pourquoi le mot «parti» n'est pas à prendre dans l'acception ordinaire du terme. Il détermine ici une organisation de tous les citoyens prenant part à la vie politique et contribuant à la réforme sociale et culturelle de la nation. On se rend compte jusqu'à quel point l'acception des termes en Turquie est différente de la nôtre en considérant certains points du programme du parti du peuple.

Le parti du peuple est «républicain, nationaliste, démocratique, étatique, laïque, révolutionnaire». Cette terminologie renferme des idées qui ne correspondent pas aux nôtres. Nous

ne pouvons nous représenter sans difficulté la réalisation de tous ces principes à la fois. Le parti populaire considère la république comme la forme d'Etat idéale parce qu'elle se rapproche le plus de la souveraineté du peuple. Le nationalisme est la conservation des qualités caractéristiques et de l'individualité. La démocratie se combine avec la souveraineté du peuple: elle garantit aux citoyens leur égalité parfaite devant la loi. Ni individu, ni famille, ni classe, ni communauté n'ont droit à des privilèges. La loi portant l'abolition des titres et ordres prouve assez que ce point du programme n'est pas un vain mot. Bien que l'initiative privée ne doive pas être entravée par la question économique, par l'étatisme, l'Etat s'intéresse à toutes les questions économiques importantes se rapportant à la nation. Le plan économique de cinq ans, conçu il y a plus d'un an, nous montre les intentions de cet étatisme. Non moins important est le laïcisme. La religion doit être exclusivement une question de conviction personnelle. Le parti du peuple désire distinguer strictement entre les questions religieuses, d'une part, et la politique et les affaires de l'Etat, de l'autre. La défense et la continuation de l'œuvre révolutionnaire est le principe fondamental du parti. En effet, tout ce qui est créé aujourd'hui est révolutionnaire comparé à ce qui se passait dans l'ancien Empire Ottoman qui ignorait le sentiment national. L'organisation même du parti paraît comprendre maintes contradictions. Elle est basée sur des principes démocratiques et, cependant, le pouvoir du chef du parti est celui d'un dictateur. Le parti a été fondé en mai 1919 par Mustafa Kémal sous le nom de «Société pour la défense de l'Anatolie et de la Roumélie.» Son seul but était alors de chasser l'ennemi du territoire turc et d'arriver à l'indépendance. Après que la république fut proclamée, la «Société» prit le nom de «Parti républicain du peuple». Celui-ci est divisé comme suit: Le premier échelon de l'organisation est formé par les groupes du parti dans les différents quartiers de la ville et dans les villages; ces groupes sont dirigés par des comités dépendant à leur tour de comités communaux qui obéissent à des sous-préfectures rattachées elles-mêmes à des préfectures de district ou de province. Tous les comités se réunissent sous le directoire du parti, composé de 14 membres, élus au sein du congrès du parti et qui se réunissent une fois par semaine, au moins, pour discuter et contrôler les affaires du parti. Le chef dirige et repré-

sente le parti. Le conseil présidentiel se compose du chef de parti, d'un vice-président et d'un secrétaire général élus par le chef. Ce conseil a le droit de diriger les votes de la G.A.N. et de choisir les candidats. Un membre du conseil préside le directoire général. Tous les membres du parti doivent obéissance absolue au conseil présidentiel. Tous les quatre ans, sur la proposition du chef, le grand conseil se réunit. Tous les députés plus deux représentants de chaque province, élus lors du congrès régional, ainsi qu'un délégué pour 10.000 habitants de la province, quand le nombre des habitants et membres du parti dépasse 10.000, prennent part à cette session. Le chef rend compte au congrès du travail exécuté depuis la session précédente. Lors du deuxième congrès, en octobre 1927, Mustafa Kémal a tenu le fameux discours qui dura six jours.

Le travail principal est exécuté dans les organisations locales dont les représentants se réunissent une fois par an. Les délégués d'une même province se réunissent tous les deux ans. La participation aux assemblées est obligatoire. Les présidents se mettent en relation avec les autorités municipales et assurent ainsi l'influence sur les affaires du gouvernement. Aux comités incombe la propagande et l'exécution des décisions des instances supérieures. Ils surveillent et dirigent les «maisons du peuple» d'après certains règlements. Dans les villes éloignées et les villages, ces «maisons du peuple» sont le centre de l'action politique, sociale et culturelle du parti. Les députés de la G.A.N. se rattachant au parti forment le groupe parlementaire dont le président naturel est le chef du parti; en outre, le président du conseil des ministres préside le groupe. Pour les décisions prises, la minorité doit se rallier à la majorité. Le groupe décide si une interpellation doit être soumise à la G.A.N. Chaque député a le droit d'exposer librement son opinion sur une question discutée mais non encore tranchée par le groupe. La liberté est ainsi très limitée. Pendant la session, les députés n'ont pas le droit de quitter Ankara sans l'autorisation du secrétaire général du parti. Le chef du parti veille à ce que les députés ne profitent pas de leur situation politique pour soigner leurs intérêts personnels. Ainsi, il est interdit d'élire des députés aux conseils d'administration des instituts économiques nommés par le gouvernement. Des précautions ont été prises contre le cumul des fonctions. Le chef du parti présente ses propositions au conseil du parti dont les

décisions sont valables après leur ratification par le chef; le conseil du parti est composé du conseil présidentiel, des membres du parti, du cabinet, du directoire général du parti et du comité du groupe parlementaire.

Il est impossible de se représenter la Turquie sans le parti républicain du peuple. Autrefois, une classe régnait. Aujourd'hui, c'est un parti qui puise sa force dans un peuple resté jusqu'ici indifférent à la politique. La différence avec les partis qui nous sont connus réside essentiellement dans le fait que le parti du peuple turc est capable de se modifier, puisque pendant les dix dernières années son programme s'est peu à peu développé. Kémal Pacha lui-même a tenté l'expérience d'admettre une opposition libérale.

On a aussi considéré l'abolition des titres, par le décret du 26 novembre 1934, comme un signe démocratique. Il s'agit cependant ici d'une mesure qui n'est pas uniquement un beau geste des hommes d'état vis-à-vis des citoyens. Les titres ne distinguaient pas seulement le Turc cultivé et lettré du Turc ignorant et inculte, les titres avaient créé un fossé entre les classes qui, au début, ne put être que théoriquement comblé. Cependant, cette mesure est beaucoup plus significative qu'elle ne le paraît au premier abord : elle enterre un passé dont on désire conserver le moins possible de traces. Ainsi les titres *aga*, *efendi*, *bey*, *bey-efendi*, *pacha*, *hanım* et *hazretleri* sont maintenant interdits. La loi appelle les citoyens par leur nom et sur les papiers officiels aucun titre ne figure. De même, tous les grades civils, ordres et médailles ont été abolis, à l'exception des distinctions militaires. Le citoyen turc ne doit plus accepter d'ordre étranger. Au sein de l'armée, quelques changements ont aussi été opérés.

Les titres étaient autrefois un moyen pratique pour reconnaître les différentes personnes de même nom. Comme les noms de famille étaient inconnus, on évitait les confusions en ajoutant au premier un deuxième nom. Avec le temps, la situation devint intenable, surtout après l'introduction du droit civil et pénal. Le Turc a pour ainsi dire oublié l'ingénieuse dénomination des ancêtres. On rencontre à tout moment des noms semblables dûs, d'après la chronique, à l'image identique qu'on se faisait de la personne du même nom. Pour éviter les confusions et désagréments fréquents, le gouvernement ordonna, par une loi, à chaque citoyen de prendre un nom de

famille. La plupart employèrent leur prénom comme nom de famille, les autres choisirent un nom qui n'était pas courant. Namik Orkun nous raconte dans le journal hebdomadaire «Ankara» que dans certaines contrées le père donne encore aujourd'hui à l'enfant, au moment de sa naissance, un nom ayant trait à son occupation ou à l'objet dont on est en train de parler. Aujourd'hui, chacun doit suivre les conseils de la «Société pour l'étude de la langue turque» parce que tous les noms d'origine arabe et persane doivent être «turquisés» comme l'a prévu le plan de la réforme de la langue. La G.A.N. a profité de l'occasion pour donner à Kémal Pacha qu'on avait baptisé «Gazi», c'est-à-dire le Glorieux, titre de triomphateur dans l'ancienne Turquie, le nom de famille *Atatürk* qui signifie père des Turcs. Comme Ismet Pacha, le président des ministres, cherchait un nom digne de lui puisqu'il perdait son titre de pacha, Kémal Atatürk le baptisa Ismet İnönü. İnönü est le nom d'un petit village d'Asie Mineure où Ismet remporta une grande victoire en 1922. De même Tewfik Ruchdi Bey, le ministre des Affaires étrangères, abandonna son titre pour s'appeler Tewfik Ruchdi Aras. Le choix des noms de famille a naturellement, en dehors de sa signification gouvernementale, le but d'encourager la tradition de famille qui, sous le régime de l'Islam, a été négligée ou même oubliée, et qui, en se renouvelant, contribua au développement de la vie domestique.

Le traité de Lausanne a également été favorable au nationalisme en Turquie. Kémal Pacha cherchait à créer un état dont la population fût homogène. Il opposa, au panislamisme et au pantouranisme, un turquisme pur, comprenant géographiquement la côte de l'Asie Mineure et la partie montagneuse de l'Anatolie et de l'Arménie. La question arménienne fut promptement résolue. A Lausanne, la question de créer un état arménien tomba. Aujourd'hui, une mineure partie seulement d'Arméniens vivent en Turquie (60.000 environ). Quant aux Kurdes, aussi longtemps que le sort de Mossoul était incertain, l'Empire Britannique les soutint jusqu'au moment où la Société des Nations accorda ce territoire à l'Irak. Actuellement, on essaie de faire des Kurdes nomades une population sédentaire, projet qui cependant ne se réalise pas sans violence et qui pourrait donner lieu à de sérieuses difficultés. La question grecque a été résolue d'une manière plus radicale mais légale. 1.200.000 Grecs environ, ressortissants

turcs, de religion grecque-orthodoxe durent se diriger vers la Grèce et, de Grèce, rentrèrent des Mahométans turcs, anciennement sujets grecs, pour s'établir en Asie mineure. Cette émigration moderne est un des événements capitaux de notre ère. Après bien des années de dur combat pour réaliser ce projet, l'entente gréco-turque fut possible et contribua ainsi à la paix de Balkans. Comparées à la question grecque, les questions arménienne et kurde perdent de leur importance. Seuls les Grecs de Constantinople furent exceptés de l'échange; ceux-ci durent cependant peu à peu s'adapter au courant nationaliste. Pour la Turquie, la perte des sujets grecs qui s'adonnaient surtout au commerce et à l'industrie, parut tout d'abord dangereuse à l'économie nationale. La Grèce de son côté eut un gros effort à fournir pour hospitaliser 1.500.000 réfugiés. Smyrne perdit beaucoup de son importance et il ne fut que lentement possible de combler les vides occasionnés par les départs. Ceci correspondait cependant aux plans du gouvernement qui intentionnellement se mit à délaisser Constantinople pour Angora qui, dès 1923, devint la capitale, sous le nom d'Ankara.

Le nationalisme a certainement été favorisé par l'abolition des califes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Kémal Pacha se mit très prudemment à l'œuvre. C'est seulement en mai 1928 qu'il osa prononcer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, encore que l'abolition des califes en 1924 n'avait pas soulevé les difficultés supposées et espérées en Europe. Le califat n'avait en outre plus de raison d'être puisque le calife, en sa qualité de sultan, ne régnait plus sur les villes saintes et qu'une réaction contre la primatie du calife turc se faisait sentir dans les pays mahométans. Comme nous l'avons vu, un fossé s'était creusé déjà pendant la guerre mondiale quand les Mahométans avaient dû se battre contre leurs correligionnaires. Le califat avec son système théocratique moyennageux aurait sous tous rapports gêné le progrès. Dans un état nationaliste, il était impossible de supporter la prépondérance de l'Eglise se mêlant aux questions juridiques et à l'éducation de la jeunesse. Toute mesure aurait été un sujet de conflit avec l'Eglise. La nécessité d'une réforme avait en outre été reconnue avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'ancien empire possédait une institution, la Sheik-ul-Islamat, chargée de surveiller

et de diriger la vie religieuse. Au lieu de s'occuper de l'éducation religieuse, on élevait dans les séminaires des sujets dont le seul devoir consistait à veiller à ce que les rites et cérémonies religieuses fussent respectés. La vie religieuse se perdait dans des détails extérieurs et dans la stricte application des lois. Les hommes de la nouvelle Turquie n'étaient pas antireligieux. Bien au contraire, ils rendirent à l'Eglise ce qui lui manquait : la simplicité, et la libérèrent de sa superstition et de son intolérance. Le Coran enfin ne contenait point de commandements contraires à l'attitude du gouvernement. Son attitude correspondait aux commandements exigeant de l'ordre à l'intérieur des affaires et de l'obéissance envers Dieu, les prophètes et les chefs de l'état. En outre, l'islamisme avait passablement souffert dans les villes. A l'intérieur du pays, les villages seuls avaient conservé leurs vieilles coutumes et celles-ci étaient presque uniquement basées sur une fausse tradition, une sorte de superstition. Là seulement, il avait été possible de se plier aux prescriptions imposées avec le temps et risquant de devenir des obstacles. De plus, on avait commencé, non seulement en Turquie mais aussi aux Indes, à se rendre compte de la nécessité d'une adaptation de l'islam à l'époque, telle que les fondateurs de la religion l'avaient désirée. Je ne crois pas que la réforme s'attaquant au formalisme de l'islam puisse lui faire perdre de sa valeur. L'islam était beaucoup plus puissant aux 19^e et 20^e siècles, alors qu'il n'était pas encore radicalisé. L'action du gouvernement turc, encore que guidée par un intérêt politique, a contribué à purifier la religion. Le nationalisme ne pouvait supporter aucune contrainte empiétant sur ses droits. Par contre, il réservait sa sympathie à un islamisme modernisé, d'autant plus qu'il était soutenu par la jeunesse.

Le nouvel état n'a pas opprimé la vie religieuse. Il ne désirait que garder le côté précieux de la tradition, réformer les prescriptions religieuses et adopter ce que l'Europe avait de meilleur. La contrainte du dogme religieux et la vieille routine devaient disparaître. Ceci ne se passa pas seulement en Turquie mais aussi en Egypte et aux Indes. On désirait retourner aux sources de l'islamisme et les adapter à l'époque. Le but de la question était bien plus une exigence sociale que religieuse, la religion devenant peu à peu individuelle. Sous ce rapport, Atatürk n'a rien précipité, puisque ce n'est qu'en 1928 qu'il prononça la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'E-

glise n'avait plus le droit de conduire la politique. Tout se faisait au nom de la nation, de l'état, et non plus au nom de Dieu et sur l'ordre des prophètes. Un mélange des affaires religieuses avec celles de l'état devint impossible. Chaque individu était libre de se rendre comme auparavant dans les mosquées, églises ou synagogues. Mais le président de la République et les membres de la Grande Assemblée Nationale ne prêtèrent serment que sur leur honneur.

Une des dernières étapes de la nationalisation de l'église fut l'ordre de lire le Coran en turc. Comme après toutes les réformes, on dépassa les bornes. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui encore, s'opposent à toutes ces réformes et qui les combattent en vain. Mais le seul fait qu'aucune des réformes ne dut être rétractée prouve assez leur réussite. Combien sagement Atatürk a agi, c'est ce que nous montre la comparaison avec la réforme d'Amanullah en Afghanistan. Celui-ci voulait assurer, par une alliance avec la Turquie, l'indépendance de son pays contre la Russie et la Grande Bretagne; il pensait réformer ainsi son pays d'une manière radicale. Cependant, il agit trop rapidement et ne se préoccupa pas assez du fait que l'esprit religieux dominait la vie nationale. Une grande partie de la population se tourna contre lui. Nadir Schah, assassiné en 1933, avait, lui aussi, compté avec l'influence des chefs religieux et des différentes tribus, il ne réussit cependant pas non plus à établir l'équilibre nécessaire! Atatürk a consacré dix ans aux réformes touchant les questions religieuses; il pouvait en outre se baser sur les expériences antérieures faites par le sultan. La population turque avait pris plus étroitement contact avec l'Europe que l'Afghanistan au cours des années, étant plus rapprochée des autres Puissances. Et dans ce pays, comme autrefois en Turquie, on avait tout intérêt à conserver un souverain peu puissant.

La loi du 3 décembre 1934 interdisant aux prêtres de porter soutane en Turquie, n'a pas été comprise par les autres pays, mais l'Etat de Kémal ne fait pas grâce en matière religieuse. Lors de l'introduction de la nouvelle loi, le ministre de l'intérieur Schukru Kaya déclara: «Etre laïque signifie expulser toute influence religieuse des questions nationales et de l'Etat. L'Etat laïque, désirant rester fidèle à son but, ne se préoccupe pas des prescriptions de la religion. Ses décisions dépendent de considérations supérieures où le vrai intérêt de

L'Etat entre en jeu. La soutane ne doit pas engager un Etat laïque. Il s'agit de la réalisation de notre œuvre révolutionnaire qui prospère et doit avancer. Ne pas obéir aux exigences de la révolution signifie être réactionnaire, c. à d. se préparer l'avenir que le régime précédent réservait à la nation». Ces derniers mots prouvent bien que la nouvelle Turquie désire déraciner tout ce qui rappelle l'époque des sultans. Il ne lui suffit pas d'avoir aboli le califat, les couvents, les ordres religieux, les tribunaux et les écoles, les signes extérieurs; la soutane, portée, il est vrai, surtout à Istanbul, doit disparaître. Tous les prêtres sont touchés par cette loi, sans distinction de confession ou de personne. Ceci paraît si important au gouvernement que le ministre de l'intérieur alla même jusqu'à déclarer que la paix de l'état et l'avenir du pays en dépendaient si cette loi n'entraînait pas immédiatement en vigueur. L'article 1 défend aux prêtres de toutes les confessions de porter soutane en dehors de l'église. Une seule exception est accordée à chaque religion ou confession pour son chef suprême et pour un laps de temps déterminé par le gouvernement. Cette interdiction souleva surtout beaucoup de mécontentement en Grèce où on la considéra comme une chicane à l'égard de la minorité grecque et du patriarche de l'Eglise grecque-orthodoxe résidant à Constantinople. La Turquie prétend qu'il s'agit ici d'une affaire de politique intérieure n'ayant aucun rapport avec la liberté de penser et l'église. En Grèce, on eut le pénible sentiment que cette loi portait atteinte aux derniers droits du patriarche et des Grecs vivant à Constantinople. Il sembla même que les Grecs étaient disposés à sacrifier l'entente politique avec la Turquie à ce conflit. L'agitation s'est heureusement calmée entretemps car on a, aussi en Grèce, des questions plus importantes à discuter.

Avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui est sans doute l'événement le plus important de la nouvelle Turquie, l'Etat avait prétendu s'arroger le droit de justice et l'éducation de la jeunesse. En adoptant le code civil suisse, le code pénal italien et le droit commercial allemand, Atatürk a exprimé sa volonté de transformer la civilisation arabo-mahométane en une civilisation nationale turque. Le code civil eut une forte répercussion tandis que le code pénal eut pour conséquence l'abolition des tribunaux spirituels.

Jusqu'en 1926, la Turquie n'avait pas de droit civil codifié. Il n'existait qu'un code introduit en 1868, basé sur les traditions et opinions religieuses, très incomplet du reste et qui contribua à donner de la Turquie une impression moyenâgeuse. Le juge, embarrassé de croyances superstitieuses, prononçait sa sentence suivant les usages ou la tradition. Le code civil suisse parut convenir parfaitement à la Turquie parce qu'il a été créé pour un état composé de races différentes. Avant l'introduction du code civil il existait, en Suisse aussi, un droit traditionnel qui était respecté tandis que, dans l'ancienne Turquie, la sentence du juge, pouvait être modifiée selon son bon vouloir, ce qui était ignoré du peuple. L'unification du droit avait aussi son importance pour la politique extérieure. Les égards réservés aux sujets étrangers et non mahométants forçaient souvent la justice à capituler et les pays étrangers profitaient de cet état de choses pour faire valoir des droits. Une Turquie indépendante avait tout intérêt à adopter la justice européenne et à ne plus faire d'exception.

Le nouveau droit eut pour conséquence un vrai bouleversement, surtout en ce qui concerne la famille et la femme. Atatürk a affranchi la femme de tout ce qu'elle supportait par conviction religieuse. Elle n'osait pas sortir dans la rue, ni se montrer en société sans être voilée. Le harem fut aboli, le mariage civil introduit. Le nouveau régime trouve un fort appui dans la femme. Toutes les possibilités lui sont ouvertes. Elle a le droit de prendre part au conseil communal et a même obtenu le droit de vote. Vers la fin de 1934, l'émancipation de la femme fit un grand pas en avant : La G.A.N. lui accordait le droit d'élection aux charges supérieures. Cette année, lors du dernier vote de février, 17 femmes furent nommées à la G.A.N. La femme contribuera en grande partie à maintenir le régime actuel. Elle a amplement prouvé sa compétence dans le travail législatif par son activité dans les charges publiques. Il serait cependant erroné de s'imaginer que la femme turque est mûre pour l'activité politique. Une grande partie des femmes est encore aujourd'hui analphabète. Peu nombreuses sont celles qui se rendront compte de la portée du droit de vote et d'élection. Il suffit pour cela de s'éloigner un peu des voies de communication. Cette constatation ne doit en rien diminuer la valeur de l'œuvre de la femme dans l'éducation. Le corps en-

seignant féminin de la Turquie supporte à tous les points de vue la comparaison avec celui de l'Europe centrale. Son intelligence perspicace fait de la femme turque une excellente compagne et, partout où la femme a été employée jusqu'ici, elle a fait preuve de capacités qui pourraient servir d'exemple à bien des hommes. L'époque de la vie de harem, romantique seulement pour les Européens, est passée. Bien peu de femmes seraient aujourd'hui disposées à revivre l'époque précédente, surtout parmi celles de la classe moyenne ou bourgeoise. Il est tout naturel que le nouveau régime n'ait pas été accueilli dans les localités éloignées du centre avec autant d'enthousiasme que dans les villes. Partout, cependant, le nouvel esprit s'infiltré et commence à s'imposer.

C'est surtout la jeunesse, autant masculine que féminine, qui soutient Atatürk. L'abolition des écoles religieuses rendit la fondation d'écoles publiques nécessaire. En novembre 1924, lors du deuxième congrès du parti du peuple, İsmet İnönü définit dans un discours les principes fondamentaux de l'éducation politique: «L'école doit être dirigée d'après les principes nationaux, c. à d. affranchie de l'influence de l'Eglise. Son but est l'éducation du citoyen de telle sorte qu'il soit capable d'élever le niveau social de la nation et de contribuer au progrès économique». L'enseignement devrait pour cela devenir obligatoire et les moyens de développement supérieur devraient être assurés. On prévoit des écoles obligatoires et des cours spéciaux. Le temps libre devait être consacré à rattraper le temps perdu pour ceux qui n'avaient pas fréquenté l'école. Ceux qui avaient une vocation devaient avoir la possibilité d'élargir leurs connaissances dans des cours spéciaux. Le programme d'İsmet İnönü envisageait aussi la réorganisation de l'université et des écoles supérieures. Six ans ont passé depuis ce discours du président du Conseil. Le travail fondamental ne doit pas être considéré comme terminé. Dans les grandes villes et les villages, s'élèvent des édifices où des instituteurs et institutrices capables instruisent des enfants proprement habillés. Ce que cette jeunesse apprend ne sera pas perdu. Grâce à elle, l'œuvre d'Atatürk subsistera. Dans les villes, on cherche à faciliter le développement des écoles supérieures auxquelles se rattachent les universités de Constantinople et d'Ankara. Pour le moment, on a encore recours à des étrangers pour l'enseignement supérieur mais, dans quelques années, la

jeune génération pourra suivre le plan des experts étrangers. Jusqu'ici, il n'a pas encore été possible de mener l'instruction obligatoire à bonne fin mais le gouvernement se rapproche de son but: lutter contre les analphabètes. Il y a dix ans, 85⁰/₀ de la population était analphabète et même, à l'ouest, 95⁰/₀. Depuis, ce pourcentage a sensiblement diminué. L'enseignement a été facilité par l'introduction des caractères latins. La Turquie avait adopté, en même temps que l'islamisme, les caractères arabes, obstacle considérable pour apprendre à lire et à écrire. Là, comme ailleurs, Mustafa Kémal prêcha par l'exemple et se rendit dans les villes et villages éloignés, expliquant aux paysans les nouveaux caractères simplifiés et les forçant ainsi à lire et à écrire. Il suffit de se rappeler que les paysans traitaient leurs affaires oralement pour comprendre quels facteurs importants les connaissances élémentaires représentent pour le paysan. En même temps que la simplification de l'écriture, la langue aussi devait être nationalisée, c.à.d. purifiée des nombreuses expressions persanes et arabes, tâche qui n'est pas encore achevée; quand même chaque lettré y travaille. La purification de la langue signifie un retour à l'ancien turc, tandis que l'arabe est d'origine sémite. L'alphabet arabe avait été adopté parce que l'arabe est la langue de l'islam. En introduisant les caractères latins, la Turquie s'assure le développement de la langue au dehors, vu que la tâche est ainsi sensiblement facilitée. La raison primordiale était naturellement la création d'une langue purifiée, base d'une écriture turque, effort encore à ses débuts.

Une appréciation des différentes réformes serait incomplète si on ne considérait pas la politique sociale du nouveau gouvernement. La famille est la base de la nouvelle structure sociale. C'est pourquoi on doit s'occuper des enfants provenant de la polygamie qui, d'après l'ancienne loi, n'avaient aucun droit. On chercha aussi à combattre la mortalité qui est considérable en Turquie. Autrefois, les maladies contagieuses se propageaient rapidement à cause du manque d'hygiène. Depuis dix ans, on lutte énergiquement et avec succès contre la malaria. Là où, autrefois, était Angora infectée par la malaria, s'élève aujourd'hui la capitale Ankara. On commence déjà dans les écoles à lutter contre les épidémies telles que le choléra, le typhus et la tuberculose. Quand on bâtit quelque

chose de nouveau, ou applique les règles de l'hygiène. Les exemples les plus frappants sont les nouvelles écoles, écoles moyennes ou supérieures, les maisons modernes dans les villes et les récents instituts d'agriculture. Istanbul possède un service d'eaux remarquable et, dans la capitale, il va être bientôt établi.

Nous constatons un lien étroit entre toutes les réformes et l'effort fourni pour créer un état national turc. La question économique dépend aussi de l'Etat. L'industrialisation ne s'opère cependant pas sans secousse et il est intéressant de constater que la plupart des essais entrepris au début ont dû être annulés par la suite, non pas parce qu'ils étaient manqués mais parce que prématurés. Aujourd'hui, la Turquie fait partie des états cultivant leur industrialisation sur la base d'un plan économique.

La nouvelle Turquie fait tout son possible pour rehausser le standard de la population et améliorer la situation matérielle. Que devient le développement intellectuel? Nous avons déjà constaté les effets de la séparation de l'église et de l'état sur la vie sociale et intellectuelle. L'éducation de la jeunesse est une affaire d'état et cela à un degré qu'on rencontre uniquement dans les états-dictatures tels que l'Allemagne, l'Italie et la Russie. La jeunesse est l'avenir et elle ne désire pas reprendre l'ancien joug. La vie intellectuelle était pour ainsi dire nulle sous le régime de l'islam. Seul un renouvellement radical pouvait créer de nouvelles valeurs. Les moyens de culture ne suffisaient pas aux exigences de l'état qui désirait subvenir à lui-même et le niveau intellectuel n'était vraiment pas brillant. Quand on ferma les «tekkés», Mustafa Kémal déclara: «Nous n'avons plus besoin de l'assistance des couvents. La République puise sa force dans la science, les arts et la civilisation». La question est de savoir si la civilisation n'est qu'extérieure, si la vie psychologique et intellectuelle la suivront dans son développement. Ce sera sans doute le cas pour la génération avancée en âge et pour les provinces en dehors des réseaux de communication. Mais, en général, on peut constater que la transformation s'est opérée remarquablement vite, grâce à l'ingénieuse organisation politique du pays. La presse joue un rôle important pour la propagation du nouvel esprit. Elle n'est pas seulement bien organisée, elle s'ef-

force aussi d'éduquer le paysan. Bien que sans censure, la Turquie ne possède pas de journaux de caractère individuel. Depuis l'apparition de l'alphabet latin, la lecture des journaux n'est plus un fait extraordinaire comme sous l'Empire.

Depuis l'épuration de la langue et l'introduction de la nouvelle écriture on s'intéresse aussi davantage à la littérature. Celle-ci n'entre pas encore en ligne de compte pour le paysan mais uniquement pour certains centres et pour les villes. Lentement une littérature nationale essaie de se former, tandis qu'auparavant la Turquie en était réduite aux auteurs étrangers. La littérature de l'ancien Empire Ottoman et celle de la nouvelle Turquie sont foncièrement différentes. Pour le moment, il n'est pas encore possible de voir dans quelle direction elle se développera, cependant nous lui consacrerons toute l'attention nécessaire car la littérature exprime l'âme d'un peuple. On reconnaîtra sans peine les effets de la civilisation occidentale sur un peuple qui, pendant des siècles, a vécu et s'est développé sous l'influence de la culture étrangère. Le côté rationnel paraît dominer en ce moment. Comme l'a dit un écrivain turc, la poésie n'est pas là pour l'art mais elle se met au service de la pensée. La nature et l'amour sont considérés comme des sujets inférieurs par les jeunes écrivains. Ils ne veulent plus chanter les roses, les rossignols, la lune et les étoiles, comme autrefois, sous l'influence arabe et persane; ils s'occupent de problèmes économiques et politiques, de la misère sociale, de la lutte entre l'industrie et les artisans, de la vie industrielle, de la lutte des classes sociales. L'amour doit être réservé à la correspondance privée. Une des figures les plus sympathiques de la littérature turque moderne, Sélami Izzet, qui traduisit toutes les œuvres de Maupassant, écrivit de nombreux romans et poèmes et s'occupe actuellement de critique, prie les écrivains d'abandonner le roman psychologique. Il prétend que la valeur du roman jusqu'ici consistait dans une analyse psychologique, dans le mélange d'intuition et de raison, d'expériences et de recherches. Il dit que l'homme futur rira de ces analyses. Il ne veut ni le roman de mœurs, ni le roman fantaisiste. Le roman doit décrire un monde réel, c'est pourquoi l'avenir est au roman d'aventures. Ces théories, peu claires, prouvent tout au plus que le nouvel esprit cherche un moyen d'expression, qu'il n'a pas encore trouvé son chemin et qu'il se perd

dans un dédale à l'exemple de la littérature européenne. Les meilleurs romans de la Turquie moderne ne sont pas ceux qui suivent les conseils de Séلامي Izzet et autres mais ceux qui, sans renier l'islam, ont un caractère vraiment turc.

Quant aux autres arts, surtout en architecture, la Turquie n'a pas encore trouvé son style d'une manière convaincante. Autrefois, l'islam régissait l'art, aujourd'hui celui-ci dépend de la civilisation européenne. La Turquie se libérera-t-elle du style arabe, pourra-t-elle créer librement? Ce sont autant de questions auxquelles il nous est impossible de répondre aujourd'hui. La jeune génération commence seulement à monter et la vieille est, malgré une œuvre civilisatrice ardue de dix ans, encore trop prisonnière de la tradition et de l'imitation. Nous voulons croire en cette jeune génération car elle a, sous la conduite d'un chef génial, brisé les chaînes d'une hérédité moyenageuse. C'est à elle que revient la tâche de médiatrice entre l'orient et l'occident. Elle est aussi l'annonciatrice de la nouvelle culture turque.

Zürich

HANS W. HARTMANN

Les Foires d'échantillons en Bulgarie

Parmi les efforts que déploie le peuple bulgare, depuis la fin de la guerre, pour parer à la grave crise matérielle et morale que nous traversons, l'activité des Chambres de Commerce et d'Industrie bulgares vient au premier rang. Grâce à leurs initiatives culturelles et économiques, les Chambres de Commerce et d'Industrie bulgares ont donné un remarquable exemple de patriotisme et de service dévoué à l'intérêt général et, aujourd'hui, leur activité sociale symbolise l'esprit créateur bulgare, l'esprit d'entreprise des Bulgares et une noble pensée inspirée de l'intérêt public. C'est la raison pour laquelle tout artisan du bien public du pays considère de son devoir absolu de joindre ses efforts à ceux des Chambres de Commerce et d'Industrie, ces infatigables animatrices de la culture nationale bulgare, et d'en appuyer l'œuvre rénovatrice. Inspirés de ces sentiments nous voulons faire part aux lecteurs de cette revue de quelques idées concernant le rôle des Foires d'échantillons qui sont organisées en Bulgarie à l'initiative des Chambres de Commerce, et plus spécialement de la dernière foire de Plovdiv due à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de cette ville, matériellement et moralement soutenue avec zèle par les autres Chambres de Commerce du pays.

En présence des résultats atteints par les Foires d'échantillons dans d'autres pays, il serait superflu de se livrer à des considérations académiques sur l'influence qu'elles exercent sur l'économie nationale, et nous nous bornerons à l'examen de leur rôle exclusivement au point de vue pratique et utilitaire.

Le rôle et la force de toute production se trouvent dans sa large diffusion. Pour obtenir ce résultat, on peut avoir recours à divers moyens, mais le mode le plus sûr et, en même temps, le plus efficace, est de mettre directement en contact le producteur avec le consommateur. Ce but est le plus rationnellement atteint par les foires d'échantillons, dont les résultats à cet égard ont été des plus satisfaisants et qui, en outre, constituent la manière la plus commode pour faire connaître la production nationale dans tel ou tel pays.

Dans tous les pays civilisés on considère les Foires d'échantillons comme un facteur économique important que le négoce, guidé par l'esprit et les besoins du temps ainsi que par les perfectionnements de la science et de la technique, utilise, pour donner une plus large idée des résultats de la création nationale et de la mesure de sa capacité économique.

Les Foires d'échantillons ne sont pas une nouveauté dans la vie économique des peuples. Elles existent depuis des siècles, mais par leur forme actuelle elles se distinguent sensiblement de toutes celles qui les précédèrent. Jadis, le manque de routes et de moyens de communications rapides et économiques n'autorisait pas un transport régulier et satisfaisant de la marchandise. On peut dire que ce manque fut la cause principale de la naissance des Foires d'échantillons.

On avait choisi, pour y organiser de telles foires, des centres plus facilement accessibles, situés sur les principales routes d'alors et où, à des jours fixes de l'année, arrivaient de proches et lointaines contrées les caravanes transportant les marchandises. Là s'effectuaient les échanges, c'est-à-dire les ventes et les achats, quelquefois sous la simple forme du troc : marchandise contre marchandise. Mais, avec le changement dans les conditions des moyens de communications, le caractère de ces Foires se modifia également. Sous leur forme actuelle, elles affectent plutôt un caractère de démonstration et de réclame. On n'y transporte plus de grandes quantités de marchandises destinées à être aussitôt vendues, comme ce fut jadis la coutume. On se contente d'y exposer seulement les échantillons des divers produits, échantillons qui déterminent justement les caractères des Foires modernes. Ces expositions ont pour but d'attirer l'attention et l'intérêt du visiteur, en lui faisant connaître l'aspect et la qualité des marchandises, leurs prix, les conditions d'achat et de livraison, etc. Celui qui veut conclure quelque affaire ne prend pas possession de la marchandise sur l'emplacement même de la Foire, mais se contente de passer sa commande, tandis que les chemins de fer et les bateaux se chargent du reste. Considérées sous cet angle, les Foires d'échantillons de notre époque constituent encore des moyens de propagande commerciale et sont devenues une nécessité dans la vie économique de tout pays avancé. Aujourd'hui, ces expositions sont prédestinées à englober un hinterland d'une étendue que les Foires d'antan n'auraient ja-

mais pu s'imaginer. Cette forme de Foires d'échantillons se présente avec des tâches aussi amples qu'importantes, embrassant tous les domaines de la production, de l'industrie et du commerce. Par suite de l'importance croissante que prennent ces Foires d'échantillons, l'intérêt que leur porte le monde commercial devient de plus en plus intense et il leur octroie de jour en jour un appui plus considérable. Le rôle primordial que jouent les Foires dans le perfectionnement des diverses branches de l'économie nationale d'un pays est aujourd'hui unanimement reconnu. On peut les comparer à des bilans commerciaux où les exposants montrent les résultats qu'ils ont atteints, c'est à dire tout leur actif, tandis que les visiteurs se rendent compte de la situation, des progrès et de l'activité déployés dans telle ou telle branche de la production, ainsi que des perspectives qui se dessinent pour ce qui est de son développement et de son succès ultérieurs. On n'y voit pas seulement le passé et le présent de l'économie nationale mais, aussi, dans une grande mesure les lignes de ses futurs perfectionnements. En exposant de nouvelles marchandises, en montrant de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles machines, des produits de meilleure qualité, le progrès économique de telle ou telle branche s'en trouve stimulé, de même que l'émulation entre les exposants en vue d'une production plus grande et plus perfectionnée est aiguillonnée. C'est à ces dernières circonstances que l'on doit les avantages de l'évolution économique des peuples et c'est pour cela que nous voyons que l'activité culturelle et économique de tous les pays consacre une place importante aux Foires d'échantillons. Par elles, les peuples renforcent leur économie nationale toute entière ou bien quelques-unes de ses branches et leur assurent la priorité sur les marchés internationaux.

Tous les pays d'occident où l'industrie, l'agriculture et le commerce ont atteint un développement extraordinaire, s'efforcent non seulement de faire de leurs Foires internationales et expositions, un endroit où se manifestent leurs progrès dans le domaine économique et culturel, mais tâchent aussi de transformer ces mêmes Foires et expositions en marchés internationaux attirant, par de grands efforts et sacrifices, les visiteurs du monde entier.

Lorsqu'on peut voir la marchandise, elle se vend plus facilement. Mais ni le fabriquant, ni le producteur ne sont en

mesure de transporter à travers le monde entier leurs marchandises pour les montrer aux acheteurs intéressés. Et c'est pourquoi, tous les deux, préfèrent faire des sacrifices et des dépenses pour exposer le produit de leur travail à quelque Foire locale ou internationale où se porteront les acheteurs de tout pays, afin de les y voir, les apprécier et passer des commandes. L'acheteur aura la possibilité d'examiner et d'étudier successivement le même article, produit en divers endroits et provenant de diverses entreprises. Il aura, par conséquent, toutes les facilités pour faire valoir ses préférences et pour choisir la marchandise la plus perfectionnée et la plus avantageuse. Par ailleurs, le vendeur lui-même aura la facilité de se rencontrer à la Foire avec un grand nombre d'acheteurs intéressés à son article. Faisant valoir ses capacités de concurrent en tant que producteur, ainsi que les facilités qu'il offre pour placer ses articles, le vendeur pourra s'assurer le succès des efforts qu'il déploie pour se créer de bonnes relations d'affaires. En d'autres termes, tant le vendeur que l'acheteur ont intérêt, pendant la durée de la Foire, de se voir, de faire connaissance et d'établir entre eux des rapports fermes et constants. Tels furent les motifs et l'idée maîtresse qui guidèrent de tous temps les visiteurs des Foires d'échantillons et leurs participants.

Beaucoup de peuples rivalisent d'efforts pour montrer au monde leurs produits de la façon la plus attrayante possible; large réclame, édition de revues et de feuilles spéciales, facilités de paiement de toutes sortes. Ils s'efforcent de s'assurer des avantages par la conclusion de conventions et traités avec les pays qui consomment leurs produits. Les gouvernements de ces pays s'efforcent, par tous les moyens, de se mettre à la disposition des personnes et entreprises qui commandent leurs échanges extérieurs, en leur accordant de larges crédits avantageux dans les institutions bancaires officielles, en leur installant des pavillons aux Foires étrangères, en leur louant des entrepôts dans les grands centres de bourse étrangers et ports, en allant jusqu'à couvrir les dépenses de leur entretien. En outre, ils facilitent largement leur activité par tout un réseau de représentations consulaires.

Aujourd'hui tout pays d'Europe organise sa Foire internationale. L'Allemagne occupe ici la première place et la Foire internationale qu'elle organise deux fois par an à Leipzig est une des plus grandes, des plus variées, et a toujours donné

d'excellents résultats. Il faut reconnaître que parmi les visiteurs de toutes les Foires internationales on rencontre aussi grand nombre de Bulgares, surtout aux Foires de Leipzig, Prague, Bari et Salonique.

Un dicton bien connu dit qu'une marchandise bien achetée est à moitié vendue. La véracité de ce sage dicton est prouvée par l'expérience même. Le commerçant qui se prépare à compléter son stock, a tout intérêt, avant de passer sa commande, de faire le choix le plus minutieux des marchandises qu'il se propose de vendre dans son comptoir, en comparant leurs qualités, leur caractère d'opportunité et surtout leurs prix. En raison du faible intérêt que l'on porte dans certains pays aux Foires d'échantillons, la possibilité pour le commerçant de faire un choix minutieux de ses marchandises se trouve également restreinte. Et comment y procède-t-il ? Le négociant reçoit la visite d'un représentant de commerce qui lui propose les articles de la firme X ou Y. Après un examen détaillé de la marchandise qui lui est offerte, le négociant convaincu par le représentant de commerce, achète une certaine quantité de ladite marchandise avec l'espoir de pouvoir la placer en trois mois, six mois ou un an, selon le cas. Quelques jours après, arrive un second représentant qui lui offre une marchandise de la même qualité, mais à des prix sensiblement plus bas. Que faire ? Ou bien acheter, avec le risque cependant d'accumuler des marchandises qu'on ne réussira peut-être pas à vendre, ou bien s'abstenir de conclure une seconde affaire en manquant ainsi l'occasion favorable d'une opération avantageuse. C'est ici que se manifeste tout particulièrement l'utilité de la visite des Foires, où le négociant, après un choix et une estimation détaillés, trouvera des marchandises de toutes les qualités à des prix différents. Il pourra y comparer les diverses fabrications et faire son choix après avoir minutieusement pesé le pour et le contre. A une Foire bien organisée, le négociant n'aura pas à parcourir de grandes distances et, en quelques heures seulement, il sera à même de recueillir tous les renseignements, non seulement concernant les marchandises dont il veut faire l'acquisition, mais aussi les conditions générales du marché relatif à telle ou telle industrie.

Les Foires d'échantillons, temporaires ou permanentes, peuvent jouer un grand rôle dans l'économie nationale, surtout dans les pays balkaniques où la propagande éco-

nomique est faible et où le public et les personnes privées ne sont pas habitués à faire des sacrifices spéciaux pour la réclame de leur production nationale. Nous avons à ce sujet une compréhension encore bien faible. Les leçons des expériences faites dans les pays plus avancés sous ce rapport ont été introduites chez nous plus tard et cela explique que nos résultats économiques soient encore médiocres. Nous devons adopter les méthodes des pays plus avancés que nous, si nous voulons nous épargner les surprises auxquelles se trouve exposée notre exportation, laquelle, privée de système et d'organisation et surtout de relations durables avec les centres de consommation étrangers, se trouve à la merci d'opérations dues au hasard.

C'est pourquoi il faut rendre populaires et aider les Foires d'échantillons qui sont introduites aujourd'hui dans tous les pays civilisés et y sont devenues des facteurs importants du raffermissement des échanges internationaux, de l'amélioration de la situation matérielle des États et de l'établissement de la solidarité économique entre les peuples. Afin de pouvoir remplir la mission qui est celle des Foires internationales, ces dernières doivent être organisées sur la base d'un plan préalablement étudié qui englobera systématiquement tous les produits de notre économie nationale, surtout ceux qui constituent l'objet de notre exportation.

De tout temps le commerce a été considéré comme une manifestation de l'esprit public et de la solidarité dans lesquels se trouve le gage d'une émulation morale entre les peuples. C'est cette pensée qui a certainement guidé les organisateurs de la Foire d'échantillons de Plovdiv, dont la louable initiative a pour but de nous faire connaître les conquêtes pacifiques de l'esprit créateur bulgare, en nous donnant une idée claire du rythme, des résultats et des perfectionnements atteints par le génie national bulgare dans le domaine de la culture matérielle, et qui sont la garantie certaine d'un avenir meilleur. A ce point de vue les foires internationales sont, en quelque sorte, une chaire ambulante où tout intéressé — producteur ou artisan de l'économie nationale — peut puiser de nouvelles idées et connaissances, en vue de perfectionner son activité économique. En même temps la Foire d'échantillons constitue un grand marché où concourent loyalement pour le goût, l'originalité et les prix, un grand nombre d'exposants,

donnant ainsi la possibilité aux négociants de faire le meilleur choix de la marchandise dont ils ont besoin.

C'est avec un plaisir particulier que nous avons appris que l'artisan bulgare est également représenté à la Foire de Plovdiv, reprenant ainsi, comme dans d'autres pays voisins, sa place dans l'économie nationale de la nation. Grâce aux facilités que nous fournit l'utilisation de petits moteurs dans les travaux à domicile, on a créé une décentralisation du travail, une sorte d'émancipation de l'ouvrier. L'artisan est à la fois patron et ouvrier, de même que l'artisanat est à la fois capital et travail. L'artisan doit être protégé et encouragé, car c'est lui qui crée l'esprit d'adaptation et éternise le génie créateur d'une nation.

Dans le modeste cadre de la Foire d'échantillons de Plovdiv on a vu un tableau vivant de l'amour du travail et des progrès du peuple bulgare. Ici, le producteur et le commerçant se sont rencontrés, ont fait connaissance pour établir des relations durables ainsi que des conditions permettant une étroite collaboration, gage du progrès économique du pays.

Le commerce bulgare, l'un des facteurs les plus importants de la vie économique de notre peuple, est bien plus ancien que notre existence politique indépendante. Bien des siècles avant notre indépendance politique, le commerçant bulgare, établi à Constantinople, Bucarest et dans tout le Levant, a joué un rôle dirigeant dans le négoce des pays balkaniques. La Foire d'Ouzoundjovo qui avait atteint une grande importance, fut pendant les 17ème et 18ème siècles, jusqu'à la moitié du siècle dernier, un centre d'échanges des richesses des pays des Balkans et prouve l'influence que le commerce bulgare exerçait sur les relations économiques interbalkaniques.

Aujourd'hui, après la fondation du nouvel Etat bulgare et la nationalisation de notre économie, d'importantes initiatives, comme celle de la Foire d'échantillons de Plovdiv, encouragées et soutenues par nos milieux commerciaux et producteurs prennent une importance exceptionnelle. Affirmant les progrès réalisés par notre économie nationale, de telles initiatives nous indiquent aussi les moyens de satisfaire nos besoins.

L'initiative, l'esprit d'entreprise, le courage dont font preuve les organisateurs de la Foire d'échantillons de Plovdiv, qui nous indiquera aussi les tâches économiques qui nous attendent.

sont un gage et une garantie de résultats ultérieurs encore plus appréciables dans le domaine de notre vie économique.

La foire d'échantillons de Plovdiv dispose de toutes les conditions pour étendre son importance au-delà des frontières du pays et pour devenir un centre important où les producteurs bulgares seront en mesure de faire connaître leurs marchandises aux visiteurs étrangers.

Au cours des dernières décades, notre production s'est sensiblement accrue et le labeur qu'y consacra le peuple a également augmenté. L'industrie, dans le plus large sens que ce terme comporte, a quitté le stade des méthodes primitives pour entrer dans la voie du perfectionnement. L'industrie bulgare s'est rapidement développée. Elle est devenue une force économique nationale et elle est en état de couvrir, dans une grande mesure, les besoins intérieurs du pays, tout en étant également à même d'exporter certains de ses articles. Le commerçant et le producteur bulgares, se rendant compte des besoins réels de notre économie nationale, n'épargnent ni labeur, ni moyens pour nous montrer la puissance de la capacité de production de cette dernière, et arrivent déjà à lutter avec succès contre la concurrence étrangère dans le domaine de nombreuses industries. Cette lutte sera plus efficace si le producteur bulgare, aussi bien l'industriel que l'artisan ou le commerçant consommateur, appuient l'œuvre des Foires d'échantillons. Cet appui s'impose d'autant plus que le consommateur bulgare, privé de la possibilité d'entrer en contact direct avec le producteur bulgare et de se rendre compte des possibilités de notre production nationale, se voit obligé de recourir aux produits des industries étrangères. Ce contact peut s'établir aujourd'hui par les Foires d'échantillons. La crise dont se plaignent nos industriels n'est pas due à une surproduction mais au fait que nous venons de signaler, savoir que sur notre marché il est difficile de substituer les produits bulgares à ceux de l'étranger. L'un des moyens pour attirer l'attention des négociants bulgares consommateurs sur notre production nationale consiste, comme nous venons de le dire, à utiliser tous nos efforts en vue de l'élargissement de l'organisation des Foires d'échantillons, de manière qu'elles puissent atteindre le niveau auquel sont parvenues celles qui ont lieu régulièrement à l'étranger. Et ici, nous nous permettrons de donner quelques indications susceptibles d'augmenter l'intérêt du public pour les Foires d'échantil-

lons, de façon que celles-ci deviennent les véritables leviers de l'économie nationale.

Afin de pouvoir répondre à un tel but, il ne suffit pas qu'une Foire d'échantillons soit techniquement bien organisée, c'est à dire que toutes les branches qu'elle englobe soient classées et méthodiquement rangées, donnant ainsi une idée complète du développement et du perfectionnement de l'industrie nationale. Il faut encore qu'elle soit bien organisée du point de vue commercial, c'est-à-dire qu'elle nous fournisse toutes les données et indications dont dépend l'établissement d'un contact permanent entre l'exposant et le visiteur ou entre le vendeur et l'acheteur.

La première condition de l'organisation commerciale d'une Foire d'échantillons consiste à la doter d'un service d'informations sans lequel aucune Foire de cette nature ne saurait atteindre complètement ses buts.

L'information est, comme on le sait, d'une importance primordiale pour toute transaction commerciale. L'information est nécessaire des deux côtés, même s'il ne s'agit que d'une affaire des plus ordinaires ou de proportions minimes. Le vendeur s'intéresse à la situation de son client, veut connaître son passé, sa réputation dans sa branche et sur le marché, le montant de son capital, la nature de son entreprise et en général, tout ce qui concerne l'homme et le client et qui soit à même d'assurer la durée et la sécurité des relations d'affaires. Le client, de son côté, devra savoir s'il peut toujours compter sur une marchandise de bonne qualité, sur des livraisons régulières, sur des facilités de paiement. Il doit aussi connaître les conditions de transport, les frais de douane, le montant des diverses taxes, etc.

A la suite de longues observations faites pendant plusieurs années à des Foires d'échantillons internationales on put constater que de nombreuses affaires échouent annuellement tout simplement parce que tant l'exposant que le visiteur ne sont pas exactement au courant des conditions qui accompagnent l'exécution d'une transaction à partir du moment de sa conclusion jusqu'à sa liquidation définitive. Le visiteur à qui le prix de telle marchandise exposée paraît avantageux, sachant que cette marchandise se vend dans son pays bien plus cher manque cependant de nombreuses informations qui lui permettent de calculer ce que lui coûtera effectivement cette marchan-

dise lorsqu'elle se trouvera dans son magasin prête à être vendue. Frais d'emballage, frais d'assurance, de transport, taxes diverses que prélèvent les pays par lesquels transitera la marchandise en question, voilà ce qu'ignorent et le vendeur et l'acheteur.

Ayant en vue tout ce qui précède, les directions des Foires d'échantillons de Leipzig, Vienne, Lyon, Bari, etc. se sont rendu compte de la nécessité d'organiser un service d'informations spécial à l'entière disposition des exposants et des visiteurs. D'accord avec les exposants et en collaboration avec eux, les directions de ces Foires ont organisé à la Foire même, comme c'est notamment le cas à celle de Leipzig, un bureau de renseignements fonctionnant pendant toute la durée de la Foire. Les tâches de ce bureau sont aussi amples que diverses. Il est composé d'un personnel versé dans toutes les branches de l'industrie et connaissant dans ses moindres détails le système d'importation et d'exportation de tous les pays, non seulement en Europe, mais aussi dans les autres continents. Ce bureau dispose des données les plus exactes et les plus récentes concernant les dépenses à faire à partir du moment où la marchandise quitte la fabrique jusqu'à son entrée dans le dépôt de l'acheteur, quel que soit son pays d'origine ou celui de sa destination. Questions du domaine du droit, de celui des coutumes et usages commerciaux, tarifs ferroviaires et douaniers, nolis maritimes et fluviaux, avec tous leurs avantages et tous leurs risques, calculs exacts des dépenses accompagnant toute fourniture et jusqu'à la situation, au moment donné, de l'industrie qui intéresse le visiteur, avec toutes ses possibilités de perfectionnement technique qui pourraient éventuellement porter préjudice au commerce pratiqué par l'acheteur, tout cela est clairement expliqué et détaillé au visiteur de la Foire. Et même, si vous faites connaître le capital avec lequel vous travaillez, les espèces liquides nationales ou étrangères dont vous disposez au moment où vous désirez contracter l'achat, on vous établira un décompte précis de ce que vous coûtera, par exemple, la machine devant faire l'objet de votre acquisition, un décompte qui comportera non seulement les frais de transport et de douane, mais également l'intérêt que vous aurez à déboursier pour les fonds investis dans cette machine, ainsi que les frais d'entreposage et de personnel. En un mot, il s'agit là d'un service aux tâches énormes. Il suffit que vous fassiez con-

naître à ce bureau les produits qui vous intéressent, pour que l'on vous conduise immédiatement dans le local où vous en trouverez les échantillons exposés par tous les producteurs de cette branche et que l'on vous fournisse, en votre langue maternelle, les renseignements nécessaires au sujet de l'origine, de la nature, de la qualité de la marchandise prête et même des matières premières qui ont servi à sa fabrication. On vous donnera des indications sur tous les pays et sur les plus grandes entreprises, même si elles ne participent pas à la Foire, mais qui appartiennent à la branche qui vous intéresse. Vous en recevrez les catalogues, vous disposerez des données les plus exactes quant aux prix et aux conditions de vente, vous connaîtrez préalablement les dépenses qui affecteront la commande jusqu'au moment de l'entrée de la marchandise dans votre dépôt, votre magasin et votre boutique et, même, à combien elle vous reviendra après un an, intérêts et amortissements compris etc.

Il va sans dire qu'un service de renseignements aussi bien organisé assumant une tâche aussi ample, sera excessivement utile et facilitera la conclusion et le développement des affaires. L'entretien d'un tel service suppose un personnel suffisant, mais lorsqu'on a pour but d'atteindre tous les résultats pour élever l'économie nationale, les sacrifices sont inévitables, surtout lorsqu'il s'agit de plus grandes entreprises comme les Foires internationales d'Occident.

Il est naturel que, pour le moment, on ne dispose pas en Bulgarie de conditions permettant la création d'une organisation aussi perfectionnée, mais il faut cependant qu'on étudie les règlements et l'activité de tels services d'informations, afin d'y puiser les connaissances qu'on pourra utiliser dans le cadre de nos possibilités, lors de l'organisation de nos Foires d'échantillons en déterminant plus spécialement les conditions dans lesquelles pourrait être appelé à se mouvoir notre commerce extérieur et, avant tout, notre exportation. C'est seulement en procédant de la sorte qu'on pourra compter sur des marchés permanents et sur une production nationale bien établie.

Afin d'organiser, de systématiser et de perfectionner un tel service d'informations économiques, il faudra conjuguer et coordonner l'œuvre des services similaires qu'on possède déjà, notamment des services économiques. La presse économique

doit être aidée et portée à un niveau digne de son importance. Et lorsqu'il est question de collaboration à la presse étrangère—politique et économique—il ne faut pas la considérer comme un travail facile et personnellement lucratif dont on pourrait charger en guise de privilège des personnes ayant besoin de repos, mais comme une tâche qu'on pourrait uniquement confier à des personnes actives et connaissant à fond le travail qui leur incombe. La lutte aujourd'hui pour la rénovation économique, menée par le monde entier, doit nous stimuler et nous inciter à un travail plus intense accompagné d'efforts plus judicieusement déployés. Tout dernièrement on a introduit à la Foire d'échantillons de Bari une pratique fort appréciable, qu'on pourra aussi adopter : on y a fixé tous les jours une heure pour permettre à tous les exposants, étrangers ou italiens, ainsi qu'aux visiteurs, de se rencontrer afin de faire plus ample connaissance. Au cours de ces entrevues quotidiennes, de très précieuses idées sont échangées au sujet de l'impulsion à donner au commerce international et des conditions présidant aux échanges commerciaux entre différents pays. Ce serait, si l'on adoptait cette pratique, un bon début pour nos Foires internationales et dont le développement progressif nous conduirait au service d'informations dont s'enorgueillissent aujourd'hui la foire de Leipzig et les autres Foires internationales.

La foire d'échantillons de Plovdiv, encore qu'elle soit très modeste dans son cadre actuel, est destinée à donner au grand public étranger et bulgare qui la visite un tableau complet de la production de l'industrie et de l'artisanat bulgares et à dissiper la méfiance que l'on témoigne parfois à l'égard de notre production. Grâce à cette Foire et à d'autres du même genre, le progrès de notre industrie et, en général, nos forces économiques recevront une nouvelle impulsion dans leur développement. Cette Foire, résultat des nobles et sages efforts déployés par les artisans de l'économie nationale bulgare, attire chaque année à Plovdiv, un des centres les plus cultivés du pays, l'attention du public et du peuple et leur fournit la mesure du développement et des progrès des forces créatrices de la nation bulgare. Cette Foire, élargie et améliorée chaque année par la participation plus grande des exposants de l'industrie et de l'artisanat étrangers et bulgares, exercera une

grande et favorable influence sur le placement de notre production industrielle et mettra davantage en relief le caractère commercial de la ville qui lui offre l'hospitalité.

Les nobles efforts qui sont déployés dans ce sens provoquent notre sincère admiration et confirment notre conviction que les Foires d'échantillons joueront le rôle le plus important dans l'œuvre de notre rénovation matérielle et morale. Bien que cette œuvre soit à ses débuts, le chemin parcouru jusqu'ici constitue une garantie que la Bulgarie dans son évolution paisible réussira à organiser toutes ses forces productrices afin de donner à son développement économique de fermes assises.

Aujourd'hui, plus que jamais, le souci de l'avenir économique d'un Etat doit attirer l'attention de tous les facteurs publics. Plus de rationalisme dans la production et plus de méthode dans l'organisation du commerce, telles sont les conditions dont dépend la certitude de pouvoir bien placer les fruits du labeur national et de restaurer la prospérité de la nation.

TH. NEDCOFF

Sofia

Ancien Ministre Plénipotentiaire.

Considérations sur les buts de la «Banque Balkanique»

Parmi les nombreux problèmes que le Conseil Economique de l'Entente Balkanique est chargé d'étudier, conformément à la résolution prise à cet effet à Ankara, le 2 novembre 1934, par le Conseil de l'Entente Balkanique, figure aussi le projet de la création d'une Banque Balkanique.

L'étude de ce point mérite bien toute l'attention et tous les efforts louables qu'on veut lui consacrer, car l'organisme bancaire, dont elle vise la fondation, pourra rendre de grands services dans les différents domaines de l'activité économico-financière balkanique, où son action bienfaisante sera appelée à s'exercer, en vertu même des buts qui lui seront assignés et des pouvoirs qui lui seront conférés.

«*Banque Balkanique*», voilà, en effet, un nom qui sonne bien,—non seulement par l'assemblage des deux mots qui le composent et dont la juxtaposition reflète l'idée d'une collaboration balkanique, ce grand concept si cher à l'idéal de rapprochement, qui a gagné déjà tant de terrain jusqu'ici, — mais surtout par tout ce que cette dénomination résume, en elle-même, de travaux fructueux et de résultats féconds, pouvant être réalisés dans le domaine économico-financier.

C'est là, en vérité, une enseigne remarquable, qui fait image et qui laisse supposer l'importance de l'édifice qui sera appelé à la porter, et le rôle prépondérant que celui-ci aura à jouer, une fois érigé sur le terrain des puissantes réalisations créatrices d'ordre balkanique et une fois doté de la structure nécessaire à sa vitalité.

Mais quel sera exactement ce rôle et dans quel sens s'exercera-t-il? Voilà qui relève des travaux laborieux que le Conseil Economique de l'Entente Balkanique effectuera à ce sujet.

Cependant, il ne serait pas, pensons-nous, dénué d'intérêt de signaler certaines des attributions, entre bien d'autres pareilles, qui se présentent, de prime abord, à notre attention et qu'il siérait, à notre avis, de faire figurer dans le vaste

programme d'activité de la nouvelle Institution en perspective. Ces attributions peuvent se résumer comme suit :

La Banque Balkanique en question pourrait cumuler les fonctions suivantes.

I.— Institut de Changes Balkaniques, en attendant de pouvoir réaliser l'Union Monétaire Balkanique.

II.— Banque d'Emission d'un instrument monétaire balkanique unique.

III.— Banque Balkanique de crédit et de financement.

IV.— Banque Balkanique de Règlements et de Transactions commerciales et financières.

Afin d'être plus explicites, nous croyons devoir développer quelque peu chacun des points précités.

I. — Institut de Changes Balkaniques

En attendant d'arriver à réaliser la grande idée de l'union monétaire balkanique, par l'émission d'un instrument monétaire unique, appelé à rendre de bien grands services dans le domaine économique-financier des nos pays et de pouvoir conférer le rôle émissif, touchant cet instrument monétaire, à la Banque Balkanique en perspective, ainsi que nous l'envisageons plus bas au point II, il serait bon et utile de recourir, dès l'institution éventuelle de ladite Banque, à une mesure médiane, plus facilement réalisable, consistant à attribuer à la Banque en question les fonctions d'un Institut de Changes Balkaniques.

«Institut de Changes Balkaniques», c'est là un des premiers buts qu'on pourrait étudier, car il viendrait, à coup sûr, résoudre un certain nombre de problèmes, non des moins importants, entre ceux qui se réfèrent notamment aux *déplacements de fonds balkaniques en Pays balkaniques*.

Ce rôle de la Banque consisterait donc à étudier sur place même, directement ou par le canal des succursales ou correspondants qu'elle organisera dans les Pays balkaniques, les demandes d'envois de changes balkaniques à destination uniquement desdits pays et à se charger, contre une taxe spéciale, du transfert intra-balkanique de ces changes, au moyen d'ordres de paiements, émis par elle ou par ses succursales sur la succursale du pays balkanique où le paiement devra se faire.

Il ressort clairement, de ce qui précède, que l'«Institut de Changes Balkaniques» n'aura à s'occuper, sur la base des de-

mandes y relatives qui lui seront faites, que des *transferts en pays balkaniques de montants en devises nationales de ces pays*.

Cependant, rien que ce travail, par le fait même qu'il viendrait faciliter de pareils transferts de changes balkaniques, suffira à rendre d'appréciables services :

a) *dans les voyages d'affaires en pays balkaniques, voyages* qui pourront être multipliés par suite du fait que les négociants, commerçants, fabricants et autres intéressés, pourvus de change balkanique en quantité suffisante effectueront plus fréquemment des déplacements et favoriseront, par là, les échanges de produits balkaniques, car il n'y a de meilleur commerce que celui qui se fait par le contact entre vendeurs et acheteurs.

b) *dans le mouvement touristique intra-balkanique, qui contribue* à mieux faire connaître les peuples entre eux et qui sera, à son tour, renforcé, la facilité d'obtenir du change pour les déplacements interbalkaniques.

c) *dans les déplacements intra-balkaniques pour des raisons scolaires, ou pour le séjour de malades dans les stations climatiques et balnéaires balkaniques,* déplacements qui seront facilités, par suite de la possibilité d'obtenir aisément les montants de changes balkaniques nécessaires aux voyages et séjours en question.

d) *dans les envois et transferts intra-balkaniques de fonds balkaniques,* provenant des divers services : services des Légations et Consulats, services des Chemins de fer et des Postes et Télégraphes, services des Compagnies de Navigation et des Compagnies d'Assurances, etc. etc., bref, de services en général d'Institutions ou Administrations officielles ou privées dans les pays balkaniques.

On peut se rendre compte, par ce qui précède, de l'efficacité du rôle que pourrait jouer la Banque Balkanique en perspective, dans la question des déplacements et transferts de changes balkaniques en pays balkaniques, et des problèmes importants qui s'y rattachent.

Naturellement, ce rôle spécial céderait grandement le pas à celui, autrement important, d'un instrument monétaire balkanique unique, dont l'instauration, si elle venait à être réalisée, saurait, à elle seule, ouvrir une nouvelle ère de facilités de plusieurs sortes dans le domaine économique-financier de nos pays.

II.—Banque Balkanique d'Emission d'un instrument monétaire unique

Personne n'ignore que la période d'après-guerre, marquée **par** la crise mondiale, a donné naissance à un déséquilibre **entre** l'offre et la demande, déséquilibre dû, non à une **sur-production**, comme on est souvent porté à le croire, mais bien à un amoindrissement de la demande, rattaché, à son tour, à de nombreux facteurs, parmi lesquels tient une grande place la question des changes.

Le problème qui se pose donc aujourd'hui consiste à stimuler la demande et à augmenter le volume d'affaires, en étudiant leurs possibilités sous l'angle monétaire également, **car** une bonne distribution de marchandises dépend, en grande partie, de la faculté de réaliser des prix fermes, stables.

Mais laissons parler, à ce sujet, Monsieur F. H. Fentener van Vlissingen, Président de la Chambre de Commerce Internationale de Paris, lequel, dans un admirable discours (1), prononcé en décembre 1933 a déclaré, entre autres :

- «... Nous croyons qu'il y a une première mesure essentielle pour
- » le commerce national et international: c'est qu'il ait un cadre so-
- » lide dans lequel il puisse se développer et qui consiste en une
- » saine situation de la monnaie mondiale. Le premier objectif à viser
- » aujourd'hui doit être la stabilisation. La Chambre de Commerce
- » Internationale a toujours soutenu fermement le principe d'un éta-
- » lon monétaire international stable.....
- » Pourquoi stabiliser? Parce qu'il ne peut pas y avoir de bonne dis-
- » tribution internationale de marchandises si l'on n'a pas réalisé la
- » condition principale des opérations d'achat et de vente, à savoir la
- » possibilité d'établir des prix fermes.....»

Nous voyons donc que les mesures que préconise, avec toute l'autorité qu'on ne saurait lui contester, le Président de la Chambre de Commerce Internationale de Paris, en faveur d'un retour à une meilleure distribution de produits se résument, en quelque sorte, comme suit: prix fermes, moyennant stabilisation de la monnaie mondiale et institution d'un étalon monétaire international stable.

D'autre part, M. G. Pesmazoglou, ancien ministre des Finances de Grèce, a lui-même soutenu, dans un mémoire

(1) Des passages de discours de M. F. H. Fentener van Vlissingen se trouvent publiés dans l'«Economie Internationale» de janvier 1934 (publication de la Chambre de Commerce Internationale de Paris).

présenté à la première Conférence Balkanique de 1930, qu'il incombe à la Conférence de se préoccuper «de la recherche d'un instrument d'échange unique, qui servirait de mesure pour la valeur des objets échangés.»

Ce sont là des opinions autorisées, auxquelles il faudrait arrêter notre attention, car elles suggèrent des mesures efficaces en faveur d'une meilleure distribution des marchandises et du maintien de prix fermes.

Toutes ces voix, émanant d'économistes à renom, conduisent, en quelque sorte, vers une même mesure, à savoir : l'Union Monétaire, tant prêchée et au sujet de laquelle tant d'encre a été versée.

Nous nous sommes bornés, jusqu'ici, à souligner la répercussion heureuse qu'une telle Union Monétaire produirait, si elle venait à être réalisée, au point de vue d'une meilleure distribution des marchandises et du maintien de prix fermes. Mais il y a une multitude d'autres problèmes énumérés au point I ci-haut, tels que les déplacements et transferts intrabalkaniques de fonds balkaniques etc. qui trouveraient leur solution et leur compte dans une telle mesure d'union monétaire balkanique.

C'est est bien, donc, le moment propice aujourd'hui, où l'on songe créer un Institut Bancaire Balkanique, de ne pas laisser dans l'ombre cette idée de l'union monétaire, sous une forme ou sous une autre, en l'insérant dans le programme d'étude de l'Entente Balkanique en connexion avec le projet de création de l'Institut en question.

Créer un instrument monétaire balkanique unique et charger de son émission la nouvelle Banque Balkanique, en collaboration avec les Banques Nationales respectives, voilà un de principaux buts, vers lequel devraient tendre les efforts de tous ceux qui s'attèleront à la construction du grand édifice en perspective.

Nous ne doutons pas des difficultés de plusieurs sortes que présente la réalisation de cette idée de l'Union Monétaire Balkanique, ni de la complexité des travaux y afférents. Nous nous rendons à l'évidence de cet état de choses et M. G. Pesmazoglou, lui-même, dans son mémoire précité, a tenu compte de toute la difficulté et de la complexité de la tâche.

.... Mais la question la plus difficile à résoudre dans cette seconde partie de la tâche, sera le choix du niveau auquel l'union

- monétaire devra se faire, afin qu'elle puisse desservir le plus
- utilement possible nos intérêts respectifs.
- La situation financière de nos pays se trouvant en pleine évolu-
- tion, il est impossible de prévoir, d'ores et déjà, si nous devrions
- aspirer à la parité ou si, comme d'autres nations l'ont fait, re-
- chercher une unité moins importante, mais présentant avec l'é-
- talon universellement reconnu, un écart bien inférieur à celui qui
- existe actuellement....»

Cependant, si ardue et compliquée que soit la tâche de l'Union Monétaire Balkanique, il serait utile et profitable de l'envisager et de l'étudier en connexion avec la possibilité, — pour le cas bien entendu où cette grande idée viendrait éventuellement à se réaliser — de confier le rôle émissif touchant l'instrument monétaire balkanique unique qui en résulterait, à la nouvelle Banque Balkanique en question.

Il appartient au Conseil Economique de l'Entente Balkanique et à ses membres éclairés de juger de l'opportunité ou non d'un tel rôle spécial à conférer à la Banque Balkanique en perspective.

III. Banque Balkanique de Crédit et de Financement

La Banque Balkanique, dont on envisage les possibilités de création, pourrait jouer un rôle de toute première importance en tant qu'Institut Balkanique de Crédit et de Financement, en collaboration avec les Instituts nationaux de crédit existant dans les Pays respectifs. Ce rôle particulier de la Banque est appelé, en effet, à rendre d'appréciables services dans les différents domaines de l'activité économique-financière balkanique, et plus spécialement dans le domaine agricole et industriel dans celui des entreprises de constructions et travaux en général, ainsi que des créations et organismes à base de coopération balkanique.

A) Dans le domaine Agricole et Industriel :

Les pays balkaniques, de par leur structure économique, la fertilité et productibilité de la terre, la richesse du sol et les conditions climatiques favorables à de bonnes cultures et à un élevage prospère, sont avant tout éminemment agricoles. Ils le sont par excellence et en tirent profit, d'ailleurs, à en juger par le fait que l'agriculture représente leur revenu national le plus fort.

Mais l'industrie, qui offre, aussi, de son côté, des avantages très appréciables à l'Economie, tient dans les pays balka-

nique une place fort importante, surtout depuis la période d'après-guerre, durant laquelle elle a commencé à prendre de plus amples proportions vers un développement progressif, dont le cours ascendant continue de nos jours encore.

Conscients du rôle prépondérant que ces deux branches, agriculture et industrie, jouent dans le domaine de leur activité économique, les pays balkaniques s'emploient fermement et résolument à l'intensification de ces deux branches. Aussi celles-ci font-elles l'objet de leur meilleure attention et de leurs soins les plus zélés.

Mais ces soins se trouvent, bien souvent, accompagnés de besoins de capitaux. Ce besoin s'est fait sentir impérieusement depuis surtout la période d'après-guerre et continue toujours à se faire sentir aujourd'hui même. Pourquoi donc ce besoin s'est-il manifesté plus vivement après-guerre? Parce que, justement, au lendemain de la conclusion de la paix, l'état de l'Economie réclamait impérieusement des moyens financiers, pour les causes bien simples que voici:

Pour réparer d'urgence les ravages et désastres causés par la guerre, régions fertiles dévastées par les troupes, outillage aratoire abîmé, cultures insuffisamment exploitées, élevage de bétail défavorablement affecté, nombreuses fabriques à cheminées éteintes, entreprises industrielles en déperissement, etc etc. Une reconstruction, pour ainsi dire, de l'agriculture et de l'industrie était nécessaire, reconstruction exigeant des moyens financiers pour son accomplissement.

Pour résoudre financièrement un problème d'ordre démographique: car les échanges des populations, qui ont eu lieu après-guerre, ayant produit, dans certains pays balkaniques, une forte immigration, il s'en est suivi, pour ces mêmes pays, une nécessité urgente de nouveaux capitaux destinés à des travaux de réorganisation et de développement des entreprises agricoles et industrielles, afin de pouvoir, tout en intensifiant l'activité économique, augmenter, en quelque sorte, la main-d'œuvre et faciliter, par conséquent, à l'immigration en question le gagne-pain nécessaire.

Pour réaliser un développement, un perfectionnement et une rationalisation toujours meilleure de l'Economie: Les pays balkaniques, soucieux d'un bien-être économique progressif, n'ont pas manqué, en effet, de procéder à une réforme agraire, ayant en vue l'application plus large de la mécanique et de la

chimie organique, l'amélioration constante des cultures et la transformation systématique de la nature-même de celle-ci, rationalisant, ainsi, et développant méthodiquement la branche «agriculture». En même temps qu'à ce travail coûteux, les pays balkaniques se sont employés également à moderniser leurs industries, à les doter de nouvelles branches munies, toutes, de tous les perfectionnements de l'art, à améliorer la qualité de produits industriels, afin des les rendre adaptables à un plus grand nombre d'applications et d'augmenter, ainsi, leur écoulement etc. etc. Mais tout cela nécessite, on le comprend bien, des fonds, car rationaliser et moderniser l'agriculture et l'industrie signifie, en d'autres termes, augmenter les avances que l'on fait au sol et aux machines. Du moment, donc, que la modernisation de ces deux branches continue son cours bienfaisant, au meilleur profit de l'Economie balkanique, on comprend bien qu'on se trouve constamment en présence d'un besoin de capitaux.

Nous n'avons cité, ci-haut, que quelques-uns des cas où les besoins en capitaux se font sentir. Mais on peut être sûr que ce ne sont pas là les seuls.

Ce n'est pas que de tels fonds ne se trouvent pas déjà investis dans les deux grandes branches de l'Economie: l'Agriculture et l'Industrie. Bien au contraire, nous assistons même dans les six Pays, à une augmentation fort appréciable et croissante des capitaux affectés à ces deux branches. Mais c'est que le besoin de développement de ces dernières s'amplifiant suivant un rythme bien plus rapide et plus puissant que l'augmentation réalisée en placements, il se produit souvent une insuffisance relative de capitaux.

Il en ressort qu'il y a, en l'occurrence, à l'endroit des deux grands domaines qui nous occupent, insuffisance fréquente de capitaux, insuffisance dont les causes devraient être recherchées, non seulement dans la nécessité d'une plus grande épargne nationale, qui fait déjà l'objet de soins tout particuliers de la part des milieux compétants, mais surtout dans la nécessité de développer encore davantage le crédit agricole et industriel en y attirant de plus grandes quantités de capitaux étrangers.

Voilà donc que se pose le problème d'un développement meilleur du crédit agricole et industriel, sur base, non seulement, d'une plus large épargne nationale, mais aussi d'une plus grande attraction de capitaux étrangers et d'une manipu-

lation et distribution plus rationnelle de ce crédit. Et, pour ce faire, la solution la plus avantageuse est de faire appel, ici aussi, à la collaboration des pays balkaniques.

Mais encore faudrait-il savoir sous quelle forme et dans quelles conditions, une telle collaboration pourrait être obtenue pour répondre le mieux aux buts qu'elle se tracera.

A l'heure où l'on envisage d'étudier les possibilités de création d'une « Banque Balkanique », la réponse semble toute prête, car un pareil organisme serait tout indiqué et le mieux qualifié pour répondre à toutes les conditions requises pour l'organisation d'un tel Institut de Crédit Balkanique. Il serait donc profitable et souhaitable de conférer ce rôle important à la nouvelle Banque en perspective, en lui adjoignant, à cet effet, la collaboration indispensable des Banques Agricoles et des Instituts de Crédit en général des pays respectifs.

B) Dans le domaine des entreprises de constructions et travaux en général ainsi que des organismes à base de coopération balkanique :

Personne n'ignore la grande œuvre de constructions de toutes sortes, à laquelle se sont attelés les pays balkaniques, avec un zèle intrépide et une énergie infatigable, afin de pouvoir, par des travaux d'améliorations foncières, de constructions routières, de développement de réseaux ferrés, etc, arriver à intensifier la rentabilité de la vie économique, favoriser les moyens de communications et de rapprochement et donner au transport de voyageurs et aux échanges de marchandises des conditions de déplacements plus commodes et plus faciles.

Il ne faudrait, non plus, perdre de vue le besoin de collaboration et de rapprochement, qui incite les pays balkaniques à s'adonner au travail de coopération économique, par le système de création d'instituts et de foyers d'activité commune, et cela à l'effet de donner un meilleur essor à leur Economie en général.

Constructions et travaux de toutes sortes et créations diverses de coopération, voilà un des points importants du vaste programme d'activité économique-financière des pays balkaniques. En effet :

Travaux d'améliorations foncières :

Au lendemain déjà de la dernière guerre mondiale, s'est imposé, en premier lieu, le besoin de nationaliser l'activité éco-

nomique, en accomplissant une série de travaux d'améliorations foncières très utiles, tels que : assèchements de marais et autres, irrigations, canalisations, aménagements des eaux, etc., travaux qui ont été multipliés d'ailleurs et qui continuent leur cours bienfaisant de nos jours encore, dans le but aussi de créer un gagne-pain à une immigration sortie de l'échange des populations. Il en est résulté donc un besoin d'utilisation de fonds indispensables pour l'accomplissement des travaux en question.

Travaux de constructions ferroviaires et routières :

Les pays balkaniques, soucieux du rapprochement entre peuples et de l'intensification des échanges commerciaux, n'ont pas perdu de vue le facteur principal de ce rapprochement et de cette intensification, à savoir : les moyens de communications. Aussi leur programme d'activité réserve-t-il une large part à l'enrichissement de leurs réseaux ferroviaires et routiers.

Raccourcir les distances c'est là, en effet, un grand problème, qui forme déjà l'objet de l'attention et des soins louables des pays balkaniques, mais qui comporte encore un grand travail, au double point de vue :

a) de l'intérêt routier intra-balkanique, par suite du besoin qui se présente, chaque jour plus vif, d'établir de meilleures et de plus nombreuses communications routières et ferroviaires entre les pays balkaniques, en reliant, avant tout, les capitales balkaniques, entre lesquelles des lignes ferrées directes n'existent pas encore ;

b) de l'intérêt routier international, car il s'agit de créer, en dehors du réseau artériel actuel traversant les pays balkaniques pour aboutir et se prolonger en territoires extra-balkaniques, de nouvelles lignes ou tronçons de lignes, destinés à relier les réseaux desdits pays aux grands réseaux internationaux.

Ici aussi l'exécution de ces travaux est fonction directe d'un besoin de capitaux importants, qu'il faut alimenter.

Organismes à base de coopération balkanique :

Imbus de l'idée que la coopération entre eux est le moyen le plus sûr, pour conduire au bien-être économique et à la prospérité, les pays balkaniques travaillent de plus en plus à leur rapprochement en y mettant le meilleur de leurs efforts. Aussi, les résultats obtenus jusqu'ici, dans le domaine de ce rapprochement, se sont-ils fait sentir efficacement dans les relations de

ces pays, où l'idée de collaboration gagne chaque jour plus de terrain et d'adeptes, aidée en cela aussi par le travail fructueux des Conférences Balkaniques.

Comme premier résultat de ce souci de collaboration inter-balkanique, on pourrait citer les traités commerciaux bilatéraux que les pays balkaniques ont conclu et concluent entre eux. Un autre indice de ce même souci devrait être cherché dans les tendances, qui se manifestent, chaque jour plus impérieuses, d'obtenir une coordination d'activité plus systématique et plus continue, au moyen de l'institution d'offices mixtes d'exportation ou d'études, de bureaux communs de commerce, etc. Et comme exemples de pareils foyers de coopération, déjà réalisés, il faudrait citer : la Chambre de Commerce et d'Industrie Interbalkanique, le Bureau Central Turco-Yougoslave de l'Opium, l'Office de Commerce Turco-Hellénique, etc. Ce sont là, érigés déjà sur le terrain de la réalité, quelques grands foyers de coopération balkanique, qui ne seront pas les seuls de la série, à en juger par les nouvelles créations en perspective, qui forment l'objet d'étude de la part des milieux intéressés.

Nous assistons donc à un courant salutaire en faveur de l'institution d'organismes propres à intensifier diverses branches de l'Economie, au moyen du système de la collaboration.

Mais tous ces édifices, dont on envisage la fondation ou les possibilités de fondation, viennent poser un grand problème : celui de leur financement, car, ainsi qu'il est connu par tout le monde, toutes ces créations doivent posséder une organisation technique, ce qui veut dire avoir un budget à alimenter.

Naturellement, toute Institution de ce genre a ses sources de revenus, ses recettes, qui lui sont fixées à l'avance. Mais le souci, d'une part, de la réalisation de ces recettes, dont l'encaissement ne peut toujours être obtenu à temps utile, et l'obligation, d'autre part, d'avoir à répondre à des frais généraux courants, qui ne supportent, eux, aucun retard, constituent une préoccupation d'ordre financier, qui ne peut que gêner le bon fonctionnement de toute Institution.

Aussi, enlever aux Institutions de coopération balkanique la préoccupation financière en question, c'est leur donner la possibilité, en toute quiétude d'esprit, de mieux poursuivre leur

tâche, en trasvasant, dans le domaine de travaux productifs, la dose d'activité consacrée au chapitre pécuniaire.

Mais comment écarter ces préoccupations financières, sinon en les endossant à un Institut Bancaire, lequel accepterait de financer ces institutions, c'est-à-dire d'avancer, moyennant un taux d'escompte, aux organismes issus de la collaboration balkanique, les montants prévus pour chacun d'eux, en se chargeant, lui, en leur lieu et place, de recueillir les recettes aux sources déterminées.

Il s'agit, donc, en définitive, de trouver un Institut Bancaire qui voudrait bien s'occuper d'une telle opération financière. A l'heure où l'on songe à créer une « Banque Balkanique », la solution du problème semble résolue, car la Banque en question serait le mieux qualifiée pour ce genre spécial de crédit. Il serait, par conséquent, d'une grande utilité pratique, de confier ce rôle de *Banquier des Instituts de coopération balkanique* à la nouvelle Banque en perspective.

Nous avons cité, ci-haut, certains domaines, pas les seuls assurément où pourraient s'exercer les opérations de crédit et de financement d'une Institution telle que la « Banque Balkanique » en perspective.

Les avantages que pourrait desservir une telle Banque de Crédit et de Financement, sont nombreux; entre autres:

a) Elle s'occuperait d'attirer des capitaux extra-balkaniques, lesquels, moins craintifs vis-à-vis du nouvel Institut Bancaire, accourront, en quelque sorte, dans la caisse de celui-ci en quantité plus importante, d'où accroissement des moyens financiers de provenance étrangère.

b) Elle se chargerait de la distribution des crédits ainsi augmentés aux divers pays balkaniques, en raison des besoins de ceux-ci, et cela soit directement par des crédits directs accordés, soit par l'escompte des effets constituant les portefeuilles des Institutions nationales et administratives de crédit dans chaque pays.

c) Elle pratiquerait des taux normaux pour les prêts et crédits consentis.

d) Elle mettrait en circulation, c'est-à-dire placerait sur les marchés capitalistes extra-balkaniques, des lettres de change à échéance fixe ou encore des warrants, émis par elle ou par les Institutions de crédit des pays balkaniques.

Nous n'insistons pas davantage sur les buts nombreux et profitables et les avantages évidents d'un tel Organisme Balkanique de Crédit et de Financement, dont le fonctionnement rendrait des services variés à l'Economie des pays participants.

Il appartient au Conseil Economique de l'Entente Balkanique d'étudier, s'il le juge nécessaire, cette question de crédit et de financement, en connexion avec la création projetée de la «Banque Balkanique» et l'élaboration du programme d'activité de celle-ci.

IV. Banque Balkanique de Règlements et de Transactions commerciales et financières

La «Banque Balkanique», dont on envisage la création, pourrait aussi jouer le rôle d'une Banque de Règlements et de Transactions commerciales et financières. En effet, un pareil organisme bancaire serait tout indiqué pour s'occuper des opérations suivantes :

a) Faciliter, dans le domaine balkanique, la solution des problèmes des dettes internationales, en travaillant, parallèlement avec les démarches visant à la réduction des mêmes dettes, à faire admettre par les pays créanciers le principe d'un paiement des dettes en question, non en numéraire, mais en marchandises et en services, lequel principe, s'il venait à être adopté, aurait pour conséquence de renforcer l'exportation et les services des pays débiteurs et d'améliorer, de la sorte, leurs balances commerciales et leurs balances de paiement.

b) Faciliter en général les ententes entre créanciers et débiteurs.

c) Favoriser l'ouverture sur les marchés extra-balkaniques, en faveur des importateurs des pays balkaniques, de crédits en marchandises diverses et plus spécialement en instruments et articles aratoires nécessaires à l'agriculture et en machines accessoires, matières premières et autres destinés à l'Industrie, etc. Le paiement de marchandises livrées, ainsi, à crédit, serait bien entendu, dans pareil cas, garanti au vendeur par la Banque Balkanique qui en prendrait, à son tour, les contre-garanties de qui de droit.

Les avantages à confier ce recrutement de crédit en marchandises à un Institut Central Interbalkanique de crédit, sont d'ailleurs expliqués par M. Babis B. Alivisatos dans une bril-

lante étude intitulée: «Le Crédit Agricole Interbalkanique», parue dans cette revue Septembre-Octobre 1933. Nous en reproduisons, ci-bas, un bref passage.

«...Des transactions de fournitures à crédit peuvent être aussi
 » conclues directement entre les prêteurs étrangers et les instituts
 » nationaux de crédit agricole, mais dans ces cas, le pays emprun-
 » teur pourrait se trouver dans une situation déavantageuse. On pour-
 » rait même organiser un système dans lequel l'institut central inter-
 » balkanique interviendrait pour garantir la bonne fin de l'opération
 » et obtenir de meilleures conditions en faveur de l'institut national.
 » Toutefois, un institut interbalkanique de crédit pourrait, même
 » dans ce domaine, traiter dans des conditions plus avantageuses que
 » les instiuts nationaux, à cause de la meilleure connaissance qu'il
 » acquerrait du marché financier international et de la plus grande
 » importance des transactions qu'il effectuerait, ce qui serait de na-
 » ture à entraîner les groupes ou les pays prêteurs à de plus gran-
 » des concessions....»

Ce petit passage met en évidence l'utilité de conclure de pareilles transactions de fournitures à crédit, par l'entremise d'un Institut inter-balkanique de Crédit, par une «Banque Balkanique dirons-nous aujourd'hui.

d) Favoriser sur les marchés étrangers, pour certains pro- pro-
 duits (agricoles surtout) de l'exportation balkanique, le systè-
 me des ventes à ferme avec livraison à terme, en adoptant,
 toutefois, le point de vue que, pour enlever à l'opération tout
 caractère spéculatif, il faudrait baser le prix sur celui du mar-
 ché mondial (à l'époque de la livraison de la marchandise), en
 ne s'en écartant éventuellement, dans le sens d'une diminution,
 que dans un pourcentage fixé à l'avance.

M. B. Alivisatos, donne dans son étude précitée, des dé-
 tails fort intéressants, touchant ce système, dont voici quel-
 ques passages :

«...Voilà de quelle façon une pareille transaction pourrait se réa-
 « liser. Supposons que l'institut de crédit agricole interbalkanique, se
 « conformant aux demandes des instituts de crédit ou des organismes
 « d'exportation nationaux, vende à un groupe d'importateurs du pays
 « A 1.000.000 de tonnes de céréales de la récolte de 1934. Il serait
 « convenu que le prix s'établirait sur la base du prix mondial à
 « l'époque de la livraison, moins X o/o. En échange de l'avantage
 « ainsi offert à l'acheteur, celui-ci accepterait de payer, au moment
 « de la conclusion du contrat, une quantité plus ou moins grande du
 « montant du prix de vente. La somme ainsi reçue par l'institut in-
 « terbalkanique serait répartie sous forme d'avances en produits ou

en numéraire aux organismes nationaux ayant participé à la transaction. »

et plus loin :

« ... La plupart de temps, les pays balkaniques se présentent sur le marché international comme concurrents. Un afflux de capitaux, dans les conditions actuelles, ne pourrait avoir d'autres conséquences que d'accentuer l'anarchie de production et la concurrence commerciale existantes et de désorganiser davantage le commerce des produits agricoles balkaniques. Et on ne peut éviter ce danger que si l'œuvre de financement du commerce des principaux produits balkaniques d'exportation est confiée à un organisme central interbalkanique, agissant suivant un programme bien défini et commun à tous les pays. »

Ce sont là des arguments qui parlent en faveur des opérations de vente à terme de marchandises, par l'entremise d'un Institut financier interbalkanique.

Il appartient au Conseil Economique de l'Entente Balkanique et à ses membres éclairés de juger s'il y a lieu ou non de confier ce rôle de Banque de Règlements et de Transactions commerciales et financières à la nouvelle « Banque Balkanique » en perspective.

*
* *

Nous avons tâché, dans le petit travail que voici, d'énumérer certaines des attributions qui se sont présentées, de prime abord, à notre attention et qui pourraient, si toutefois cela est jugé utile et convenable, être envisagées comme susceptibles de faire partie du programme d'activité de la nouvelle « Banque Balkanique », dont le projet de création est à l'étude du Conseil Economique de l'Entente Balkanique.

Banque de changes balkaniques, banque d'émission d'un instrument monétaire balkanique unique, banque de crédit et financement et banque de règlements et de transactions commerciales et financières, tels sont les rôles sur lesquels s'est portée notre étude, touchant l'activité de la dite « Banque Balkanique ».

Nous avons tâché aussi d'expliquer ici, brièvement il est vrai, mais aussi nettement qu'il nous a été possible de le faire dans un espace relativement restreint pour un si vaste sujet, les causes et considérations principales, qui semblent faire appel à ces rôles et attributions et militent en quelque sorte, en faveur de leur inscription parmi les nombreux buts de l'Institut Balkanique en question.

Nous ne prétendons pas avoir émis, ci-dessus, des suggestions et des points de vue nouveaux, touchant le rôle d'une pareille Banque Balkanique, car ceux-ci sont déjà, à n'en point douter, du domaine de la connaissance de tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent des questions économiques et financières en général.

Nous ne prétendons, non plus, y avoir épuisé l'énumération des buts, qu'un pareil Organisme Financier Balkanique pourrait poursuivre, car, sur ce chapitre, bien d'autres tâches encore pourraient lui être assignées.

C'est au Conseil Economique de l'Entente Balkanique et à ses membres éclairés que revient, donc, la tâche élevée d'examiner, à la lumière de leur haute compétence, de concert avec l'étude des possibilités de création de la «Banque Balkanique», le programme d'activité qu'il conviendrait le mieux d'attribuer à celle-ci.

Quel que soit, cependant, ce programme d'activité, on pourrait être certain d'une chose: c'est que son application ne pourrait que contribuer efficacement à la solution d'une série de problèmes d'ordre économique et financier, et à un plus large essor de l'économie des pays balkaniques adhérents.

C. PETROFF

Le problème de la Dette Publique des Etats Balkaniques

(Suite)

CHAPITRE IV

L' ENDETTEMENT DE LA GRÈCE (*)

Conclusions

Appréciation de la capacité de paiement de la Grèce

A ! La capacité budgétaire

Le niveau du budget hellénique.—Le gonflement continu des budgets est un phénomène universel. Rappelons la fameuse déclaration du Ministre des Finances de la France lequel peu après 1870 invitait le Parlement à saluer le budget d'un milliard que l'on ne reverrait plus jamais.

En Grèce particulièrement, l'augmentation importante et continuelle de la Dette publique en or, dont le service (intérêts et amortissement) était versé, en entier et sans aucune diminution, en or, pendant la période de la guerre et l'après guerre, de même que les dépenses énormes occasionnées par la guerre et l'installation des réfugiés (1) ont contribué à élever le niveau du budget à un degré qui n'encourageait guère le progrès économique du pays.

En comparant le budget hellénique au budget bulgare,—ce dernier répond aux besoins d'une population analogue et

(*) V. Nos 8-9, 10-11 et 12, 1934, 1-7, 1935.

(1) Les chapitres suivants pourront nous donner un aperçu plus complet des dépenses en général du pays à la suite des guerres balkaniques et surtout de la guerre mondiale, soit des années 1912-1926/27 :

Dépenses de guerre du Ministère de la Guerre. . .	113.304.679
» » » » Marine . . .	12.875.025
» pour l'assistance aux réfugiés . . .	11.386.995
» » l'établissement de la population de Macédoine Orientale et Thrace . . .	2.400.035
Dépenses pour l'établissement de réfugiés . . .	2.382.635
» » l'assistance aux familles réservistes . . .	16.159.100
» » les réfugiés orphelins . . .	438.515
» » l'échange des populations. . .	258.415
Ravitaillement . . .	2.497.866
Victimes de guerre. . .	1.631.225
Total. . .	163.334.490

Pendant les années suivantes et jusqu'à l'année 1930-31 le budget de

égale à peu près à celle de la Grèce—une conclusion évidente en découle: le niveau du budget hellénique est de beaucoup plus élevé que celui du budget bulgare. Cette vérité est incontestable et facilement compréhensible. Certes, ainsi que nous l'avons soutenu au début de l'étude présente, une comparaison entre les budgets de deux pays, pour être exacte et réelle, doit nécessairement s'appliquer à des budgets ayant une composition similaire et comprenant les mêmes services. Or, les budgets de la Grèce et de la Bulgarie présentent de nombreuses et importantes analogies.

Il est vrai que le fait de l'application en Bulgarie du gouvernement local de second degré (Préfectures) contribue à la diminution du niveau des dépenses et des recettes du budget bulgare. Il est évident qu'aux budgets départementaux en Bulgarie sont inscrites des recettes et des dépenses, qui figurent en Grèce au budget de l'Etat, le gouvernement local de second degré n'ayant pas encore été appliqué en Grèce. D'un autre côté le budget bulgare comprend les dépenses et les recettes des certains services et tout particulièrement des chemins de fer de l'Etat et des ports dont les recettes et les dépenses atteignent

l'Etat a été grevé de 10.510.319 drachmes, dépensés en faveur des réfugiés.

Etablissement des réfugiés urbains	Fcs or	104.763.862.50
Assistance sanitaire et sociale		89.346.689.00
Etablissement rural des réfugiés		36.095.893.80
Dépenses de l'échange des populations		19.794.166.60
Utilisation du solde des fonds de la C.E.R.		10.311.253.80
Utilisation des recettes de la Banque Bulgare à titre de dettes de réfugiés.		2.290.008.80
Utilisation du produit des réparations allemandes		15.515.760.50

Total Fcs or 278.117.635.00

La somme ci-dessus de 278,1 millions frs or, calculée en Lstg, correspond à 11.500.000 Lstg. Si l'on prend en plus en considération les dépenses en général effectuées en faveur des réfugiés et qui ont été couvertes soit par des emprunts à l'étranger soit par l'émission d'obligations, de même que toute autre dépense relative aux réfugiés, la somme globale des dépenses pour les réfugiés se chiffre environ par 55 millions de Lstg. (voir à ce sujet notre article analytique dans la Revue Economique et Financière No. de Janvier-Avril 1935).

En moyenne les dépenses pour les réfugiés inscrites dans les budgets des années 1922-1930 représentent environ le 10 o/o, et pendant certaines années dépassent le 12 o/o des dépenses du budget.

D'autre part, énormes ont été les pertes des particuliers en Grèce par suite de la guerre; et ces pertes ont été très incomplètement compensées par les réparations (voir à sujet notre étude parue sous le titre: le problème des réparations bulgares. Athènes 1930).

1,100 millions de lévas par an. Par contre en Grèce les chemins de fer de l'Etat constituent une entreprise spéciale, qui suit en grande partie les méthodes de gestion et de comptabilité commerciales.

Les recettes et les dépenses des chemins de fer de l'Etat de Grèce ne figurent point au budget de l'Etat. Une somme seulement, ne dépassant pas les 100 millions, est inscrite annuellement au budget de l'Etat au crédit des chemins de fer; cette somme constitue l'allocation accordée par l'Etat grec aux chemins de fer en vue de couvrir le déficit de leur exploitation; le service des emprunts conclus pour la construction des lignes de chemin de fer d'Etat est à la charge du budget de l'Etat. Les budgets grec et bulgare comparés quant aux détails techniques de leur composition présentent certaines dissemblances. Mais ces dissemblances ne sont pas importantes et ne peuvent pas nous empêcher de tirer nos conclusions quant au niveau des deux budgets. De la comparaison de ces deux budgets il résulte clairement que le niveau du budget grec est sensiblement supérieur.

Le niveau du budget hellénique est fixé par le protocole concernant la stabilité de la monnaie hellénique, signé à Genève le 15 septembre 1927. Le niveau du budget bulgare est également fixé par le protocole concernant la stabilisation de la monnaie bulgare, signé à Genève le 10 mars 1928.

Conformément à l'article 5 du dit protocole du 15 septembre 1927 le gouvernement hellénique prenait même l'engagement de maintenir le budget des dépenses courantes de l'Etat, jusqu'à la fin de l'exercice financier 1929-30, dans les limites d'environ 9.000 millions de drachmes, à l'exclusion des dépenses de capital effectuées dans des buts productifs de revenus.

Conformément à l'article 6 du dit protocole du 10 mars 1920 le gouvernement bulgare prenait l'engagement de maintenir le budget ordinaire et extraordinaire de 1928-29 au-dessous de 6.750 millions de levas et celui de 1929-30 jusqu'à 7.000 millions de levas.

La différence de niveau entre les deux budgets est évidente et elle le devient encore plus, si l'on prend en considération la dépréciation de la monnaie bulgare par rapport à la monnaie hellénique pendant la période en question.

Un si grand écart entre les niveaux des deux budgets en comparaison est dû en premier lieu au fait évident que le budget hellénique est plus lourdement grevé par la dette publique extérieure.

Il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur le budget de l'année 1931-32 de deux Etats pour nous en convaincre. Ces budgets constituent les derniers budgets, par lesquels les deux Etats ont rempli leurs obligations extérieures conformément aux conventions alors en vigueur, qui depuis lors ont été suspendues.

Ainsi le budget bulgare de 1931-32 représente environ 6.400 millions de levas ou 3.500 millions de drachmes.

Le budget hellénique de 1931-32 s'élève environ à 10.000 millions de drachmes soit environ au triple du budget bulgare.

De même les dépenses de la direction de la dette publique pour l'année 1931-2, y compris les crédits pour les pensions (1), représentent au budget bulgare la somme de 2.150 millions de levas soit 1.200 millions de drachmes.

Le service annuel de la dette publique pendant l'année 1931-32 représente au budget hellénique la somme de 3.700 millions environ de drs; les pensions absorbent, en plus, environ 600 millions de drachmes, à savoir seul le service de la dette publique en Grèce absorbe le triple des dépenses de la direction de la dette publique en Bulgarie (2).

Si l'on envisage également le capital de la dette publique des deux Etats on en dégage la même observation. Le capital de la dette publique bulgare en 1931 s'élève à 27.320 millions de levas soit à 14.300 millions de drachmes de la stabilisation de 1928, y compris les réparations s'élevant à 171.030.302 frs. or ou à 4.575.531.832 levas.

Le capital de la dette publique hellénique pendant l'année 1931 s'élève à 46 millions de drachmes, soit la dette bulgare était le 1/3 de la dette hellénique.

Nous avons déjà reconnu l'opportunité de la réduction des charges de la Bulgarie provenant des emprunts. Si nous comparons ces mêmes charges des deux pays qui ont une population sensiblement égale, nous devons arriver à la conclusion suivante: la Grèce qui n'a pas été soulagée, comme les autres

1) Les crédits de la Direction de la Dette publique en Bulgarie comprennent, outre les crédits pour le service de la dette publique, les pensions, s'élevant à 600 millions, de même que les dépenses pour le personnel de la Direction de la Dette publique, tandis qu'en Grèce seuls les crédits pour le service de la dette publique y figurent.

(2) Il est à noter que le service de la dette extérieure bulgare s'élève en 1931-32 à 1.150 millions de levas suivant les accords d'avril et de mai 1934. Les transferts de la dette extérieure sont réduits à 240 millions de levas annuellement.

Etats, des charges dues aux emprunts pendant la période de guerre et d'après-guerre jusqu'à l'année 1931, doit bénéficier d'une réduction de ses charges égale, si ce n'est supérieure, d'autant plus que les économies des autres Etats balkaniques, la Bulgarie y comprise, possèdent des bases intérieures plus solides, tandis que l'économie de la Grèce dépend dans une large mesure de l'étranger.

Le paiement en entier et en or du service de la dette publique extérieure de la Grèce épuisait ses forces économiques et les recettes de son budget. Le pays était obligé de recourir à des impôts onéreux et de couvrir les déficits de ses budgets et le service d'amortissement d'emprunts très importants par la conclusion de nouveaux emprunts plutôt onéreux, en contradiction avec le principe fondamental de la science des finances d'après lequel un pays ne doit pas liquider ses emprunts par la conclusion des nouveaux emprunts plus onéreux.

Pendant toute la période d'après-guerre la proportion de la dette publique (1) par rapport à l'ensemble des dépenses engagées était importante.

Egalement démesuré était le pourcentage qu'absorbait le service de la dette publique des recettes effectives (2) (ordinaires et extraordinaires) du budget, ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

en millions de drachmes

Années	Total des dépenses	Pourcentage du service de la dette sur les dépenses engagées	Pourcentage du service de la dette sur les recettes réelles
1921-22	2.489.2	12 0/0	31 0/0
1922-23	3.873.—	17 »	37 »
1923-24	5.308.4	25 »	32 »
1924-25	6.033.7	29 »	33 »
1925-26	7.665.—	30 »	39 »
1926-27	9.169.5	36 »	41 »
1927-28	8.428.—	32 »	30 »
1928-29	10.145.7	24 »	42 »
1929-30	10.566 (3)	27 »	
1930-31	12.099 (4)		

(1) Au service de la dette publique nous devons ajouter la subvention de l'Etat aux chemins de fer.

(2) Voir le total des dépenses effectives plus loin.

(3) Après la déduction d'une somme de 8779.1 millions qui représente l'utilisation d'emprunts conclus depuis 1924 et dont l'apparition au budget se fait pour la première fois au budget de 1929-30.

(4) Y compris une somme de 1018, produit d'emprunts conclu en 1929.

Pendant toute la période qui a suivi et jusqu'à l'année 1932-33 le service de la dette publique absorbait au moins 35 o/o des recettes effectives du budget. (1)

Le service donc de la dette publique pesait lourdement sur le budget hellénique.

L'effort fiscal du pays apparaît dans le tableau suivant qui nous montre l'évolution des recettes en Grèce en millions de drachmes.

Produit

Années	Recettes réelles ordinaires	Recettes réelles extraordinaires	Produits des emprunts	Total
1921-22	876.—	66.5	1.286.9	2.278.7
1922-23	1.742.8	180.2	2.654.2	4.577.2
1923-24	3.299.3	440.3	250.2	3.989.8
1924-25	4.684.9	422.6	650.4	5.757.2
1925-26	5.561.1	135.9	2.005.2	7.922.2
1926-27	7.024.—	443.7	2.276.7	9.743.9
1927-28	8.807.4	128.5	60.6	8.996.—
1928-29	9.058.—	274.4	1.219.3	10.551.5
1929-30	9.242.4	707.8	8.779.1	18.729.4
1930-31	9.012.6	1.206.8	1.174.9	11.393.6
1931-32	8.551.9	538.—	1.980.5	11.070.5
1932-33	7.789.4	321.8	1.042.5	9.153.7

La dépréciation de la drachme présente l'augmentation des recettes comme plus importante qu'elle n'est en réalité. Toutefois, l'augmentation des recettes ordinaires effectives est plus importante que la dépréciation de la drachme pendant cette même période.

Cette augmentation des recettes est pénible pour le pays, étant donné que la dépréciation de la drachme, en principe, diminue les recettes dans les différentes branches de l'écono-

(1) Ainsi l'évolution des dépenses est la suivante ;

Années	Total des dépenses	Dette publique
1930-31	12.100	3.712.5
1931-32	11.864	3.592.4
1932-33	9.684	1.749.4
1933-34	10.279	1.381.8
1934-35	10.867	1.557.4

Le total des dépenses de 1933-34 comprend la somme de la dette extérieure non payée, s'élevant en 1496.4 millions drs. ainsi que celui de 1934-34, la somme de dettes non payée s'élevant à 1417 millions drs.

mie nationale et influe d'une façon désavantageuse sur le rendement des impôts qu'il rend plus onéreux.

Les charges fiscales pesant sur le pays et provenant des budgets de l'Etat et des communes (en laissant de côté les recettes qui ne proviennent pas d'impôts) montaient en 1915, après le rattachement des nouvelles provinces, à 236 millions de drachmes or, soit par tête à 48 drachmes or.

Pendant l'année 1930-1 les charges fiscales nettes, en ne tenant pas compte des recettes ne provenant pas d'impôts, montaient à 8.700 millions de drachmes (budget de l'Etat) et 1.100 millions de drachmes (budgets des Communes et Caisses Spéciales). Par conséquent, la charge fiscale nette par habitant pendant l'année 1930-31 se chiffrait par 1500 drachmes, soit 106 drachmes or, est plus que double par comparaison à celle de l'année 1915. Il est de plus à noter que pendant toute la période d'après guerre tant les dépenses non productives de l'Etat (dépenses militaires etc.) que ses dépenses productives et civilisatrices ont été diminuées.

Ainsi, les dépenses militaires du pays en 1915 se chiffrent par 18.20 drachmes-or par tête, soit 273 drachmes-papier et représentent le 17 0/0 des charges fiscales.

L'Etat, par ses recettes ordinaires, couvre non seulement les dépenses ordinaires du budget mais une partie importante également des dépenses extraordinaires du budget. La Grèce a imposé le système de contrôle, le plus sévère, des dépenses publiques et de cette façon elle empêche leur augmentation non motivée. (1) Mais ce système pour obtenir la réduction des dépenses laisse des nombreuses dépenses inexécutées.

Les sommes dont dispose le budget hellénique pour l'instruction et l'hygiène du peuple sont notoirement insuffisantes. La Grèce, attachée fermement à l'équilibre de son budget, depuis 1927, a appliqué une politique d'ajournement des dépenses, pourtant d'une importance capitale, pour l'hygiène et l'instruction du peuple. Cette politique a permis de former des excédents dans le budget et de disposer dans les années suivantes des sommes importantes pour l'amélioration des conditions sanitaires du pays et pour l'exécution des travaux pro-

(1) Voir sur ce sujet : G. Mantzavinos, le contrôle des dépenses publiques dans le Bulletin de la Société belge d'études et d'expansion, octobre 1932. P. Dertilis, le contrôle préventif de dépenses publiques. Athènes 1930.

ductifs. Mais, même pendant cette période, les dépenses productives et civilisatrices du budget sont sensiblement insuffisantes.

Les sommes insuffisantes dont disposent les budgets grecs pour l'amélioration des forces productives, la construction de travaux de communication, le relèvement du niveau de l'instruction et l'amélioration des conditions sanitaires du pays rendent les impôts plus lourds en Grèce et entravent son progrès économique et le développement de son épargne. Les charges fiscales en Grèce sont évidemment très lourdes, si l'on prend en considération le pourcentage du revenu national absorbé par elles. En Grèce, en 1930, le revenu national était calculé à 42 milliards de drachmes approximativement. Par conséquent, étant donné que les charges fiscales (provenant du budget et en dehors de lui) s'élèvent à 10.000 millions de drachmes, elles absorbent le 25 0/0 environ du revenu national.

Ce pourcentage est excessif, spécialement pour un pays pauvre, comme la Grèce.

En effet, le célèbre économiste français P. Leroy-Beaulieu (1) considérerait l'impôt comme très modéré quand l'ensemble des taxes nationales et locales ne dépassait pas 6 0/0 des revenus. Il ajoutait que cette proportion devait être normale dans les pays où la dette publique est faible et où la politique n'est pas dominée par l'esprit de conquête. Il continuait: l'impôt est encore supportable quoique lourd, quand il ne dépasse pas 10 0/0 ou 12 0/0 du revenu des citoyens. Au delà de 12 0/0 ou 13 0/0 c'est une proportion exorbitante; il se peut que le pays supporte un pareil taux; mais certainement les progrès de la richesse publique s'en trouvent ralentis: la liberté de l'industrie et celle même des citoyens sont dans ce cas menacées et restreintes par les vexations, les inquisitions qu'entraînent nécessairement la complication et l'élévation des taxes.

Les charges fiscales deviennent encore plus lourdes, car le pourcentage du service de la dette publique par rapport à la totalité des dépenses est très important.

Comme l'a remarqué très justement l'éminent économiste américain M. E. Seligman: (2) quand l'Etat puise ses dettes à

(1) P. Leroy Beaulieu, *Traité de la Science des finances*, 6e édition, tome I pp. 141—142.

(2) V. Seligman: *Currency, Inflation and Public Debts* p. 17.

l'intérieur, celles-ci ne constituent pas un fardeau aussi onéreux pour l'économie du pays, car leur service est distribué aux rentiers nationaux; tel est le cas de la dette publique par exemple de la France. Mais ce n'est pas la même chose dans le cas du service de la dette extérieure de la Grèce qui appartient généralement à l'étranger. Par conséquent le service de la dette publique constitue une surcharge fiscale au détriment de l'économie du pays. En effet, si l'on tient compte que la dette publique n'est en réalité qu'un impôt anticipé, car l'Etat doit par l'imposition payer le service de sa dette publique, l'emprunt improductif, comme c'est le cas des emprunts extérieurs de la Grèce, n'est qu'en somme une diminution de revenu national futur, ou une avance des recettes publiques des années postérieures qui seront utilisées en vue de son amortissement.

L'imposition en Grèce devient encore plus onéreuse, du fait que les revenus et les fortunes privées sont très morcelés en Grèce de telle sorte que l'Etat impose les besoins les plus essentiels de la population sans lui fournir par son budget aucun soulagement. (1)

La capacité du budget plie sous le poids des charges démesurées, continuelles et multiples. Le niveau du budget grec devient dangereusement élevé et inspirerait à juste titre des inquiétudes pour l'avenir du pays, s'il n'était pas ramené à une limite en accord avec les forces économiques du pays et permettant la satisfaction de ses besoins civilisateurs indispensables et son ferme développement économique. Les dépenses in-

(1) Les dépenses productives et civilisatrices du budget grec sont très insuffisantes. Elles figurent dans le tableau suivant en millions de drachmes :

	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35
Travaux productifs	47,20	512,24	282,20	415,—
Exécutions de travaux divers	319,50	316,28	337,74	338,27
Ministère de l'Agriculture	15,50	77,27	97,20	108,37
Ministère de l'Instruction	14,94	17,58	16,84	18,64
Assistance Sociale	61,01	105,39	120,03	109,68
Santé	128,32	102,40	127,50	164,72
Etablissement de Réfugiés				
Autres dépenses	179,50	198,60	210,30	200,06
	926,46	1.368,60	1.348,70	1.423,80

dubitablement susceptibles de diminution sont celles du service très onéreux de la dette publique, conclue à des taux très élevés et sous d'autres conditions défavorables.

Après 1931-2 nous constatons une augmentation des dépenses tant pour l'exécution de travaux productifs que pour les crédits des traitements des fonctionnaires. Ainsi les traitements des fonctionnaires représentent les sommes suivantes :

1931-32	2.608.2
1932-33	2.549.4
1933-34	2.657.1
1934-35	3.098.3

D'autre part les dépenses budgétaires sont les suivantes :

	1932-33	1933-34	1934-35
Dépenses obligatoires	(a)	(a)	(b)
Service de la Dette Publique somme versée	1.749.4	1.381.8	1.557.4
Pensions	663.—	685.2	825.9
Monopoles	243.2	280.6	211.2
Retours de fonds et restitutions du budget	539.2	696.3	608.5
Exercices-clos.	299.7	288.2	7.6
Dépenses qui figurent égale- ment comme recettes . . .	1.124.—	197.9	277.8
	4.618.5	3.530.—	3.488.4
Service de la Dette Publique Somme non versée		1.496.4	1.417.—
	4.618.5	5.026.4	4.905.4
Travaux exécutés au moyen des recettes ordinaires ou extraordinaires à l'except- ion des emprunts	625.4	574.—	688.8
Dépenses extraordinaires de l'armée, marine et aviation	190.4	336.—	226.7
Dépenses ordinaires de l'armée, marine et aviation	1.468.5	1.411.7	1.612.—
Sécurité Publique.	440.5	486.2	537.7
Instruction en général . . .	643.7	679.6	819.6
P.T.T.	279.1	291.1	338.7
Santé	139.6	148.7	165.9
Corps Législatifs	40.8	67.6	71.8
Autres dépenses ordinaires et extraordinaires d'adminis- tration	1.237.5	1.257.8	1.500.6
Total général.	9.684.—	10.279.1	10.867.2

(a) comptes-clos provisoires.

(b) crédits accordés pour l'année budgétaire 1934-35

Cette augmentation a été jugée indispensable, car les traitements en Grèce sont d'une telle insuffisance qu'ils répondent à peine aux besoins primordiaux de la vie des fonctionnaires. Avant l'augmentation et jusqu'en 1933, le traitement du Président du Conseil d'Etat, soit le traitement le plus élevé, était à peine de 15.000 drachmes mensuellement. Le traitement d'un Directeur de Ministère s'élevait à peine à 6.500 drs, les traitements des fonctionnaires subalternes étaient très insuffisants. La dépréciation de la drachme en 1932 a rendu inévitable l'augmentation des traitements des fonctionnaires, mais on doit souligner que la hausse de l'indice de la vie pendant les deux dernières années a annulé le bénéfice que les fonctionnaires auraient tiré de l'augmentation de leurs traitements. La dépréciation de la drachme entraîne en plus la diminution effective des dépenses civilisatrices et productives du budget grec, qui étaient déjà insignifiantes par elles-mêmes.

Ainsi que l'a signalé M. Loverdos, ministre des Finances, devant le Comité Financier de la Société des Nations, réuni à Londres (6-14 juin 1933) après l'enquête sur les finances du pays qui a eu lieu sur place au mois de mai de la même année, les besoins de la population étaient insuffisamment satisfaits. L'hygiène publique est très négligée, plus que dans n'importe quel autre pays, même balkanique, car aujourd'hui encore, soit dix ans après la catastrophe de l'Asie Mineure, 35.000 familles de réfugiés se trouvent sans toit et dans une grande misère, que les experts du Comité Financier ont constatée de leurs propres yeux lors de leur venue en Grèce.

Ajoutons en plus que le chômage sévit dans le pays, gros de dangers multiples. D'un autre côté la population agricole plie sous le fardeau des dettes particulières très lourdes. En général, l'équilibre économique du pays ne repose pas sur de bases solides. Ainsi au lieu d'intensifier les forces productives du pays, on a imposé des nouvelles charges fiscales, qui diminuent sa capacité financière.

B. La capacité du transfert

La balance commerciale

En dehors de la capacité du budget, pour calculer la capacité de paiement de la Grèce, nous devons examiner sa capacité de transferts. Cette dernière est basée sur l'état de la

balance de ses comptes. (1) En effet, chaque pays règle régulièrement ses obligations envers l'étranger soit en marchandises soit par d'autres services. Dans l'examen de la balance des comptes d'un pays l'état de sa balance commerciale tient la place prépondérante.

La balance commerciale de la Grèce, depuis toujours, présente un passif important; elle se présente, ainsi que suit pendant les dix dernières années:

Années	Importation	Exportation	Déficit	Pourcentage de l'exp. par rapport à l'imp.
1925	10.209.5	4.541.3	5.668.2	45.—
1926	9.967.2	5.439.6	4.527.6	54.6
1927	12.600.2	6.040.2	6.560.—	48.—
1928	12.416.9	6.330.8	6.086.1	51.—
1929	13.275.5	6.985.2	6.290.3	52.5
1930	10.850.6	5.918.4	4.932.—	56.9
1931	8.763.—	4.204.—	4.538.—	56.9
1932	7.870.—	4.757.—	3.113.—	60.4
1933	8.432.—	5.141.—	3.197.—	62.7
1934	8.792.—	5.474.—	3.318.—	62.2

Une analyse plus détaillée de la balance commerciale du pays nous prouverait sa grande sensibilité. En effet l'importation se compose des articles de ravitaillement de première nécessité et de matières premières. Les céréales importées représentent jusqu'à 20 0/0 environ de l'importation. Le blé importé de l'étranger également représente en qualité les 2/3 de la consommation du pays. Par contre l'exportation se compose des produits nobles comme le tabac et le raisin. La valeur du tabac exporté couvre, d'une façon générale, 55 0/0 de la valeur de l'exportation. En revanche, en dehors du blé importé, de grosses quantités de bois, de matière combustible, des peaux et d'articles de ravitaillement composent l'importation. En général l'étude des éléments de la balance commerciale du

(1) Par rapport aux conditions de l'Economie Nationale du pays voir spécialement sur ce point:

A. Diomède: Après la crise, Athènes 1933.

P.B. Dertilis: La balance des comptes de la Grèce, Athènes 1932.

A. Andréou: La politique commerciale extérieure de la Grèce (1830-1930), Athènes 1933.

pays, constamment passive, nous indique la dépendance de l'économie du pays vis-à-vis de l'économie internationale.

La balance des comptes

La sensibilité de la balance des comptes doit spécialement retenir notre attention dans l'estimation de la stabilité du change en Grèce. Elle est évidente si l'on prend en considération que seule la valeur de l'importation, d'une façon générale représente le 70 o/o de la valeur des éléments actifs de la balance des comptes du pays.

De cette façon la Grèce, quoique considérée comme pays agricole, présente une insuffisance notoire de production agricole. L'amélioration de la balance commerciale du pays au moyen de l'augmentation de l'exportation est d'une importance capitale pour la stabilité et l'équilibre de l'économie nationale et la stabilité du change de la Grèce.

En dehors du mouvement des marchandises, l'élément actif le plus important de la balance des comptes est représenté par les versements des émigrants grecs à l'étranger et le mouvement des capitaux de l'étranger vers la Grèce. Par contre, l'élément passif le plus considérable est le service de la dette publique. En effet, les versements de l'étranger servent dans une large mesure tant à couvrir le déficit de la balance des comptes du pays avec l'étranger qu'à augmenter la capacité d'achat de la population. Par conséquent, ils contribuent à l'augmentation de l'importation. Les versements des émigrants avec le mouvement des capitaux de l'étranger, provenant surtout d'emprunts, concourent à l'amélioration ou à la diminution du niveau de la vie du pays, qui du reste par rapport aux autres pays est bien bas.

La balance des comptes de la Grèce depuis 1929 a évolué comme suit :

MARCHANDISES & SERVICES

(y compris l'amortissement de la dette gouvernementale)

En milliers de livres-or

Marchandises	Mouvement des entrées ou du crédit (EXPORTATIONS)						Mouvement des sorties ou du débit (IMPORTATIONS)					
	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Marchandises	18.717	15.782	11.118	7.173	6.384	6.360	35.400	28.935	23.318	13.400	9.895	10.000
Service de la dette publique	1.300	1.450	833	729	185	203	4.600	4.776	4.960	1.213	800	1.506
Intérêts et dividendes de placements étrangers en Grèce	—	—	—	—	—	—	500	650	758	399	1.060	1.000
Intérêts perçus au titre d'avoirs, étrangers à court terme :												
a) de la Banque de Grèce	423	230	137	35	13	4	—	—	—	—	—	—
b) du «marché hellénique»	112	63	—	29	9	18	—	—	—	—	—	—
Revenus de la marine marchande	955	872	1.205	904	759	1.000	—	—	—	—	—	—
Primes d'assurance	—	—	—	—	—	—	176	194	238	34	34	40
Sommes envoyées par des émigrants	7.815	8.359	7.084	2.877	3.076	1.840	—	—	—	—	—	—
Dépenses des touristes	1.400	1.000	998	854	2.061	1.200	964	1033	981	308	222	272
Réparations etc. *	153	1.084	962	—	80	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses gouvernementales	—	—	—	—	100	175	3.192	4.089	1.144	1.061	500	265
Revenus de Grecs résidant à l'étranger, autres ressources invisibles, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	4.682	3.795	1.523	1.439	1.438	1.200	—	—	—	—	—	—
(1) Compte du Trésor.	35.657	32.635	23.860	14.040	14.105	12.000	44.832	39.677	31.429	16.415	12.511	13.083

MOUVEMENT DES CAPITAUX

(non compris l'amortissement de la dette gouvernementale)

En millions des livres-or

en millions de francs

Articles	Mouvement des entrées ou du crédit des capitaux					Mouvement des sorties ou du débit des capitaux						
	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Rachat de titres nationaux	—	—	—	—	2.400	920	1.560	2.840	914	—	—	100
Remboursement des dettes commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	640	890
Réduction des disponibilités de Clearings	—	—	—	—	—	932	—	—	—	—	—	—
Capitaux étrangers :												
a) entrées par remise de la Banque de Grèce	3.029	6.184	2.653	49	—	—	—	—	—	—	—	—
b) entrées par entremise du marché	2.837	2.049	4.700	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) «ressources indéterminées»	—	—	—	677	—	—	—	—	—	—	—	67
Augmentation de l'entcaisse métallique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Diminution de la couverture de la Banque de Grèce	2.999	279	2.018	2.318	—	—	—	—	—	—	—	—
Réduction des disponibilités en change des Banques	—	—	—	—	720	400	—	—	—	—	—	—
Restitution des dépôts en change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	688	—
«Crédits bancaires»	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32	—
Augmentation des disponibilités de Clearings	3.120	2.470	685	—	—	37	1.250	1.100	1.573	669	—	—
Total	11.985	10.982	10.056	3.044	3.120	2.289	2.810	3.040	2.487	669	4.484	1.057

+ 9.175 + 7.042 + 7.569 + 2.375 = 1.364 + 1.232

La conclusion à tirer de l'étude des chiffres de la balance des comptes est très instructive. Il en résulte que jusqu'à l'année 1932 les déficits de la balance des comptes du pays ont été couverts par des crédits importants et des emprunts de l'étranger de façon que la faiblesse du pays en change apparut, à la suite de la tendance manifestée par les capitaux indigènes à s'évader vers l'étranger et à la suite de l'inévitable diminution des versements des émigrants; des mesures économiques coercitives durent être prises et entre autres la suspension du service de la dette publique. La Grèce pendant toute cette période et jusqu'à l'année 1931 remplissait ses obligations envers l'étranger en empruntant sous des conditions onéreuses, tandis que, d'après la science des finances, les obligations envers l'étranger doivent être payées soit en marchandises soit en services et nullement par la conclusion de nouveaux emprunts à des conditions plus onéreuses. Le service de la dette extérieure versée à l'étranger absorbait environ 5 millions de livres sterling (or), ce qui représente un pourcentage très important des importations.

Les chiffres relatifs au mouvement des capitaux méritent d'attirer notre attention. L'afflux vers le pays des capitaux étrangers n'est pas provoqué par l'action de la politique du taux d'escompte. Les oscillations du taux d'escompte pour des raisons psychologique n'exercent pas en Grèce une influence active sur le mouvement des capitaux avec l'étranger.

La grande dépendance de l'économie du pays et les conditions défavorables, financières et économiques qui dominent en Grèce, affaiblissent l'efficacité de la politique du taux d'escompte. D'autre part il est à observer que les conditions de l'action de la politique du taux d'escompte sur le mouvement des capitaux n'existent pas en Grèce. Le mouvement des capitaux n'est pas automatique, mais pour ainsi dire les capitaux de l'étranger se meuvent vers la Grèce sous forme d'emprunts, de sorte que le terrain manque pour appliquer la politique du taux d'escompte pour l'équilibre automatique des transactions du pays avec l'étranger. La diminution en 1934 du volume des transactions du pays avec l'étranger par rapport à l'année 1929 est caractéristique et rend évident le contre coup de la crise économique en Grèce.

Si le service de la dette extérieure n'est pas diminué, l'économie nationale sera complètement annihilée.

La Grèce, pour réduire la passivité de sa balance des comptes et, plus spécialement, de sa balance commerciale, s'est vue obligée d'appliquer, depuis 1932, un système de restrictions à son commerce d'importation. Pourtant, elle n'a pu en obtenir un profit essentiel. Les raisons sont très connues. Les autres pays ont adopté également une politique analogue de réduction de leur commerce d'importation; de même, en général, la crise économique a eu également une répercussion défavorable sur les exportations du pays. Le déficit de la balance commerciale, sans doute, serait plus grand, si les prix des marchandises importées n'avaient pas subi une baisse importante. Pour pouvoir apprécier mieux la passivité de la balance des comptes du pays pendant la dernière période il est indispensable d'examiner les résultats des clearings commerciaux. Le système de clearings aux échanges du pays avec l'Allemagne laisse un solde actif pour le pays s'élevant au 30 septembre 1935 à 670 millions de drachmes. L'utilisation de ce solde actif n'est pas facilement réalisable. Un examen plus détaillé de l'application du système des compensations au commerce international de la Grèce ne laisse aucun doute que l'économie du pays n'en a subi que des pertes essentielles. (1)

Il serait juste d'adopter une solution tendant à faire comprendre, dans les échanges entrés aux clearings, le service de la dette publique du pays qui est payé à l'étranger.

(1) Voir sur ce sujet les articles parus surtout dans la Revue «L'Economiste d'Athènes», octobre et novembre 1935.

CHAPITRE V

L'ENDETTEMENT DE LA ROUMANIE(*)

SECTION A

La pénétration des capitaux étrangers en Roumanie

Une vue d'ensemble

La Roumanie, comme tout pays jeune, a toujours besoin du capital étranger. De son côté, ce même capital peut chercher en Roumanie un placement très avantageux dans l'exploitation des grandes richesses de ce pays. En plus des richesses importantes et variées de la Roumanie, plusieurs autres facteurs économiques, comme une main-d'œuvre à très bon marché, les possibilités de l'extension du commerce par le Danube et la Mer Noir, offrent au capital étranger un excellent terrain d'activité. L'économie roumaine n'a jamais été en état de subvenir seule, par ses propres moyens, à ses besoins en capitaux. Avant la guerre ses besoins obtenaient satisfaction par l'afflux continu de capitaux étrangers sous forme soit d'emprunts privés soit d'emprunts d'Etat consacrés surtout à des placements productifs. La finance internationale établie dans le pays collaborait

BIBLIOGRAPHIE :

- | | |
|----------------------|---|
| <i>Antipa Gr.</i> | L'occupation ennemie de la Roumanie et ses conséquences économiques et sociales, Paris (publication de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale). |
| <i>Antonuci A.</i> | Répartition et règlement de la dette publique autrichienne et hongroise d'avant-guerre, Paris 1932. |
| <i>Badulescu V.</i> | Les Finances publiques de la Roumanie, Paris 1925. |
| <i>Chappey I.</i> | La crise de la monnaie et la restauration des Pays Danubiens, Paris 1933. |
| <i>Cioriceanu G.</i> | La dette publique de la Roumanie, Paris 1927. |
| <i>Dertilis P.</i> | Les règlements récents de la dette publique des pays Balkaniques, Paris 1933. |

également à l'infiltration du capital étranger dans les entreprises roumaines. Les pays de provenance du capital étranger étaient, surtout jusqu'en 1875, la France et la Grande-Bretagne et, depuis 1875 jusqu'à la guerre mondiale de 1914, l'Allemagne. Suivant les calculs de M. Sinesco, les capitaux étrangers circulant avant la guerre de 1914 étaient de 69 millions lei-or sans compter les 511 millions lei-or investis dans l'industrie. (1)

La formation du capital mobilier roumain, est d'une époque récente. En 1914, il s'élevait approximativement à 3 milliards lei-or.

Le capital des Sociétés étrangères travaillant avant la guerre en Roumanie était de 252 millions lei-or environ, tandis que le capital des Sociétés roumaines s'élevant à 622 millions, était pour une grande partie étranger.

En 1914 la dette publique de la Roumanie s'élevait à 1730 millions lei-or dont la moitié était placée en Allemagne et, sur le reste, 3/5 en France, 1/5 en Roumanie.

<i>Georgesco Al.</i>	Le régime juridique et financier des capitaux étrangers en Roumanie.
<i>Gheorghiu D. J.</i>	Les finances de la Roumanie après la guerre (1919-30), Bucarest 1930.
<i>Francis-Bernard</i>	Les Finances de la France, de l'Allemagne et de la Roumanie, Paris 1925 (étude consacrée surtout aux finances roumaines).
<i>Hasas Emile</i>	La revision du Traité de Trianon et les difficultés suscitées par la Hongrie en ce qui concerne son application, Paris 1928.
<i>Madgearu V.</i>	La capacité de paiement et la dette publique de la Roumanie (Memorandum, avril 1933), Bucarest 1933.
<i>Noru Mercea Jean</i>	Les règlements des dettes interalliées et le plan Dawes, Paris 1929 (voir surtout la partie consacrée à la Roumanie).
<i>Nier Henri</i>	La politique de moratoire en matière de fonds d'Etat dans les pays Balkaniques 1932-34, Paris 1934.
<i>Nemec C.</i>	La Banque Austro-hongroise et sa liquidation, Paris 1924.
<i>Radulescu J.</i>	Le règlement des dettes de la Roumanie envers les Etats-Unis, Paris 1931.

(1) Voir l'ouvrage de M. A. Georgesco sous le titre le « régime juridique et financier des capitaux étrangers en Roumanie » p. 19, Paris 1933.

Deux tiers des sommes empruntées de 1864 à 1914 ont été utilisées pour le rachat et la construction des chemins de fer, des ports et en général pour des travaux d'utilité publique et le reste pour couvrir des déficits budgétaires et pour l'organisation de la défense nationale.

Suivant les données de M. Aristide Blank (1), avant la guerre la Roumanie empruntait à l'étranger environ 300 millions de francs annuellement. Cette somme était reçue par l'intermédiaire de la Disconto Gesellschaft de Berlin et placée en Allemagne, en Belgique et en France ainsi qu'aux Banques roumaines.

Les changements profonds survenus après la guerre ont influencé défavorablement le mouvement des capitaux de l'étranger en Roumanie; c'est surtout l'Etat qui reçoit le secours étranger (2).

De 1922 à 1928, le mouvement des capitaux entre la Roumanie et l'étranger se traduit de façon suivante:

<i>Slavenscu V.</i>	La situation économique de la Roumanie et sa capacité de paiement (memorandum), Bucarest 1934.
<i>Silvenstru Netta</i>	La dette publique de l'Etat roumain, Paris 1935.
<i>Sterian P.</i>	La Roumanie et la réparation des dommages de guerre, Paris 1929.
<i>Tutuc I.</i>	Consolidation des bons du Trésor à l'étranger et l'emprunt supplémentaire de 2,5 millions Lstg., Bucarest 1922.

Voir également les ouvrages précités concernant les autres pays balkaniques; de même voir les publications de l'association des porteurs français des valeurs mobilières; les rapports annuels of the Council of the Corporation of foreign Bondholders; les rapports du Comité Financier de la S.d.N.; les publications de la S.d.N. surtout sur les balances des comptes; de même les publications de la S.d.N.: Annuaire Statistique, la situation économique Mondiale (année 1931-1932); la crise agricole 1930 etc.

Voir également les revues suivantes: La Revue «Le» Balkans», Revue Economique Internationale, Revue d'Economie Politique, «L'Europe Nouvelle», L'Europe Centrale, L'Europe de l'Est et du Sud-Est, The Economist, Revue de Science et de Législation Financières, et surtout Le Bulletin d'information et de documentation de la Banque Nationale de Roumanie, la revue de la Société belge d'études et d'expansion etc.; voir aussi une publication de la Banque Marmorosch et Cie: Les forces économiques de la Roumanie en 1928, Bucarest 1929.

(1) Voir son article dans l'«Economist» du 20 juillet 1929.

(2) Voir Gerogesco op. ci p. 17.

en millions de lei

Importations de capitaux	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
Placements de capitaux étrangers	3.000	2.000	2.000	1.500	3.500	3.000	2.500
Crédits étrangers	1.000	1.000	4.000	3.000	7.500	7.500	8.500
Epargne des Emigrants	900	800	700	600	500	400	350
Dividendes des capitaux roumains à l'étranger	100	100	150	150	200	250	300
Total	5.000	3.900	6.850	5.250	11.700	11.150	11.650

Exportations des capitaux	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
Dividendes des capitaux étrangers	2.500	3.200	3.500	3.800	4.500	4.000	4.000
Intérêts des crédits étrangers	500	950	1.250	1.750	2.650	3.200	3.500
Annuité de la dette publique	800	1.750	2.380	3.210	4.760	3.920	4.250
Epargne des étrangers	180	200	170	150	150	100	100
Annuité de la dette privée	200	330	800	2.000	1.500	1.800	1.000
Retraits de capitaux	—	—	—	—	—	1.000	1.500
Total	3.180	6.430	8.100	10.910	13.560	14.020	14.960

Les crédits étrangers s'élevaient en 1926 à 26.151 millions de lei, en 1927 à 27.429 mil. lei et en 1928 à 29.336 mil. lei (1)

Après la guerre les marchés de capitaux de Vienne et de Berlin ne pouvaient plus aider la Roumanie. Pourtant la Roumanie d'après-guerre, sous le gouvernement du parti libéral, appliqua une politique conservatrice à l'égard de la collaboration du capital étranger. (2) L'avènement au pouvoir du parti national agraire marque une nouvelle orientation de la politique économique. La dette publique de la Roumanie en 1931 s'élevait à 186 milliards lei dont 173 milliards en monnaie étrangère. L'augmentation de la dette publique depuis la guerre mondiale eut lieu en vue de couvrir les dépenses budgétaires.

(1) Voir le bulletin de la Banque Nationale de Roumanie No 1 an. 1929 p. 22 et suiv.

(2) Voir les articles de M.M. Madjearu et Radulescu dans l'Economist du 20 juillet 1929.

de restaurer les régions dévastées par l'ennemi ou d'accomplir d'autres dépenses d'ordre social et financier.

Les emprunts de l'Etat ont affaibli le marché de capitaux de la Roumanie dont l'économie depuis la guerre a souffert d'une pénurie de capitaux. Avant d'exposer l'évolution du courant du capital étranger dans les plus importantes branches de l'économie roumaine, il est utile de mentionner les institutions bancaires déployant leur activité en Roumanie.

2) Les institutions bancaires en Roumanie

La finance internationale a pénétré dans le commerce de banque en Roumanie depuis l'année 1857. Pendant cette période un Allemand nommé Nuland, directeur de banque à Dessau, a fondé à Jassy la Banque de Moldavie appelée plus tard la Banque Nationale de Moldavie.⁽¹⁾ Cet établissement de crédit qui est devenu la Banque d'émission, succomba bientôt par suite d'une trop grande immobilisation de son actif et d'une activité qui n'était pas inspirée par de vrais principes bancaires. Mais avant cette période, dès l'année 1829, au moment où le traité d'Andrinople ouvre les Principautés Roumaines au commerce international, les étrangers s'occupent en Roumanie d'affaires de crédit et de change.

En 1880 on a créé, à l'aide de capitaux roumains, la Banque Nationale de Roumanie qui constitue l'établissement protecteur de la finance nationale et le point central de l'organisation du crédit en Roumanie. Un mouvement sérieux de création de banques ne commence en Roumanie que depuis les dernières années du siècle passé. En effet, c'est à partir de 1890 environ qu'autour de la Banque Nationale de Roumanie, grâce à son appui et aux capitaux étrangers, pour la plupart allemands et autrichiens, commencent à se grouper quelques grandes banques commerciales et, depuis cette période, elles progressent d'une manière sensible.

Les chiffres suivants donnent une idée de l'expansion bancaire de la Roumanie avant la guerre: (1)

(1) Voir le Bulletin d'information de la Banque Nationale de Roumanie de juin 1929 p.I.

(2) V. Bulletin op. cit. de mars 1929.

Années	Nombre des Banques	Capital en millions de lei
1900	30	75
1911	183	176
1913	198	223
1916	238	268

A la veille de la guerre nous trouvons à Bucarest sept grandes banques disposant de capitaux supérieurs à dix milliards, comme il appert du tableau cidessous. (2)

Banques	Capital en millions de lei	
	1911	1914
Banca Românesca	12.922	26.250
B. Générale de Roumanie	2.500	15.000
B. de Crédit Roumaine	10.000	20.000
B. Marmorosch, Blank et Cie	12.500	20.000
B. Agricole	7.938	18.500
B. Commerciale Roumaine	12.000	12.000
B. d'Escompte	6.738	10.000
Total . . .	74.598	121.750

La réunion à la Roumanie des provinces roumaines sou-mises avant la guerre à des souverainetés étrangères marqué un apport considérable aux établissements de crédit, prove-nant du fait que les nouvelles provinces avaient une grande tradition bancaire. L'activité bancaire marque du progrès.

En effet, si l'on considère l'activité des banques roumai-nes depuis la guerre on aperçoit un accroissement sensible de leurs moyens financiers. Les banques roumaines, utilisant leurs capitaux ont donné surtout leur appui à l'Etat, en souscrivant en-viron à 1600 millions des emprunts lancés en 1919 et 1920. El-les ont réalisé encore, en formant des consortiums, la natura-lisation de nombreuses entreprises à capital étranger; telle la société pétrolière «Steaua Romana» par l'achat de 101.000 ac-tions d'un groupe financier suisse, et la plus importante en-

(2) V. Slavesco, Les grandes Banques commerciales en Roumanie p. 3; de même la grande finance en Roumanie en temps de guerre p. 66 et suiv.; Voir aussi Bulletin op. cit. du mois de mars et suiv. du 1929.

reprise minière, la Société Petrosani, par l'achat de 90.000 actions du groupe hongrois Salgo Commerce.

D'autre part, certaines banques ayant de fortes relations avec des établissements de crédit étrangers disposaient de capitaux importants sur les principaux marchés européens. Leurs principales opérations se limitaient surtout au financement et aux participations industrielles et commerciales, à des opérations de commercialisation des produits du sol et du sous-sol roumain, ainsi qu'à des opérations d'arbitrage sur les changes étrangers.

Dans l'évolution bancaire en Roumanie les Banques de provenance étrangère possèdent aussi une place importante. Les quatre banques suivantes sont constituées entièrement par l'initiative étrangère et avec des capitaux étrangers :

a) The Bank of Rumania Ltd., laquelle, fondée en 1865 comme filiale de la Banque Impériale Ottomane, est restée pendant trente ans environ la seule grande Banque en Roumanie; en 1903 elle devint une Banque anglaise n'ayant plus qu'une succursale à Bucarest. Le capital de cette Banque s'exprimant depuis 1903 en livres sterling est de 300.000 Lstg. Cette Banque a suivi une politique bancaire conservatrice limitant ses affaires en opérations d'escompte.

b) La Banque Générale Roumaine, fondée en 1897 par la Diskonto Gesellschaft et la Maison S. Bleichröder de Berlin, a participé surtout au financement des entreprises industrielles commerciales ainsi qu'à l'émission d'emprunts d'Etat.

c) La Banque de Crédit Roumaine, fondée en 1904 par la K. K. Privat Oesterreichische Länderbank et la Niederösterreichische Escompte Gesellschaft de Vienne, a financé quelques entreprises: la société Phönix pour la fabrication des huiles végétales, la société de loterie d'Etat, les Entrepôts Obor, la société pour l'industrie textile de Buhusi etc. La Banque de Crédit Roumaine, qui, depuis le début de la guerre, s'est développée en association avec le Crédit Anstalt de Vienne et la Mendelssohn de Berlin, était intéressée spécialement aux industries textiles et métallurgiques. Après la guerre, la K. K. Privat Oesterreichische Länderbank fut transformée en une banque française: la Banque des Pays de l'Europe Centrale, ayant son siège social à Paris et à laquelle sont intéressées deux grandes Banques de Paris: la Banque de Paris

et des Pays-Bas et la Société Générale. C'est à cette Banque que la Banque du Crédit roumaine fut désormais attachée.

d) La Banque Commerciale Roumaine fondée en 1907 par l'Anglo-Oesterreichische Bank, le Wiener Bankverein, le Crédit Anversois et la Banque de l'Union Parisienne, s'est surtout occupée d'affaires sur céréales en constituant des entrepôts dans les divers ports danubiens. Après la guerre, les actions de cette Banque détenues par les Banques de Vienne furent rachetées soit par le gouvernement roumain soit par les autres actionnaires de façon que cette Banque devint une banque roumaine (participation importante de Chrissoveloni), française (Union Parisienne) et belge (Banque Belge pour l'étranger.) En même temps le nom de la banque fut changé en celui de Banque Générale du Pays Roumain.

Enfin la Banque Marmorosch, Blank et Cie était une banque fondée par l'initiative roumaine et avec des capitaux tant roumains (Blank et Marmorosch pour 36 0/0) qu'étrangers soit: français (Banque de Paris et des Pays-Bas) pour 20 0/0, Hongrois (Pester Ungarische Commerciale Bank) pour 20 0/0 et allemand (Bank für Handel und Industrie et Berliner Handelsgesellschaft) pour 24 0/0. Cette Banque avait développé une grande activité en Roumanie ayant de nombreuses filiales même à l'étranger, comme la Banque de Commerce et de dépôts de Salonique. Il est à noter qu'après la guerre la participation allemande et hongroise fut écartée en faveur des actionnaires roumains et de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Dans le système bancaire roumain il faut noter aussi la Banque Chrissoveloni ainsi que la Banque Commerciale Italienne et Roumaine. La Banque Chrissoveloni a obtenu, pendant les dernières années, l'assistance financière de la Nieder Oesterreichische Escompte Gesellschaft de Vienne, de la Banque de Bruxelles, de Hambros Bank de Londres et Seligman de New-York. D'autre part, la Banque Commerciale Italienne et Roumaine est une branche de la Banque Commerciale Italienne de Milan. Ces deux dernières banques développent une activité très importante en Roumanie.

(A suivre)

CHRONIQUES

LA VIE POLITIQUE

ALBANIE

Bulletin politique.— Les troubles qui ont été signalés dans la région de Fiéri et dont la portée a été beaucoup exagérée dans la presse étrangère—il s'agissait d'une sédition vite réprimée d'un contingent de gendarmerie — n'ont aucunement affecté la stabilité du régime. Il semble au contraire que par l'appel de M. Mehdi Frasheri à la présidence du conseil, en remplacement de M. Pandéli Vaughéli, les dirigeants se proposent d'élargir leurs assises populaires. C'est dans ce sens que M. Frasheri a interprété le changement ministériel intervenu. Le gouvernement, a-t-il dit, entrera en contact direct avec les masses populaires et puisera ainsi une connaissance parfaite des maux et des besoins du pays. Il désire veiller sur son peuple, le mettre au travail et lui indiquer la voie à suivre pour son bonheur moral et matériel. Ainsi, il combattra mieux la crise qui sévit dans le monde. Passant aux mesures à prendre pour le relèvement économique du pays, M. Frasheri a invoqué la nécessité d'examiner le problème de la balance commerciale et de s'adonner à la culture de produits exportables, notamment de coton, de chanvre, de lin, d'olives, de citrons et d'oranges. M. Frasheri a donné l'assurance que les réformes envisagées seront multiples et toucheront différentes manifestations de la vie du peuple albanais, mais que celles-ci seront appliquées graduellement et sans secousses.

En ce qui concerne la politique extérieure la déclaration présidentielle souligne que «le traité d'alliance conclu le 22 novembre 1927, sur des bases égales, avec l'Italie, sera respecté et restera en vigueur en toutes circonstances, car il a pour raison d'être non pas la guerre, mais la paix. Des relations de bon voisinage seront maintenues entre l'Albanie et les pays limitrophes, et elles seront empreintes du désir de paix et de la bienveillance du gouvernement albanais».

A l'égard de la Société des Nations l'Albanie conservera le plus grand respect, car l'institution internationale de Genève a confirmé après la guerre mondiale l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Albanie. Il convient de signaler toutefois que le gouvernement albanais, vu les rapports qui unissent l'Albanie et l'Italie ne s'associera pas aux mesures décrétées contre cette dernière Puissance par la Société des Nations.

Le président du conseil a fait aussi mention des réformes à effectuer dans les domaines de l'instruction publique, des finances et des travaux publics, dans la mesure des moyens dont le gouvernement disposera.

La question des écoles minoritaires.— On se rappelle qu'à la suite de l'avis consultatif de la Cour Permanente de Justice Internationale le Conseil de la S.d.N. avait ajourné à septembre la question de savoir s'il y a lieu d'adresser des recommandations au gouvernement albanais (v. notre dernier numéro p. 115), afin de prendre entretiens connaissance des dispositions que le gouvernement albanais promettait de prendre conformément au susdit avis consultatif.

Ces dispositions, contenues dans un projet de règlement soumis par le délégué albanais, ont été communiquées au Conseil par le rapporteur M. Madariaga, délégué d'Espagne. En voici les principales clauses :

Les écoles privées minoritaires sont déclarées libres de fonctionner aux frais de la minorité, au moyen d'instituteurs choisis par la minorité et approuvés par le ministère de l'instruction publique.

L'article 2 prévoit le droit du conseil des vieillards (démogérontes) de la minorité de demander l'ouverture d'écoles privées.

L'article 3 énumère les aptitudes des instituteurs pouvant être désignés.

L'article 4 prescrit que les instituteurs possédant ces aptitudes sont approuvés de plein droit.

Les articles 6, 7 et 8 prévoient l'exercice du contrôle officiel sur les écoles minoritaires et l'application de la loi organique scolaire.

L'article 10 oblige le gouvernement albanais d'ouvrir dans les localités des minorités déclarant expressément qu'elles n'ont pas les moyens d'entretenir des écoles privées, des écoles d'Etat dans lesquelles tout le programme sera enseigné dans la langue de la minorité.

L'article 11 accorde au gouvernement albanais le droit de faire enseigner l'albanais comme langue obligatoire dans les écoles minoritaires.

Le rapporteur a déclaré que le projet de règlement lui paraît donner à la question une solution raisonnable et conforme à la Déclaration de 1921. Il a proposé en même temps les modifications suivantes au texte projeté :

a) Le conseil des vieillards (démogérontes) qui a le droit de demander la création d'écoles minoritaires sera, dans le cas des villages mixtes, un conseil représentant exclusivement la population minoritaire ;

b) L'exigence d'un diplôme d'Ecole Normale pour l'approbation des instituteurs sera effective deux ans après la promulgation du règlement ;

c) La décision du ministère de l'instruction publique approuvant ou refusant la désignation d'un instituteur, devra intervenir au plus tard un mois après la proposition ;

d) Le programme des écoles sera appliqué dans le sens de ne pas rendre impossible l'enseignement religieux dans la langue de la minorité ;

e) Le rapport recommande ensuite que certaines conditions requises pour l'admission des instituteurs soient interprétées dans un large esprit de compréhension des intérêts des minorités.

Quant aux écoles confessionnelles catholiques, le rapport constate que la question fait l'objet de négociations entre le Vatican et le gouvernement albanais.

Le rapport de M. Madariaga a été adopté par le Conseil

GRÈCE

Bulletin politique.— Le problème du régime, soulevé par le parti de M. Métaxas à la veille des élections législatives du 9 juin dernier, a été finalement résolu par un coup d'Etat, suivi de plébiscite.

On sait que le général Condylis, ministre de la Guerre et vice-président du Conseil sous M. Tsaldaris, s'était subitement déclaré sans réserve en faveur de la restauration de la royauté et l'on se rappelle qu'en revanche M. Tsaldaris a constamment déclaré que la question du régime devrait être disjointe des questions de politique de partis et tranchée au moyen d'un plébiscite impartial, conformément à la volonté de l'Assemblée Nationale. Sans se prononcer personnellement, le président du Conseil ne mettait pas d'entraves aux manifestations royalistes ou républicaines de ses ministres, s'en tenant à sa résolution de procéder à la consultation populaire qui trancherait le conflit.

Au moment donc où M. Tsaldaris partait pour les eaux en Bavière, au commencement du mois d'août, rien ne permettait de prévoir l'issue intervenue. Car, si la cause de la restauration venait de gagner en la personne du général Condylis un défenseur aussi énergique qu'inopiné, en revanche le parti populaire, qui passait jusqu'alors pour le parti des royalistes irréductibles, révélait dans ses cadres l'existence d'un nombre assez considérable de républicains.

Cependant, le président du Conseil, quoique pressé par les plus impatients de ses amis de se déclarer ouvertement en faveur de la restauration, se déroba constamment à une telle affirmation jusqu'au moment où, rentré à Athènes le 9 septembre, il dut se plier aux sommations de ses partisans le plus résolus.

La censure rigoureuse imposée à la presse n'a pas encore permis d'élucider les événements qui se sont déroulés dans la nuit du 9 septembre. Ce qui est certain c'est que le général Panayotakos, commandant du premier corps d'armée, procéda ce soir-là, à l'insu du ministre de la Guerre, à certains mouvements de troupes qui alarmèrent le général Condylis. Celui-ci exigea la destitution du général Panayotakos, faute de quoi il menaçait de quitter le Gouvernement. Des négociations s'ensuivirent, au cours desquelles un détachement de la garde du Parlement, où le Conseil des ministres se tenait en séance, essaya d'arrêter le général Panayotakos qui échappa comme par miracle aux balles des assaillants. Le surlendemain M. Tsaldaris, ayant commencé par acquiescer à une destitution à peine déguisée du général Panayotakos pour se conserver l'appui du général Condylis, rompit enfin son prudent silence et déclara que, tout en maintenant le principe d'un plébiscite impartial à la date déjà fixée du 3 novembre, il allait, personnellement et comme chef du parti populaire, travailler à la restauration de la royauté.

Cette déclaration, par trop tardive, ne calma pas les esprits. Il devenait évident, en dépit des réticences de la presse, que l'opposition entre M. Tsaldaris et M. Condylis avait scindé les partis au pouvoir en deux fractions qui n'allaient pas tarder à s'affronter. Les uns, qui se groupaient autour du ministre de la Guerre, réclamaient une procédure expéditive, le plébiscite devant simplement confirmer une restauration décrée-

tée par la seule Assemblée. Les autres persistaient avec M. Tsaldaris à faire dépendre de la consultation populaire la question du régime.

Dans cet intervalle les anciens partis républicains examinaient les conditions dans lesquelles il participeraient à ce plébiscite et, malgré le refus que le Gouvernement opposait à leurs revendications concernant les garanties de la liberté du scrutin, malgré l'attitude tolérante que le Gouvernement adoptait à l'endroit de vexations organisées par les royalistes contre les républicains, ces derniers paraissaient résolus à relever le défi et à se présenter aux urnes.

Ce fut sur ces entrefaites que l'Assemblée Nationale fut convoquée le 10 octobre. Il se passa ce jour-là des événements extraordinaires. Trois officiers supérieurs, prétendant agir au nom de l'armée, de la marine et de l'aviation, se portèrent à la rencontre du président du Conseil dont ils croisèrent la voiture sur une chaussée de banlieue. Là ils sommèrent M. Tsaldaris de déposer le pouvoir. Le président demanda à se concerter avec son ministre de la Guerre qui, lui, se déclara dans l'impossibilité de soutenir le Gouvernement. L'après-midi du même jour, lorsque le président du Conseil se présenta à l'Assemblée, un nouveau Gouvernement, désigné par le « comité révolutionnaire » des trois officiers et présidé par le ci-devant ministre de la Guerre, général Condylis, occupait les fauteuils ministériels. M. Tsaldaris ne put que protester et se retirer, suivi de la majorité de l'Assemblée.

Le général Condylis, resté maître de la situation, fit alors décréter par l'Assemblée ainsi amputée, l'abolition de la République et la restauration de la Royauté. La régence lui était en même temps confiée jusqu'à l'arrivée du roi, qui serait précédée du plébiscite, fixé toujours à la date du 3 novembre.

En présence de cette tournure des choses les anciens partis républicains déclarèrent qu'ils ne participeraient pas à un plébiscite ainsi préparé. Au reste, les innombrables déportations des républicains -- qu'il suffise de rappeler que M. Papanastasiou et M. Papandréou furent déportés dans une île de l'Archipel, -- et l'abolition complète de toute liberté de presse enlevaient aux partis républicains la possibilité matérielle de participer au plébiscite.

ROUMANIE

Bulletin Politique.—La vie politique de ces derniers mois a été marquée par une récrudescence de l'activité des partis d'opposition et, en revanche, par un atténuation des dissidences qui existent au sein du parti libéral, notamment entre le chef de ce parti, M. C. Bratiano, et le président du Conseil M. G. Tataresco. C'est dans un discours prononcé à Constantza que le président du Conseil a défini l'attitude que le Gouvernement entend adopter à l'égard des partis de l'opposition, que M. Tataresco a distingués en partis de l'ordre et en partis du désordre. Les premiers, a-t-il dit, contrôlent les actes du gouvernement aussi bien devant le Parlement qu'au dehors par des voies légales. Ce sont les partis dirigés par M. M. Iorga, Argetoyano, Goga, Junian, Văida-Voévode. Les autres, parmi lesquels M. Tataresco range les partis de M. Michalaké, de M. Maniu, du maréchal Averesco, de M. G. Bratiano, s'agitent, suivant le terme

du président du Conseil, «dans des campagnes de haine... et ont pour but de renverser le Gouvernement au moyen d'actes de violence». M. Tataresco a surtout attaqué le parti national-paysan qu'il a ouvertement accusé d'exercer à l'égard de la Couronne une politique de «chantage».

Cette violente attaque n'a pas été sans provoquer la riposte du parti national-paysan dont le chef, M. Michalaké, a dénoncé la collaboration du Gouvernement avec les partis d'extrême droite. Afin d'écarter toute équivoque dans l'attitude du parti national-paysan à l'égard de la Couronne M. Michalaké a précisé par la même occasion qu'en dépit de quelques opinions isolées son parti s'est unanimement prononcé en faveur de la monarchie constitutionnelle. En même temps les nationaux-paysans annoncent pour la veille de l'ouverture du Parlement une démonstration de plusieurs dizaines de milliers de délégués dans les rues de la capitale. Cette tension entre les deux grands partis politiques du pays a eu pour effet d'éliminer, ne fût-ce que provisoirement, les divergences de vues qui séparaient jusqu'ici M. Tataresco, président du Conseil, et M. C. Brătianu, président du parti libéral. Ces divergences portaient notamment sur la modification de la constitution et sur la prolongation de l'état de siège que M. Brătianu se refuse à admettre. Néanmoins M. Brătianu, appelé à manifester publiquement la solidarité du parti avec le Gouvernement, n'a pas hésité à se prononcer pour le maintien du cabinet actuel, tout en réservant pour un examen ultérieur les questions sur lesquelles l'accord des deux hommes d'Etat semble impraticable.

TURQUIE

Bulletin politique.— La nouvelle d'un complot découvert contre la vie du Président de la République a soulevé l'indignation unanime du peuple turc. Par bonheur elle était simultanément accompagnée de celle de l'arrestation de tous les conjurés.

La sinistre affaire avait été tramée en Syrie et confiée à un individu nommé Yahya et à quatre complices qui pénétrèrent en territoire turc par la route d'Alep-Kilis. L'enquête, conduite en toute diligence, a établi que la conjuration comptait parmi ses chefs le circassien Etem, qui n'en est pas à sa première trahison, et le député d'Urfa Ali Saïb.

Les nombreuses manifestations spontanées organisées dans tous les coins du pays apportèrent au chef de la Nation une nouvelle preuve de l'attachement et de la fidélité que lui porte le peuple turc. Particulièrement touché de ces témoignages unanimes, le Président de la République en a vivement remercié la Nation par un message spécial.

YOUGOSLAVIE

Bulletin Politique.—La nouvelle période de réorganisation politique, inaugurée par le ministère de M. Stoyadinovitch et des partis gouvernementaux coalisés, se poursuit, non sans succès, à travers les difficultés inhérentes à une tâche aussi ardue que celle du retour à un régime parlementaire normal. La réintégration graduelle du peuple dans

ses libertés politiques a opéré au sein des milieux politiques du pays un regroupement de forces qui s'est manifesté surtout par la création de l'Union Radicale Yougoslave. Cette organisation politique s'est donné pour tâche de refondre en un seul les trois anciens partis dissous par le régime instauré le 6 janvier 1929, à savoir le parti radical serbe (Stanojevitch), le parti populiste catholique slovène (Korochetz) et le parti musulman bosniaque (Spaho), qui, tous trois, sont représentés dans le gouvernement actuel. Ces trois grands partis fondus dans la nouvelle Union radicale sont sans doute appelés à constituer un facteur de premier plan dans l'évolution future de la situation politique intérieure. Il convient néanmoins de signaler que, malgré la participation des leaders des partis ainsi unifiés au sein du gouvernement, celui-ci entend distinguer son activité administrative de ses préoccupations de parti: «Le gouvernement est une chose et le parti en est une autre» a dit à ce sujet M. Stojadinovitch, tout en ne dissimulant pas les sympathies de son cabinet à l'endroit de la nouvelle formation politique.

Les partis de l'opposition, de leur côté, ne se laissent pas devancer dans ce travail de regroupement de forces. La réaction produite par la formation de l'Union radicale s'est, en effet, manifestée non seulement par une recrudescence d'activité des quelques groupements parlementaires et par la formation d'un certain nombre de nouveaux partis dont il est difficile de prévoir les destinées, mais aussi par une action concertée des grands partis de l'opposition unifiée qui, comme on sait, n'ont pas reconnu la validité des dernières élections et ont refusé de siéger à la Chambre qui en est issue. C'est donc en définitive le remaniement de la loi électorale, promis par le gouvernement Stojadinovitch, et le sort réservé à la «Skouptchina» actuelle, qui formera le point de départ pour le regroupement des forces politiques et pour le retour définitif au régime parlementaire.

Vojislav Marinkovitch.—M. Vojislav Marinkovitch, ancien président du Conseil et ancien ministre des Affaires étrangères, est décédé le 18 septembre à Belgrade. Né en 1876, M. Marinkovitch entra au service de l'Etat en 1902 après de fortes études poursuivies à Paris. Député en 1906, il a été depuis lors constamment élu à toutes les élections législatives jusqu'à celles du 5 mai 1935, auxquelles il ne posa pas de candidature.

Ministre de l'Economie Nationale en 1914 sous Pachitch, chef du parti progressiste en 1915 après la mort de Stoyan Novakovitch, membre du cabinet de coalition en 1918, fondateur en 1919, avec Davidovitch et Pribichévitch, de l'Union Démocratique, ministre des Communications en 1921 et de l'Intérieur en 1922, Marinkovitch assumait, pour la première fois en 1924, le portefeuille des Affaires étrangères où ses hauts mérites trouvèrent un vaste champ d'activité. Il garda ce portefeuille presque sans discontinuité jusqu'en décembre 1932, ayant aussi assumé depuis le printemps de la même année la présidence du Conseil.

LES LIVRES

La Grande Bretagne et la crise balkanique. Par Walter G. Wirthwein. New York, Columbia University Press 1935. 423 p. p.

Le volume du Dr Wirthwein comporte l'étude d'une des dernières crises orientales, parmi les plus intéressantes et les plus importantes. Il commence avec la période de l'acquisition du Canal de Suez en 1875 et finit avec le Congrès de Berlin de 1878. Il examine l'insurrection en Herzégovine en 1875, l'extension de cette insurrection en Serbie et en Bulgarie, l'essai de réforme à la Conférence de Constantinople de 1876, la guerre russo-turque et la conclusion des traités de San Stefano et de Berlin en 1878. Mais, comme le titre l'indique, le centre de l'attention dans le livre du docteur Wirthwein ne se trouve réellement ni dans les Balkans ni dans le Proche Orient, mais dans la Grande Bretagne elle-même. Car la Question d'Orient présentait un intérêt vital pour la Grande Bretagne. Celle-ci s'était assurée en 1875 les actions du Canal de Suez appartenant au Khédive d'Egypte, grâce à Benjamin Disraëli, et ses intérêts vitaux étaient engagés dans la question des Détroits et de Constantinople. L'Angleterre était préoccupée par le sort de l'Arménie et de la Bulgarie pour des raisons tant impérialistes qu'humanitaires. La route des Indes et la sécurité de l'Empire britannique étaient engagées dans le grand jeu qui avait lieu. Plus d'une fois, pendant cette période, la Grande Bretagne fut sur le bord de la guerre, chaque fois qu'un intérêt vital britannique semblait menacé par l'avance russe dans les Balkans. D'où le centre de gravité de ce livre.

Ce que l'auteur a essayé de dépeindre dans son œuvre, c'est le flux et le reflux de l'opinion britannique par rapport aux intérêts britanniques et à l'attitude de la Grande Bretagne dans le problème oriental. Il a littéralement saccagé la presse britannique—journaux et périodiques de l'époque—pour en indiquer les mouvements. Le résultat est que, même si l'on doute parfois de l'exactitude avec laquelle les journaux et les revues reflètent ce qu'il est convenu d'appeler l'opinion publique, on semble réellement acquérir une notion fondamentale des conflits de l'opinion.

En grande partie, naturellement, l'opinion publique soutenait la solution de Disraëli à cette époque.

Le livre est écrit d'une façon très intéressante, quoique pour le lecteur moyen dépourvu de connaissances historiques il puisse être difficile d'en saisir la signification. C'est une contribution à l'étude de l'opinion publique pendant la période de la crise. Le volume devrait être lu en même temps que des travaux récents tels que celui du Professeur R. W. Seton-Watson sur Disraëli, Gladstone et la Question d'Orient et celui du Professeur Dwight E. Lee sur la Grande Bretagne et la politique de la Convention de Chypre de 1878. La valeur du livre est considérablement rehaussée par l'addition d'une bonne bibliographie contenant les ouvrages qui traitent de cette crise et par une liste des journaux et revues que l'auteur a employés dans sa recherche. Nous devons ajouter que la Grande Bretagne est encore une fois engagée dans une crise dans le Proche-

Orient et particulièrement dans la Méditerranée Orientale. Il serait intéressant de comparer l'évolution de l'opinion britannique dans la crise de 1875-1878 avec celle d'aujourd'hui.

HARRY N. HOWARD

Oxford. Ohio U.S.A.

Miami University

L'Indépendance hellénique et la contribution de l'Amérique à cette cause. Par Harris J. Booras, LL. R., Rutland Vermont, The Tuttle Company, 1934. 240 p. p.

Le récit de M. Booras de la lutte pour l'Indépendance et de la participation et de la contribution américaine à cette cause est destiné principalement à la consommation populaire. M. Booras n'est pas un homme de science professionnel. On a même l'impression que trop souvent l'auteur s'engage dans une plaidoirie *ex parte* en faveur du parti qu'il prend dans son livre, naturellement celui des Grecs. Son volume, très fourni, est divisé en deux sections. La première traite spécialement de la lutte pour l'indépendance entre 1821 environ et 1830. La plus grande partie en est consacrée aux luttes héroïques et aux batailles qui eurent alors lieu. Il y a vraiment très peu de chose sur l'interprétation du sens profond des événements. La seconde partie du livre traite de la «contribution américaine à cette cause». Il y a là un exposé de la sympathie américaine pour les Grecs—qui n'est pas différente de la sympathie contemporaine—, de la question grecque devant la Chambre des représentants, de la formation de comités de citoyens pour l'aide aux Grecs, de l'adoption et de l'éducation d'orphelins grecs, du philhellénisme américain en Grèce et, enfin, un raccourci de l'activité du plus grand philhellène américain, le Dr Samuel G. Howe.

Le livre est très fourni et donne bien les faits historiques. Son plus grand défaut, cependant, a été indiqué. Ce n'est pas un exposé objectif et scientifique, mais bien un récit populaire. Quelques illustrations ornent le livre, mais il n'y a pas de bibliographie.

H.N.H.

Alexandre Ier, le roi chevalier, par J. Augarde et E. Sicard, chez Baudinière, Paris 1935.—Malgré l'ampleur et la noblesse de leur sujet les auteurs de cet ouvrage n'ont pas su en tirer un beau livre. Trop de redites, trop de développements inutiles et, même, trop de citations dont la nécessité ne se fait pas sentir alourdissent la lecture de cet ouvrage où, par contre, on cherche vainement un exposé de faits et une documentation substantielle qui puisse satisfaire à la légitime curiosité du lecteur et répondre à la promesse du titre.

En revanche l'ardente sympathie qui anime les auteurs envers la terre et le peuple yougoslaves et l'admiration qu'ils portent à la personne et à l'œuvre du souverain disparu confèrent au livre de M.M. Augarde et Sicard le caractère d'un pieux hommage dont il est difficile de ne pas apprécier la ferveur.

X.L.

LA VIE ECONOMIQUE

BULGARIE

Le commerce extérieur.— Le comité financier de la S.d.N. constate, dans son dernier rapport établi en septembre sur la situation économique du pays, un certain redressement du commerce extérieur comparativement à la situation respective de l'année précédente. Cette amélioration se fait surtout sentir depuis les trois ou quatre derniers mois et se traduit par un accroissement de quelque 25 o/o sur la valeur de l'ensemble des échanges commerciaux opérés dans les neuf premiers mois de l'année.

En effet les opérations de cette période de l'année 1935 se sont élevées à 2 milliards 9 millions de lévas, contre un milliard 616 millions pour la même période de l'année précédente. Ses importations ont de leur côté augmenté de 1 milliard 645 millions à 2 milliards 50 millions de lévas.

La dette extérieure.— A la suite de nouvelles négociations menées à Londres entre M. Stoyanov et les porteurs de titres bulgares, il a été convenu que le mode de paiement arrêté par le dernier accord intervenu à Londres le 13 avril dernier sera maintenu en vigueur jusqu'au 1 avril 1936. En d'autres termes 67.5 o/o de la dette seront versés en bons du Trésor, 17.5 o/o en lévas déposés en compte spécial de la Banque Nationale et 15 o/o transférés en devises étrangères.

TURQUIE

Le recensement de la population.— Le recensement général effectué le 20 octobre dans tout le territoire de la République est préparé de longue date. La « Direction générale des statistiques » s'en occupe depuis le dernier recensement de 1927. Pour permettre d'estimer le soin avec lequel cette difficile opération a été effectuée, « Ankara » l'hebdomadaire bien connu de la capitale, informe que plus de 20.000 fonctionnaires en ont été chargés et que près de 140 tonnes de papier y ont été utilisées. Le dépouillement des fiches, effectué avec une rapidité prodigieuse, a fourni les résultats suivants :

Chiffre total de la population : 16.188.767

Hommes ; 7.974.925.

Femmes : 8.213.842.

La proportion d'accroissement annuel signalée depuis le recensement de 1927 est de 23 pour mille habitants par an, soit de 2.540.497. La proportion des femmes qui était de 52 o/o en 1927 s'est élevée à 66. Quant à la population de la capitale qui était de 74 mille en 1927 elle s'élève aujourd'hui à 123.514 habitants dont 74.632 hommes et 48.882 femmes.

Les traités de commerce.— Un nouvel accord, conclu pour six mois a été signé à Athènes le 23 septembre, entre les représentants des gouvernements turc et grec.

Ces nouvelles dispositions abolissent le système des bons qui est remplacé par une compensation bancaire. Sur le total des exportations turques en Grèce 35 0/0 seront payés en devises étrangères, le reste étant compensé soit directement soit par échange tripartite contre des produits grecs.

— Par un accord signé à Paris le 1er août, les actes du 27 juillet 1933 qui étaient sur le point d'expirer, ont subi d'importantes modifications: En vertu du nouvel accord les deux Etats conservent le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée pour tous leurs produits, à l'exception d'un petit nombre d'entre eux. D'autre part, le montant des produits turcs contingentés en France est entièrement affecté à la résorption des arriérés antérieurs au 13 août 1935. Le montant des importations de produits turcs non contingentés en France servira au règlement des exportations françaises postérieures au 13 août 1935, qu'elles se fassent par voie de compensation privée ou par celle du clearing.

Le nouvel accord comporte une clause de revision des comptes des deux offices de compensation, et des dispositions de nature à éviter désormais toute accumulation de nouveaux arriérés.

YUGOSLAVIE

Le règlement des dettes agricoles.— Dans la série des mesures législatives dont cette grave question a été l'objet depuis plusieurs années, le décret-loi du 8 octobre marque une étape décisive. En effet, cette fois-ci, le législateur ne s'est pas borné à introduire des facilités de paiement, telle que l'abaissement du taux d'intérêt ou l'ajournement des échéances. Il a procédé d'une manière plus radicale en s'inspirant, surtout, de la capacité de paiement individuel de chaque débiteur par rapport à la valeur de sa propriété. On évite de la sorte que, à la faveur d'un traitement uniforme, les débiteurs aisés puissent se soustraire à des obligations qu'ils sont en mesure de remplir et, en revanche, on assure dans tous les cas aux débiteurs indigents un minimum de terres arables nécessaires à leur entretien.

Les débiteurs sont ainsi divisés en trois catégories: 1) ceux dont la dette ne dépasse pas la cinquième partie de la valeur de leur propriété. Ceux-ci sont astreints à rembourser leur dette en douze annuités. 2) ceux dont les dettes atteignent la moitié de la valeur de leurs propriétés. Ceux-ci peuvent échelonner leurs paiements en 25 annuités. 3) Ceux dont la dette dépasse la moitié de la valeur de leur propriété. Ceux-ci bénéficient d'une réduction de 50 0/0, la différence étant assumée par l'Etat.

Les traités de commerce.— Le nouvel accord commercial avec la Grèce, signé à Belgrade le 11 septembre, introduit certaines modifications dans la répartition des versements effectués par la Grèce. En août 1934 ces versements étaient répartis comme suit: 20 0/0 en devises libré,

50 o/o en bons et 30 o/o en créances grecques bloquées dans d'autres pays. Ce dernier moyen de paiement par clearing «triangulaire» ayant été avéré par trop compliqué, les Etats contractants se bornent désormais à utiliser le mode de paiement en devises et en bons, dans la proportion respective de 35 et de 65 o/o. Toutefois, les paiements concernant les importations de blé yougoslave en Grèce seront effectués en devises dans la proportion de 80 o/o.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

LA PETITE ENTENTE

Plusieurs manifestations ont marqué l'activité de la Petite Entente au cours de ces derniers mois.

Le Conseil permanent, composé des trois ministres des Affaires étrangères, s'est réuni à Bled le 29 et le 30 août, sous la présidence de M. Stoyadinovitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie qui participait pour la première fois aux travaux de la Conférence. Cette réunion, prévue pour le mois de juin, avait dû être ajournée à cause de la crise ministérielle survenue en Yougoslavie. Le communiqué livré à l'issue de la réunion résume de la sorte les dispositions prises par les trois ministres :

« 1) Vu le danger de l'heure présente et la possibilité de divers conflits éventuels dans le proche avenir, les trois ministres réaffirment solennellement leur unité de vues et leur solidarité entière et parfaite concernant toutes les questions de la politique étrangère, comme cela ressort de leur communauté politique, fondée sur les statuts du Conseil permanent des Etats de la Petite Entente et des pratiques conformes ininterrompues. Cette unité et cette solidarité ne peuvent qu'être accrues en face des difficultés de l'heure présente. En effet, la décision et l'engagement de défendre les intérêts de nos trois Etats en commun sur le terrain politique, diplomatique, économique et militaire restent plus inébranlable que jamais.

2) Les Etats de la Petite Entente sont profondément attachés à la paix et mettent tous leurs efforts et toutes leurs forces au service de la paix. Comme seul et unique instrument de cette politique, ils continuent à considérer l'institution de la S.D.N., à laquelle ils resteront fidèles, quoi qu'il arrive dans les années à venir.

3) Les trois gouvernements sont convaincus que les difficultés de la situation actuelle peuvent être grandement réduites et la paix générale particulièrement en Europe, maintenue et fortifiée, si les efforts développés ces derniers temps en vue de la conclusion d'un Pacte oriental et d'un Pacte danubien aboutissaient aussi rapidement que possible au succès final.

Au sujet du Pacte oriental, dont le seul but est de maintenir dans les années à venir la paix et la tranquillité dans l'Europe orientale, ils sont d'accord avec les propositions tout dernièrement présentées par les cabinets de Paris et de Londres et ils continueront à ce sujet leurs négociations avec les gouvernements intéressés en vue d'aboutir avec eux à une entente commune ou à toute autre convention destinée à assurer la sécurité de leurs pays.

L'idée du Pacte danubien, dont la mission est d'assurer, dans le respect mutuel du régime politique intérieur des Etats contractants, et l'intégrité territoriale actuelle et l'indépendance politique de chaque Etat

signataire, continue à être l'objet de l'examen très minutieux de leur politique. Ils sont d'accord avec les gouvernements de Paris et de Rome sur la nécessité de conclure un tel pacte. Ils le considèrent comme la base de la collaboration pacifique, sincère et amicale entre les Etats de la Petite Entente d'un côté, l'Autriche et la Hongrie de l'autre. Ils voient en lui aussi le meilleur fondement des rapports amicaux et pacifiques entre les Etats de la Petite Entente, l'Italie et l'Allemagne. C'est pourquoi, il se déclarent prêts à collaborer loyalement et avec le respect de leurs intérêts nationaux à la réalisation complète des efforts tendant à la conclusion finale des négociations actuelles,

4) Quant à la soi-disant question de l'égalité des droits en matière d'armements qui a été, à un certain moment, soulevée en liaison avec la question du Pacte danubien, les gouvernements des Etats de la Petite Entente continuent à maintenir le point de vue, approuvé du reste par les trois grandes Puissances occidentales, l'Angleterre, la France et l'Italie, suivant lequel cette question ne peut être réglée que sous la condition de l'augmentation correspondante de leur sécurité. Cette augmentation de leur sécurité ne saurait exister que sous une forme concrète et efficace.

5) Les trois gouvernements des Etats de la Petite Entente, vu les différentes informations lancées au sujet de la famille des Habsbourg, tiennent à préciser définitivement leur attitude inchangeable au sujet de l'ancienne dynastie de la Monarchie austro-hongroise. L'attitude bien connue des gouvernements de nos trois Etats au sujet de la question des Habsbourg, manifestée déjà dans les années précédentes, à plusieurs reprises, soit collectivement, soit individuellement, n'a subi aucun changement et n'en subira aucun.

Les Etats de la Petite Entente désirent tout d'abord constater très nettement qu'ils respectent entièrement les régimes intérieurs des autres Etats et n'entendent en aucune façon se mêler aux affaires intérieures de leurs voisins. Ils n'ont par conséquent aucune intention de se prononcer sur le régime monarchique dans les autres Etats, considérant cette question comme relevant de la politique intérieure des Etats en question.

Par contre, aucun des Etats de la Petite Entente ne considère la question de l'ancienne dynastie habsbourgeoise comme ne l'intéressant pas ou comme une question relevant de la politique intérieure de n'importe quel Etat européen, vu la situation politique de l'Europe centrale et sudorientale d'avant-guerre, vu les aspirations antérieures et actuelles de cette famille et vu les conséquences internationales considérables qu'aurait inévitablement une accession éventuelle au trône, dans n'importe quel Etat de l'Europe centrale, de cette ancienne dynastie.

Les trois Etats de la Petite Entente ne peuvent donc considérer la question de la restauration des Habsbourgs comme une question intérieure, parce qu'elle affecte leurs intérêts vitaux et la paix européenne. En effet, sous les tentatives de restauration habsbourgeoise, se cache une menace pour leur patrimoine national, leur intégrité territoriale et leur régime politique intérieur.

En disant ce qui précède, les gouvernements des Etats de la Petite Entente sont dégagés de tout parti-pris. Ils ne manifestent aucun sentiment d'hostilité vis-à-vis des autres Etats et nations d'Europe centrale avec lesquels ils désirent franchement vivre en amitié et collaboration pacifique. Ils ne font qu'exprimer la réalité politique dont les peuples de nos trois Etats sont profondément convaincus.

Vu les sentiments profonds de tous les peuples des Etats de la Petite Entente, la restauration habsbourgeoise serait de nature à détruire définitivement toutes les chances de collaboration et d'amitié future entre les nations qui appartenaient auparavant à la monarchie habsbourgeoise. C'est pourquoi, les Etats de la Petite Entente sont, restent et resteront tous également et complètement adversaires de cette restauration ainsi que de toutes les mesures destinées à la préparer, et s'y opposent de toutes leurs forces. Ils sont convaincus que cet état de choses n'est nullement de nature à empêcher la bonne entente avec leurs voisins et désirent franchement se mettre d'accord définitivement avec eux à ce sujet ainsi qu'au sujet de la politique commune à suivre ensemble dans le Bassin danubien à l'avenir, en vue d'une bonne entente politique et économique mutuelle et du maintien de l'indépendance et de l'intégrité territoriale actuelle de chaque Etat respectif.

6) Le Conseil permanent de la Petite Entente a finalement examiné en détail toutes les questions qui seront à l'ordre du jour du Conseil et de l'Assemblée de la Société des Nations. Il a décidé de suivre de très près l'évolution de ces questions et de se réunir pendant la durée de l'Assemblée de Genève dès que la situation l'exigerait. L'examen préalable des problèmes en question a eu pour résultat l'unité complète de vues des trois gouvernements quant au fond et quant à la procédure à suivre dans les discussions éventuelles à Genève.

Les trois ministres des Affaires étrangères resteront pendant les semaines et les mois prochains en contact personnel étroit et continu.

Le Conseil Economique de la Petite Entente a, de son côté, tenu sa VI^e session à Belgrade du 14 et 19 octobre. A l'issue de travaux un communiqué livré à la presse fournissait les précisions suivantes sur les résultats de cette conférence :

«Le Conseil, qui avait réparti les questions à traiter entre diverses commissions, a étudié tous les problèmes portés à l'ordre du jour. En outre, la première commission examina la question du renforcement des liens commerciaux entre les trois pays, car ces échanges dans la situation actuelle sont d'une grande importance et ont retenu tout spécialement l'attention du Conseil.

La deuxième commission, qui avait été chargée d'étudier la question des communications, a examiné toutes les possibilités d'amélioration des communications ferroviaires, fluviales et aériennes entre les trois pays de la Petite Entente.

La troisième commission examina de son côté la réalisation pratique de l'arrangement relatif à la création d'une union postale.

Enfin la quatrième commission avait pour mission d'étudier la question du trafic touristique entre les trois pays, ainsi que la question

d'une collaboration intime entre les banques d'émission et les caisses d'épargne postales.

Cette commission étudia également la question de coopération industrielle, s'attachant tout particulièrement au problème de la normalisation.

Afin de faciliter dans la plus large mesure la coopération économique entre les trois Etats, cette commission a étudié également le problème de l'unification de la législation sur les mandats et les chèques. Enfin, la commission a tenu compte de la collaboration dans le domaine social.

Un progrès des plus sensibles a été réalisé également dans les autres domaines de la collaboration économique.

Les résultats positifs de cette réunion sont les suivants :

1) — Règlementation uniforme pour les transports ferroviaires des voyageurs et des bagages;

2) — Elaboration d'un projet de document intéressant la collaboration des compagnies de navigation sur le Danube;

3) — Signature d'un protocole sur la collaboration postale et les communications télégraphiques et téléphoniques;

4) — Signature d'une convention relative à la suppression de la double taxe en matière de succession;

5) — Accord relatif à l'unification de la législation sur les mandats.

6) — Signature d'un protocole sur la normalisation industrielle dans les Etats de la Petite Entente;

7) — Accord réalisé par le comité industriel sur les questions relatives à l'activité future dans le domaine de la collaboration industrielle;

8) — Elaboration d'un projet concernant l'organisation d'une exposition économique de la Petite Entente et de l'Entente Balkanique.

A sa séance de clôture, le Conseil économique de la Petite Entente a approuvé les résultats obtenus au sein des commissions et décidé que la prochaine session se réunirait le 24 février 1936 à Prague.

Enfin la Conférence de la « *Petite Entente de la Presse* » s'est réunie à Bled le 28 août sous la présidence de M. Sivantchévitch, président du Comité Yougoslave. Cette réunion des journalistes tchécoslovaques, roumains et yougoslaves coïncidait avec le dixième anniversaire de l'organisation.

LE MOUVEMENT VERS L'UNION

L' Entente Balkanique.— A la suite d'une réunion commune des conseils permanents de la Petite Entente et de l' Entente Balkanique, tenue à Genève à l' occasion de la session de l' Assemblée de la S. d. N., M. Maximos, ministre des Affaires étrangères de Grèce, a fait devant l' Assemblée les déclarations suivantes:

«L'Entente Balkanique va arriver à la fin de la deuxième année de sa constitution. L' expérience acquise en a justifié l'existence en montrant qu'il s'agit d'une oeuvre nécessaire et susceptible de perfectionnements continus. Entre les Etats associés, les rapports de collaboration sont devenus de plus en plus étroits.

«Ils se sont étendus dans tous les domaines de leur vie nationale et ont raffermi leur volonté de paix et leur résolution de la réaliser par un commun effort de progrès politique, économique et social et de bonne entente avec tous leurs voisins.

«Les résultats obtenus ne sont pas dûs seulement à l'esprit de solidarité dont s'inspire l'action constante des gouvernants des Etats intéressés. Ils le sont aussi et surtout à la commune conviction de leurs peuples que leurs aspirations pacifiques ne sauraient se réaliser que par l'observation des principes de la Société des Nations auxquels ils sont profondément et sincèrement attachés.

Cette conviction s'était manifestée longtemps avant la création de l'Entente Balkanique. C'est elle qui en a imposé l'établissement, elle qui en explique le progrès et en garantit le développement ultérieur. C'est elle enfin qui, dans les graves circonstances actuelles, dicte aux gouvernements des Etats associés le devoir de déclarer ici qu'ils restent plus que jamais fidèles aux principes du Pacte de la S. d. N.

Les Etats de l'Entente Balkanique suivent avec un intérêt ému les efforts du Conseil pour sauver la paix du monde. Ils souhaitent que ces efforts aboutissent à une solution pacifique et juste».

Un peu plus tard, le 10 octobre, au cours des débats intervenus au sujet du problème des sanctions, M. Maximos déclarait au nom de l'Entente Balkanique ce qui suit:

Conformément à la déclaration que je fis ici le mois dernier au nom de l'Entente Balkanique, en annonçant que les Etats associés demeureront fidèles aux principes du Pacte, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée qu'ils exécuteront entièrement les engagements contractés.»

Un festival interbalkanique à Istanbul.— La Municipalité d' Istanbul a eu l'heureuse initiative d'organiser un «festival interbalkanique», destiné à grouper en des manifestations simultanées les chansons et les danses populaires des pays participants. Cinq équipes de 16 membres—8 jeunes gens et huit jeunes filles—revêtus de leurs costumes nationaux et choisis parmi les étudiants des pays représentés, ont été invités par les organisateurs à participer, du 14 au 23 septembre, à ces ma-

nifestations dont le succès a été brillant. Plus de 20.000 personnes assistèrent à la principale fête organisée au Luna-Park de Buyuk-Ada (île de Prinkipo) et plus de 50.000 spectateurs étaient rangés sur la rue qui mène au Monument de la République à Taksim où les équipes nationales ont déposé des couronnes.

Dans l'esprit des organisateurs cette fête interbalkanique devra être reprise tous les ans à la fin de l'Eté.

Ivan V. Sakisov.— Les amis du rapprochement balkanique ont été douloureusement frappés par la mort de M. Ivan Sakisov, décédé dans sa 40ème année. Professeur agrégé à la Faculté de Droit de Sofia, le Dr.Ivan Sakisov avait déjà fourni une belle carrière d'avocat et de publiciste; les lecteurs de cette revue se rappellent sans doute la part active qu'il avait prise aux dernières Conférences Balkaniques et les travaux juridiques qu' il a consacrés à l'œuvre du rapprochement.

Que son père, l'éminent président du groupe bulgare pour les Conférences Balkaniques, M. Yanko Sakisov, veuille accepter l'hommage de notre participation émue à son deuil.

SUPPLÉMENT

SÉRIE DE BIBLIOGRAPHIES FRANÇAISES SUR LES NATIONS BALKANIQUES

N° 2

BULGARIE

OUVRAGES ET ARTICLES DE REVUES PARUS
DE 1613 A 1935

Par

JEAN. G. KERSOPOULOS

Dipl. de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

Professeur à l'École Navale

(Suite)

868. Nicolaïdes (M.).—S. M. I. le sultan Abd'ul Hamid Khan II.—L'Empire ottoman et les puissances balkaniques. Édit. Th. Dewarichet. Bruxelles.—1908. In-16, 115 p.

Chapitre Premier.—Les nationalités au sein de la Communauté orthodoxe... Rêves et Politique des États balkaniques. Chapitre II.—Causes de discorde. Le choc des ambitions des États balkaniques. L'Action bulgare en Roumanie.

Chapitre III.—L'Empire ottoman, les États balkaniques et les stipulations du Traité de Berlin. Les Chrétiens n'ont pas la notion exacte de leurs droits et de leurs devoirs! Comment les Puissances balkaniques violent le Traité de Berlin. L'Europe favorise les violations du Traité de Berlin par les Puissances balkaniques.

Chapitre VII.—La Bulgarie. La Bulgarie révisé le Traité de Berlin. La Tyrannie bulgare.

- 869.—Nicolaïev (Dr. N. P.).—La Bulgarie et la coopération intellectuelle interbalkanique. Art. dans «*Les Balkans*» décembre-janvier.—Athènes, 1932, p. 213-215.

Mémoire soumis à la IIe Conférence Balkanique (Stamboul).

- 870.—Nicoloff (J.).—Le crédit agricole en Bulgarie. Art. dans «*Les Balkans*» juin, Athènes, 1931, p. 1-15.

- 871.—Niox (le Général).—Les pays balkaniques. Édit. Delagrave.—Paris, 1920. In-8, 138 p.

it. Dela-

- 872.—Nizamettin (Dr. Ali Bey).—Projet de Statut d'un office interbalkanique du travail. Art. dans *«Les Balkans»*. —Athènes, 1933, p. 467-468.
- 873.—Noirval (G. de).—Turquie et Bulgarie. — Bruxelles, 1904, In-8.
- 874.—Nombre (Le) des Étudiants Balkaniques à Paris.—*«Revue des Balkans»*, juillet.—Paris, 1929, p. 262. Statistique.
- 875.—Notes sur la situation politique et financière de la Bulgarie.—Édit. Lambert, Épinette et Cie.—Paris, 1895, In-8, 30 p.
- I.—La politique : Le Régime de Stambouloff, le nouveau Régime, les partis en Bulgarie, les conservateurs, les socialistes, les libéraux, les russophiles. Dissensions dans le cabinet Stoïloff. M. Radoslavoff, inquiétude du prince, force de Stambouloff, faiblesse de M. Stoïloff, M. Pétroff et le parti militaire, chute de Stambouloff. Irritation du Prince contre Stambouloff. Popularité de M. Stambouloff dans l'armée, Réduction des soldes, M. Stambouloff mécontente l'armée le scandale Savoff. Entrée de M. Pétroff, M. Pétroff entre en conflit avec M. Stambouloff, le prince prend parti pour M. Pétroff. Importance de M. Pétroff. Politique personnelle de M. Pétroff, conclusion.
- II.—Les finances : Situation économique générale. Les dépenses extraordinaires, causes de déficit, les recettes en 1894. Expédients et mesures pour parer au déficit, droits de douanes et de consommation. Conclusion.
- 876.—Notice sur le service sanitaire roumain devant Plevna (s. l.) (s. d.), [de l'impr. Martinet, Paris].—[1875], In-8.
- 877.—Nouvelle (une) communauté internationale: la Petite Entente organisée.—Art. dans l'*«Europe Nouvelle»*, 25 févr.—Paris, 1933, p. 170-172. e: la
- 878.—Novacovitch (Dr. A.) Le Crédit Agricole. Art. dans *«Les Balkans»* janvier-février, Athènes, 1934, p. 185-189.
- Mémoire soumis à la quatrième Conférence Balkanique (Salonique) par le groupe yougoslave.
- 879.—» ».—La Modification des Status de la Conférence Balkanique. Art. dans *«Les Balkans»* mars-avril.—Athènes, 1934, p. 352-368.
- Mémoire soumis à la Quatrième Conférence Balkanique (Salonique) par le groupe yougoslave.
- 880.—Novicow (J.)—La politique internationale. Précédé d'une introduction de M. Eugène Veron. Édit. F. Alcan, Paris, 1886, In-8. Carte ethnographique de l'Europe.

O

- 881.—Observations sur les routes qui conduisent du Danube à Constantinople.—Édit. Péliscier.—Paris, 1828, In-8.
- 882.—Ofeïcoff.—La Macédoine au point de vue ethnographique, historique et philologique.—Constantinople, 1887-1890, In-16.
Point de vue bulgare.
- 883.—Onzième (Le) congrès international des P.E.N. clubs à Dubrovnik.—Art. dans *«Les Balkans»*, mai-juin.—Athènes, 1933, p. 131-137.
P.E.N. Club=L'Association internationale des écrivains.
- 884.—Ottomans (Les) et les Moscovites, les Musulmans et les Orthodoxes.—Libr. du Luxembourg.—Paris, 1867, In-8.
- 885.—Ouroussow (Le Prince Q. M.). Résumé historique des principaux traités conclus entre les Puissances européennes depuis le traité de Westphalie (1648) jusqu'au traité de Berlin (1878). Impr. Hérissé. —Évreux, 1885, In-4.
- 886.—Ouverture de la IIIe Conférence Balkanique.—Art. dans *«Europe Centrale»*.—Prague, 1932.
- 887.— » » » .—Art. dans la *«Roumanie Nouvelle»*. oct. 1932, p. 3053-3060.

P

- 888.—Pachalery (A.).—La Bulgarie sous la Régence, suivie d'un dialogue entre le prince de Cobourg et Stambouloff (en poésie), Édit. Chamerot.—Paris, 1886, In-8, III+27 p.
Appel du peuple bulgare. L'Angleterre et l'Autriche. Tableau de la situation : les sapadjis, la bastonnade, les arrestations, les emprisonnements, le pillage, les proscriptions, etc. La presse —L'État de siège.—Le cabinet noir. La police. Les élections. L'Assemblée. L'armée. Portraits des Régents. Les représailles. Les usurpateurs. Le Prince de Battenberg. Les Officiers. L'éventualité d'une occupation. La clémence du Czar. Vrais sentiments du peuple envers la Russie et l'empereur. L'avenir est aux Slaves. Prince de Cobourg et Stambouloff (dialogue).

e ethnogra

- 889.—Pacte (Le) à quatre et la Petite Entente.—
Art. dans «*Les Balkans*», mai-juin, Athènes, 1933, p. 87-89.
- 890.—Pacte (Le) d'Entente Balkanique.— Art. dans
«*Les Balkans*», janvier-févr.—Athènes, 1934, p. 92-112.
Le Texte du Pacte.—Les discours prononcés par M.M. Maximos, Titulesco, Ruchdi bey (Tewfik), Jevtitch, Tsaldaris.
Opinion de la presse étrangère : Allemagne, France, Grande-Bretagne, Roumanie, Turquie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Bulgarie, Grèce.
- 891.—Paillarès (Michel).—L'Imbroglia macédonien. Édit.
P.-V. Stock.—Paris, 1907, In-18, 555 p.
(Le faux-titre porte: Voyages et enquêtes en Roumélie).
L'insurrection macédonienne, les massacres, le pays et le peuple. Les Turcs et les réformes. Le bulgarisme.
- 892.—Papadopoulos (P.) La Grèce et la paix balkanique.—
Édit. «*Société Hellénique*», Athènes, 1929, In-8.
- 893.—Papanastasiou (A.).—Première Conférence Balkanique.—Rapport sur les principes essentiels devant servir de base à l'Union Balkanique. Édit. du «*Messenger d'Athènes*».—Athènes, 1930, In-8. 16 p.
- 894.— » » .—L'Union Balkanique. Athènes
1930.—Art. dans «*Les Balkans*». No 1, 1er octobre.—Athènes, 1930.
- 895.— » » .—La première Conférence Balkanique.—Art. dans l'«*Esprit International*» 1er janvier.—Paris, 1931, p. 3-34.
- 896.— » » .—La IIe Conférence balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*».—Athènes, 1931, p. 3-6.
- 897.— » » .—Le pacte balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*».—Athènes, 1931, p. 8-10.
- 898.— » » .—La Conférence et l'Union balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*», oct-nov., 2.—Athènes, 1931, p. 10-25.
- 899.— » » .—Discours.—Voir le livre : Première Conférence Balkanique. Athènes, 5-12 octobre, 1930. — Documents Officiels. Publié avec l'appui de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale. Athènes, 1931, p. 22-24.
Discours prononcé le 9 juin 1930 devant le Parlement Hellénique à l'occasion de la convocation à Athènes de la 1ère Conférence Balkanique.
- 900.— » » .—La IIe Conférence Balkanique.—Art. dans l'«*Esprit International*» ; 1er avril.—Paris, 1932, p. 209-230.

- 901.— » » .—La IIIe Conférence Balkanique.—
Art. dans «*Les Balkans*». oct.-nov.—Athènes, 1932, p.
3—8.
- 902.— » » .—La IVe Conférence Balkanique.—Art.
dans «*Les Balkans*», nov.-déc.—Athènes, 1933, p.585—591.
- 903.— » » .—Modifications du Statut de la Confé-
rence.—Art. dans «*Les Balkans*», nov.-déc.—Athènes,
1933, p. 686.
- 904.— » » .—Discours prononcé à la IVe Confé-
rence Balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*», nov.-déc.—
Athènes, 1933, p. 994-1001, 1072-1074.
Discours prononcé le 11 Nov. 1933, à la séance plénière de
clôture de la IVe Conférence Balkanique (Salonique).
- 905.— » » .—Le Pacte d'Entente Balkanique.—Art.
dans «*Les Balkans*», janv.-février.—Athènes, 1934, 1—6.
- 906.— » » .—Vers l'Union Balkanique. Recueil
d'articles.—Publications de la «Conciliation Internatio-
nale», Bull. 1,2,3, 1934. Paris.
- 907.— » » .—La Conférence Balkanique et le Pacte.—
Art. dans «*Les Balkans*», janvier-février.—Athènes,
1934, p. 109—111.
- 908.— » » .—La Ve Conférence Balkanique.—Art.
dans «*Les Balkans*», mars-avril.—Athènes, 1934, p. 201—
213.
- 909.— » » .—L'Union Balkanique.—Art. dans «*Les
Balkans*», août-sept.—Athènes, 1934, p. 369—376.
Mémoire soumis à la cinquième Conférence Balkanique au
nom du groupe hellénique.
- 910.— » » .—Statuts de la Conférence Balkanique.
—Art. dans «*Les Balkans*», août-sept.—Athènes, 1934, p.
377—391.
Amendements apportés aux statuts de la Conférence Balkani-
que.
- 911.—Pelissier (J.).—Dix mois de guerre dans les Balkans.
(oct. 1912—août 1913) Édit. Perrin.—Paris, In-8.
- 912.—Pella (V.V.).—Discours. Art. dans «*Les Balkans*», nov.-
déc., Athènes, 1933, p. 1055-1060, 1076-1078.
Discours prononcé à la Troisième séance plénière de la IVe
Conférence Balkanique (Salonique) et à propos du rapproche-
ment politique.
- 913.—P. E. N. (Les) Clubs Yougoslaves à Sofia.—Art.
dans «*Les Balkans*», janvier-février, Athènes, 1934, p.
90-91.

- 914.—Pénev (Boyan).—La renaissance bulgare.—Libr. Ch. G. Danov.—Sofia, 1933.

Traduction française par Mme Sultane, Pétrava.

- 915.—Péninsule (La) des Balkans et les Contrées Avoisinantes.—Édit. P. Weissenbruch, Bruxelles, 1892, In-8.

Extrait du «Recueil consulaire belge».—Bruxelles, 1892.

- 916.—Périlla (F.).—A travers la Macédoine.—Édition Périlla, Athènes, 1932, In-4, p. 157.

Aquarelles—Xylographies—Photographies de l'auteur.

Bibliographie 1—5. *Première Partie.—Salonique et la Macédoine centrale :*

I.—Aperçu historique. II.—Les Monuments de Salonique. III.—La Nouvelle Salonique. IV.—Les Réfugiés. V.—Les Juifs. VI.—Costumes Macédoniens. VII.—Les Travaux de Dessèchement et de Drainage. VIII.—Pella et Yanitsa. IX.—La Chalcidique—X.—Saint-Euthyme de Thessalonique et Péristéra. XI.—Le Mont-Athos.

Deuxième Partie.—La Macédoine orientale : XII.—A Amato et sur le Strymon. XIII.—Sidérocastron. XIV.—A Serrès et sur le lac de Philippe. XV.—Drama, Cavalla et Néa-Karvali. *Troisième Partie.—La Macédoine occidentale :* XVI.—De Larissa à Cozani. XVII.—De Cozani à Samarina. XVIII.—Les Koutzo-Valaques. XIX.—De Samarina à Castoria et Clissoura. XX.—Vers Florina. XXI.—Edessa, Naoussa et Verria. XXII.—Fin de voyage.

- 917.—Pernot (Maurice).—Balkans nouveaux. Libr. Hachette, Paris, 1929, In-8, 251 p.

Impressions de voyage en 1928. Exposé des luttes politiques des pays balkaniques.

- 918.—Perrot (A.-M.).—Itinéraire de la Turquie d'Europe et des Provinces danubiennes. Édit. Tanera.—Paris, 1855, In-12.

Description géographique et militaire de toutes les routes, villes, forteresses et ports de mer.

- 919.—Persécution des Grecs en Bulgarie et en Roumélie orientale.—Appel aux Grandes Puissances et aux peuples de l'Europe et de l'Amérique. Édit. A. Pétrakos, Athènes, 1906, in-8, p. 23.

A propos des événements qui se déroulèrent en Bulgarie en 1906. L'agitation bulgare contre les Grecs habitant la Bulgarie.

- 920.—Pesmazoglou (J.).—De l'union monétaire balkanique.—Art. dans la «*Société belge d'études et d'expansion*» No. 79, février.—Liège, 1931, p. 48-50.

- 921.—Pétaloudis (S. C.).—La navigation danubienne. Art. dans «*Les Balkans*» III^e année, mars-avril.—Athènes, 1933. p. 496-499.

- 922.—Pétkoff (Petko).—Université de Paris, Faculté de droit.—Thèse pour le doctorat. *La Presse en Bulgarie*. Édit. Émile Larose.—Paris, 1910, in-8, 368 p.

Dans l'introduction l'auteur nous donne quelques notions sur la naissance et le développement de la presse bulgare avec un essai sur son organisation actuelle.

Dans une première partie, il étudie l'histoire de la liberté de la presse, en examinant successivement les différentes lois qui se sont succédées ainsi que les circonstances politiques qui les ont déterminées; dans une seconde partie, il fait une étude critique du régime actuel de la presse et finit par un appendice contenant des textes de lois bulgares sur la presse en général.

- 923.—Petkov (Dr. Boris P.).—La paix balkanique par la Fédération balkanique.—Édit. de «*La Revue Mondiale*» 45 rue Jacob.—Paris, 1930, in-8, 16 p.

- 924.—Petroff (C.).—L'exportation balkanique. — Art. dans «*Les Balkans*» nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 923-930.

dans

Les principaux produits. La nécessité d'une propagande. Pour l'Albanie.—Pour la Bulgarie.—Pour la Grèce.—Pour la Roumanie.—Pour la Turquie.—Pour la Yougoslavie.

- 925.— » » .—Le travail de Coopération Économique, entre Pays balkaniques.—Art. dans «*Les Balkans*» mai-juin.—Athènes, 1934, p. 430-461.

Coopération économique.—Tableau des possibilités d'échanges.—Considérations sur les échanges intra-balkaniques.—Considérations sur la nécessité d'une politique commerciale concentrée entre Pays balkaniques.—Considérations sur le pouvoir d'achat et sur certaines mesures propres à le développer.—Conclusion.

- 926.—Petrovitch (Nicolas S.).—Essai de bibliographie française sur les Serbes et les Croates, 1544-1600. Impr. de l'État.—Belgrade, 1900, in-8, XIV+314 p.

Édition de l'Académie royale de Serbie; classée par ordre chronologique et alphabétique des noms d'auteurs. L'œuvre comprend 1812 livres et articles de revues avec une table alphabétique des ouvrages anonymes et pseudonymes. Relations entre la Serbie, la Bulgarie et les autres pays balkaniques.

- 927.—Peyeff (Y.).—La rénovation Bulgare. Art. dans «*Les Balkans*», décembre.—Athènes, 1934, p. 697-723.

Six mois d'expérience gouvernementale.

- 928.—Philippakopoulos (Ph. L.).—Sur le développement en commun des communications et des transports maritimes des pays balkaniques. Art. dans «*Les Balkans*».—Athènes, 1932, p. 295-303.

Rapport présenté à la troisième Conférence Balkanique, (Bucarest, 22-27 oct. 1933).

929.— » » .—Les Assurances examinées sous l'angle d'une politique économique et commerciale interbalkanique concertée. Art. dans «*Les Balkans*» sept.-oct.—Athènes, 1933, p. 836-844.

930.—Picard (Le capitaine L.).—Leçons d'Histoire et de Géographie militaire avec atlas et croquis (1854 à 1886). Par le capitaine..., professeur à l'École de cavalerie. Saumur, Milon (1886-1887), 2 vol. in-8.

Le tome II a 2 parties et a paru en 1887. La guerre russo-turque de 1877-1878 (Turquie d'Europe, Arménie) est exposée dans la deuxième partie.

Nouvelle édition, revue et augmentée. *Ibid.* 1887, 3 vol. In-8 et atlas in-4.

931.—Pierre (R. J.).—La population du globe. Art. dans la «*Revue économique internationale*», No 24, octobre.—Bruxelles, 1932, p. 120-184.

932.—Pimodan (Le capitaine de).—De Goritz à Sofia.—Istrie, Dalmatie, Monténégro.—Grèce.—Turquie. Bulgarie.—Édit. H. Champion.—Paris, 1893, in-16.

Impressions de voyage.

933.—Pingaud (Albert).—L'Entente et les Balkaniques aux premiers jours de la grande guerre : août-décembre 1914. Art. dans la «*Revue des Deux Mondes*», 1 nov.—Paris, 1935.

934.—Pinon (René).—L'Autriche et la guerre balkanique. Art. dans la «*Revue des Deux Mondes*». 1^{er} février.—Paris, 1913.

kanique.

935.—Piriz (Dr. Boyan).—Le service de santé au village.—Art. dans «*Les Balkans*», mai-juin.—Athènes, 1934, p. 578-585.

Rapport présenté à la semaine Médicale Balkanique (Belgrade, 11-13 sept. 1933.)

936.—Pitisteano (Alex. G.).—La Question du Danube.—Libr. de Jurisprudence ancienne et moderne. Édouard Duchemin.—Paris, 1914, In-8, 102 p.

Thèse pour le doctorat. Univ. de Paris. Bibliographie : p. 99-100.

937.—Pittard (Eug.).—Ethnologie de la Péninsule des Balkans.—Art. dans «*Le Globe*».—Paris, 1904, T. 63, page 50 et suiv.

ule des B

938.— » » .—Les peuples des Balkans. Esquisses anthropologiques avec 4 cartes et quelques figures.—Paris, Neuchâtel, In-8, 142 p. Une autre édit. Genève, 1920.

939.—Pivière (P. Louis).—L'après-guerre. Dix ans d'histoire

(1919-1929). Préface de M. Henry Robert. Édité. Lavauzelle. — Paris, in-8.

- 940.—Plan d'établissement des réfugiés Bulgares.—Publication de la S.d.N.—N.C. 569, M. 211. 1921.—Genève 15 oct., 1926.

Exposé général, documents principaux avec une introduction par Sir Artur Salter.

- 941.—Poinssot (Louis).—Inscriptions de Bulgarie.—Paris, 1901, in-8, 45 p.

Ces inscriptions proviennent d'Arcer (Mésie supérieure), de Kvulovitza, de Guiguene, d'Orechovitzza (Mésie inférieure), enfin de la région de l'Hémus (Nicepolis ad Istrum, Tirnov et environs).

- 942.—Poka-Pivni (A. de).—La crise agricole et le crédit agricole international.—Art. dans la «*Revue économique internationale*» 23 avril.—Bruxelles, 1931, p. 63-74.

Importance particulière du blé dans la crise agricole.—Les causes générales de cette crise et les causes spéciales de la crise du blé.—La production et les stocks.—La situation des pays agricoles de l'Europe Orientale.—Moyen d'améliorer cette situation.—Le régime douanier préférentiel et le crédit agricole international.

- 943.—Pokrovsky (S.).—Églises de Mésevia. — Voir : Rachénov (A.).

- 944.—Politique extérieure de la Bulgarie.—Art. dans «*Les Balkans*», nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 950-951.

— Art.

- 945.—Politique — Finances — Littérature. — Divers articles dans «*Les Balkans*», —Août-sept.—Athènes, 1934.

Bulgarie : Bulletin politique, p. 333-334.—La nouvelle loi sur les dettes privées. La situation financière, p. 337-338.—Le Congrès des études byzantines.—Traduction grecque d'auteurs bulgares, p. 345.

- 946.—Politique financière du gouvernement Bulgare.—Art. dans la «*Revue des Balkans*». — Mars.—Paris, 1929, p. III.

- 947.—Politique (La) russe en Bulgarie et le droit International.—Art. dans la «*Revue de droit International*» t. XIX.—Gand, 1887, p. 77-81.

- 948.—Politique Sociale.—Art. dans «*Les Balkans*» nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 1100-1104.

IVe Conférence Balkanique (Salonique).—Office Balkanique du Travail (Projet de Convention).—Questions d'Hygiène.—Travail de la femme.—Vœux.

- 949.—Popesco (Stel. J.).—Vers une entente balkanique.—Art. dans *«Les Balkans»*, IIIe année, mars-avril.—Athènes, 1933, p. 595-606.

Mémoire présenté à la Troisième Conférence Balkanique. Groupe roumain.

- 950.—Popesco-Buzeu (Dr. M.).—La Confédération Médicale Balkanique.—Art. dans *«Les Balkans»*, mai-juin.—Athènes, 1933, p. 206-208.

- 951.—Popoff (K.).—La Bulgarie économique (1879-1911).—79-1911).—Sofia. 1920.

Étude, Statistique.

- 952.—Popović (P.) et Ibrovac (M.).—Essai de Bibliographie française de la littérature yougoslave.—Art. dans la Rev. le *«Monde Slave»* Mai.—Paris, 1931, p. 289-320.

- 953.—Popovitch (Dr. St.).—L'Office Interbalkanique du Travail.—Art. dans *«Les Balkans»*, janvier-février.—Athènes, 1934, p. 196-200.

Mémoire soumis à la Quatrième Conférence Balkanique (Salonique) par le groupe turc.

- 954.—Popovitch (Vladeta).—L'Enseignement des langues balkaniques dans les Pays balkaniques.—Art. dans *«Les Balkans»*, mars-avril.—Athènes, 1934, p. 349-351.

Mémoire soumis à la Quatrième Conférence Balkanique (Salonique) par le groupe yougoslave.

- 955.—Possibilités (Les) et les moyens d'unification du droit privé des Pays Balkaniques. Art. dans *«Les Balkans»*, septembre, Athènes, 1931, p. 51-57.

- 956.—Poste (La) aérienne balkanique.—Art. dans *«Les Balkans»*, septembre.—Athènes, 1931, p. 73.

- 957.—Poujade (Eugène).—Chrétiens et Turcs, scènes et souvenirs de la vie politique, militaire et religieuse en Orient. Édit. Didier et Cie.—Paris, 1859, In-8, 2 livres.

- 958.—Poyet (C.-F.).—La Bulgarie dans le présent et l'avenir, Édit. de l'Agence de la Société orientale.—Paris, 1860, In-8.

Extrait de la *«Revue d'Orient»*.

- 959.—Première (La) Conférence Balkanique (Athènes, 5-12 octobre 1930).—Art. dans la *«Revue de droit international»* 4; oct.-nov.-déc.—Paris, 1930, p. 517-530.

- 960.—Première (La) Conférence Balkanique.—Art. dans les *«Balkans»*.—Athènes, 1930, p. 1-7.

Compte-rendu des travaux.

961.—Premières notions de Géographie de la Bulgarie.—Impr. «Union».—Sofia, 1926, 12 p.

962.—Première réunion du Conseil de l'Union Médicale Balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*», mai-juin.—Athènes, 1934, p. 647.

963.—Préparation (La) et le programme de la seconde conférence balkanique.—Art. dans les «*Affaires Étrangères*» 1, 25 sept.—Paris, 1931, p. 420-422.

964.—Prétentions (Les) bulgares jugées par un Grec—(Spyridon Moraitès).—Art. dans la «*Revue du Monde latin*» t. VII.—Paris, 1885, p. 401-430.

965.—Prince ***.—Le St. Siège et les Balkans. Art. dans la «*Revue*», 1er oct. 1913.

966.—Prince (Le) Ferdinand et l'Église bulgare.—Art. dans la «*Revue politique et parlementaire*» T. IX. août.—Paris, 1896, p. 392.

Le voyage du prince Ferdinand à Constantinople, à Pétersbourg et à Paris ; conséquences de ce voyage dans la politique de l'Europe en Orient. L'histoire de l'Église bulgare.

967.—Principaux (Les) faits politiques dans les Balkans en 1928 dans l'ordre chronologique.—«*Revue des Balkans*». Avril.—Paris, 1929, p. 114-145.

968.—Problème (Le) des minorités nationales et le danger de guerre dans les Balkans.—Art. dans «*La Correspondance Balkanique*» No 1, 25 juillet.—Paris, 1934, p. 6.

969.—Produits (Les) laitiers en Bulgarie.—Art. dans le bulletin de la «*Banque Nationale de Bulgarie*», mi-avril.—Sofia, 1932, p. 3-5.

970.—Programme de la semaine médicale Balkanique.—Art. dans «*Les Balkans*», mai-juin.—Athènes, 1934, p. 648-650.

971.—Progrès dans les relations des nations balkaniques.—Paris, 1928.

972.—«*Progrès (Le) des Balkans*».—Journal indépendant, politique, économique, social. Directeur politique Soger Diviani. Rédaction et administration 31, Rue Gr. St. Jean, Lausanne (Suisse).

C'est le Journal «*La Macédoine*» qui a changé de titre.

973.—Projet de convention consulaire interbalkanique.—Art. dans «*Les Balkans*» sept.-oct. —Athènes 1932, p. 673-685.

- 974.—Projet de modifications du statut de la Conférence.—Présenté par le groupe yougoslave. Art. dans *«Les Balkans»*, sept.-oct.—Athènes, 1933. p. 845-849.
- 975.—Projet de modification du règlement des travaux de la société pour l'union Balkanique.—Présenté par le groupe yougoslave. Art. dans *«Les Balkans»*, sept.-oct.—Athènes, 1933, p. 849-851.
- 976.—Projet (Le) du budget de l'État pour l'année financière 1931-32.—Art. dans le Bulletin de la Banque Nationale de Bulgarie, mars.—Sofia, 1931, p. 6.
- 977.—Propagande (La) russe en Orient. Bulgarie et Roumanie.—Édit. Dentu.—Paris, 1876, in-8.
- 978.—Prost (Henri).—La liquidation financière de la guerre en Bulgarie.—Paris, 1925.
- 979.— » » .—La Bulgarie de 1912 à 1930. Préface de Francis Delaisi.—Édit. P. Roger.—Paris, 1932, XVI+ p. 347.
- Contribution à l'histoire économique et financière de la guerre et de ses conséquences.
- 980.—Protection (La) des céréales et autres produits intéressant les États balkaniques.—Art. dans *«Les Balkans»*, sept.—Athènes, 1931, p. 58-63.
- 981.—Protestation des étudiantes et étudiants dobroudjains à l'Université de Sofia.—Sofia, 1919, in-4, 6 p.
- 982.—Protocoles (Les) du Congrès de Berlin.—avec le traité préliminaire de San-Stéfano du 19 février (3 mars) 1878 et le traité de Berlin du 13 juillet 1878.—Saint-Pétersbourg, 1878, in-4.
- 983.—Provinces Danubiennes.—Impr. de Lenormant.—Paris, (s. d.), in-8.
- 984.—Pypine et Spassovic.—Histoire des littératures slaves: bulgares, serbo-croates, yougo-russes. Trad. par Ernest Denis. Édit. Leroux.—Paris, 1881, in-8.

L'auteur fournit d'abord des données ethnographiques et statistiques avec une observation générale sur les destinées historiques de la race slave et touche ainsi à la question de paualavisme. Il traite la question du christianisme et de l'écriture slave (bulgare). La littérature bulgare est exposée à partir de son origine jusqu'aux temps modernes: littérature ancienne, influence byzantine, littérature pendant la domination ottomane et renaissance littéraire.

Q

- 985.—Quatrième (La) Conférence Balkanique.—Art. dans *«Les Balkans»*, nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 992-1111.

A.—Compte-Rendu des travaux. La session du Conseil.—La séance plénière d'ouverture. Discours de M. Papanastasiou, Président de la Conférence.—Discours de M. Maximos, Ministre des Affaires étrangères de Grèce.—Discours de M. Natchi, Chef de la Délégation Albanaise.—Discours de M. Sakizov, Chef de la Délégation Bulgare.—Discours de M. Raducano, Chef de la Délégation Roumaine.—Discours de Hassan Bey, Chef de la Délégation Turque.—Discours de M. V. Yovanovitch, Chef de la Délégation Yougoslave.—Discours de M. le prof. Quidde, représentant du Bureau International de la Paix.—Un message de M. Lafontaine, Président du Bureau de la Paix.

Lecture de dépêches.—Les Travaux des Commissions : Commission de Rapprochement politique.—Commission Économique.—Commission de rapprochement intellectuel.—Commission des Communications.—Commission juridique et d'organisation.

Deuxième séance plénière : Dépêches et Communications.—Rapport de la Commission du Rapprochement intellectuel.—Rapport de la sous-Commission d'Hygiène.

Troisième séance plénière : Commission des Communications.—Rapport de la Commission politique.—Rapport de la Commission d'organisation et juridique.—Rapport de la Commission de Politique sociale.

Quatrième séance plénière : Commission de Politique sociale.—Commission économique.

Séance plénière de clôture : Discours de M. Papanastasiou.—Discours de M. Natchi (Albanie).—Discours de M. Sakisov (Bulgarie).—Discours de M. Pella (Roumanie).—Discours de Ruschen Eschref bey (Turquie).—Discours de M. Michailovitch (Yougoslavie).—Le siège de la Ve Conférence Balkanique.—Discours de M. Iassonidis (Grèce).—Discours du Gouverneur Général de Macédoine, M. Dragonmis.—Messages aux Peuples et Gouvernements Balkaniques.—

B.—Résolutions de la IVe Conférence Balkanique.

- 986.—Question (La) Bulgare.—Édit. Dentu.—Paris, 1861, in-8.

- 987.—Question (La) bulgare. La Révolution de Philippopoli.—du 6-18 septembre 1885. Les responsabilités. Édit. Ollendorf.—Paris, 1888, in-8, 66 p.

L'objet de cette brochure est de représenter quelle était la cause de la révolution de Philippopoli, son développement et sur qui tombent les responsabilités de cette révolution. L'auteur, pour éclaircir cette question, renoue le présent avec le passé en donnant un rapide coup d'œil sur les origines des Bulgares, leur prospérité et sur le réveil national jusqu'au moment de l'indépendance.

- 988.—Question (La) des Balkans. Quinze années d'Études macédoniennes. Édit., O. Schepens.—Bruxelles, in-fol., 180 p.

Notes d'hier et d'aujourd'hui.

Extrait de *L'Orient* (7 Octobre 1888, 24 mars 1904).

Préface de M. N. Nicolaïdès.

Fasc. 1-12, 16 mai 1903, 15 mai 1904 (incomplet),
Recueil de divers articles sur la question macédonienne, relations des populations, greco-slaves, questions politiques, historiques et religieuses, à partir du 7 octobre 1888 jusqu'au 26 mars 1903.

- 989.—Question des communautés gréco-bulgares.
Voir : Publications de la Cour Permanente de Justice internationale. Série B. Recueil des Avis consultatifs No 17. Libr. Société d'éditions A. W. Sijthoff.—Leyde (Hollande).

Interprétation de la Convention, bulgaro-grecque d'émigration réciproque du 27 Novembre 1919.—Notion de Communauté : ses droits, sa dissolution.—Pouvoir de la Commission mixte. Voir : No 381.

- 990.—Question (La) d'Orient.—Édit. Amyot.—Paris, 1854, In-8.

Mémoires sur les Slaves du Sud.

- 991.— » » .—Impr. impériale.—Paris, 1855, In-8.

Correspondance diplomatique 1783 (6 janvier—30 octobre).

- 992.—Question (La) d'Orient au point de vue religieux. Édit. H. Samuel.—Bruxelles, 1854, In-16.

Extrait de la «*Revue trimestrielle*», t. III.

- 993.—Question (La) d'Orient devant l'Europe démocratique. —Paris, 1886, In-12.

- 994.—Question (La) d'Orient en 1877. Édit. Dentu.—Paris, 1877, In-8.

Considérations sur les derniers événements accomplis en Turquie.

- 995.—Question (La) d'Orient et le Congrès de Berlin. Édit. Douniol.—Paris, 1878, In-8.

- 996.—Question (La) d'Orient précédée du conflit Greco-Bulgare.—Édit. Douniol.—Paris, 1875, In-8.

- 997.—Question (La) du débouché bulgare à la mer Egée.—Édit. du Ministre des Affaires Étrangères.—Athènes, 1928.

la mer

- 998.—Questions de Communications.—Art. dans «*Les Balkans*», nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 1095-1100.

IVE Conférence Balkanique. Communications terrestres, I. Chemins de fer.—II. Routes. III.—Communications postales.—IV. Travaux publics V.—Communications aériennes. VI.—Communications maritimes. Statuts.—VII.—Tourisme. VIII.—Réunion préparatoire.

- 999.—Quidde (Prof.)—Discours prononcé à la session de la IVe Conférence Balkanique (Salonique) par M...., représentant du Bureau International de la Paix.—Art. dans « *Les Balkans* », nov.-déc., Athènes, 1933, p. 1012-1013.

R

- 1000.—Raccordements des Chemins de fer balkaniques.—Art. dans « *Les Balkans* », sept.—Athènes, 1931, p. 69-71.
- 1001.—Rachénov (A).—Églises de Mésemyria.—Avec le concours de M. S. Pourovsky. Impr. de l'État. Sofia.—1932, in-4, IX+110 p. Fig. et planches.
Institut archéologique bulgare.
- 1002.—Raditsa (Bogdan).—Les contrastes tragiques de l'esprit balkanique.—A la recherche d'un espoir.—Art. dans « *Les Balkans* », mars-avril—Athènes, 1933, p. 482-488.
- 1003.—Raducano (J.).—Les Pays balkaniques et la dépression économique mondiale.—Art. dans « *Les Balkans* ».—Athènes, 1932, p. 307-311.
Rapport présenté à la IIIe Conférence Balkanique, (Bucarest 20-27 oct. 1932).
- » » .—Discours prononcé à la session de la
- 1004.—IVe Conférence Balkanique (Salonique) par M...., chef de la Délégation roumaine. — Art. dans « *Les Balkans* » nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 1005-1006.
- 1005.—Raid du général Gourko dans les Balkans.
Par G.***.—Édit. Baudoïn et Cie.—Paris, 1890, in-8. cartes.
- 1006.—Rimbaud (Alfred).—Hellènes et Bulgares.—Art. dans la « *Revue de deux Mondes* » 15 sept.—Paris, 1900.
La guerre des races au Xe siècle.
- 1007.—Ramchi (Dr Nourettine), La tuberculose en Turquie.
Art. dans « *Les Balkans* », mai-juin.—Athènes, 1934, p. 618-689.
Rapport présenté à la Semaine Médicale Balkanique (Belgrade 11-13 Sept. 1933).
- 1008.—Ramon (S. Vittorio).—Agitation bulgare en Turquie.—Paris, 1906, in-8, p. 66.
Cette brochure est intéressante surtout par les détails et les documents qu'elle fournit concernant l'insurrection macédonienne et l'agitation bulgare en Turquie
- 1009.—Rapport de la commission d'organisation et juridique, présenté à la IVe Conférence balkanique par M Novacovitch (Yougoslavie).—Art. dans « *Les Balkans* ».—Athènes, nov.-déc., 1933, p. 1060-1063.

- 1010.—Rapport de la commission de politique sociale, présenté à la IV^e Conférence balkanique par M. Zaccas (Grèce).—Art. dans *«Les Balkans»*.—Athènes, nov.-déc., 1933, p. 1063-1065.
- 1011.—Rapport de la commission pour la protection des femmes et des enfants dans le Proche-Orient.—1^{er} juillet 1925 au 30 juin 1926. Édit. de la S. d. N.—Genève, 1926.
- 1012.—Rapport de la commission de politique sociale.—Art. dans *«Les Balkans»*. nov.-déc.—Athènes.—1933, p. 1063-1068.
Travaux des Commissions de la IV^e Conférence Balkanique (Salonique), rapporteur M. Zaccas, M. Théodoropoulou s.k.
- 1013.—Rapport de la commission du rapprochement intellectuel.—Art. dans *«Les Balkans»*, nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 1044-1046.
Travaux des Commissions de la IV^e Conférence Balkanique (Salonique 1933).
- 1014.—Rapports de la commission économique.—Art. dans *«Les Balkans»*, novembre-décembre.—Athènes, 1933, p. 1068-1072. u e. — Art.
Travaux des Commissions de la IV^e Conférence Balkanique (Salonique 1933). Rapporteurs: Bakalbasis (Grèce), Èvelpidi (Grèce) Prof. Sakisov (Bulgarie).
- 1015.—Rapport de la commission politique. — Art. dans *«Les Balkans»* nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 1050-1060.
Travaux des Commissions de la IV^e Conférence Balkanique (Salonique 1933). Rapporteur M. Maccas (Grèce).
- 1016.—Rapport de la Conférence de Stresa pour la reconstruction économique de l'Europe Centrale et Orientale.—Publication de la S. d. N. No C, 666, M. 321.—Genève, 1934 VII.—
Rapport sus la Bulgarie.
- 1017.—Rapport de la sous-commission d'hygiène. — Art. dans *«Les Balkans»* nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 1046-1047. hygiène.
Travaux des Commissions de la IV^e Conférence Balkanique (Salonique 1933).
- 1018.—Rapport du comité turc de l'association interbalkanique de presse. — Art. dans *«Les Balkans»*.—Athènes, 1932 p. 332
Mémoire soumis à la II^e Conférence Balkanique, (Stamboul 1931).
- 1019.—Rapport sur l'activité de la Croix-Rouge Bulgare.—Impr. de la Cour.—Sofia, 1921, In-8, p. 30. rouge

1020.—Rapport sur les travaux de la réunion Agricole de Sofia — (mai-juin 1931). — Art. dans «*Les Balkans*», sept.—Athènes, 1931, p. 63-65.

1021.—Rapprochement économique.—Art. dans «*Les Balkans*», nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 1088-1094.

IVE Conférence Balkanique.

Projet d'Entente économique régionale. Sommaire: Préambule—objet de l'accord.—Traitement bilatéral et général de la nation la plus favorisée.—Traitement préférentiel intra-balkanique.—Application du traitement de préférence intra-balkanique.—Prérogatives de la préférence intra-balkanique.—Régime des relations commerciales en dehors du traitement préférentiel.—Régime spécial des marchandises tenues en monopole ou en régie.—Unification des nomenclatures et des formalités douanières.—Politique commerciale concentrée.—Chambre de compensation pour les échanges internationaux.—Composition et fonctionnement de la «Commission Permanente».—Durée de l'entente.—Clause exitoire.

1022.—Rapprochement intellectuel.—Art. «*Les Balkans*», nov.-déc.—Athènes, 1933, p. 1094-1095.

IVE Conférence Balkanique.

Enseignement des langues balkaniques — Semaine pédagogique — Collaborations des Associations sportives. — Enseignement de l'Histoire de la civilisation.—Révision des résolutions antérieures.—Rapports sur l'application des résolutions.

1023.—Ravelet (A).—Traité de Paris. Examen critique du traité de Paris à propos de la persécution contre les chrétiens dans l'Empire ottoman.—Paris 1874, in-8.

1024.—Reclus (Élisée).—Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes.—Paris, 1887, in 8. 4 volumes.

I.—l'Europe méridionale : Grèce, Turquie, Pays des Bulgares, Roumanie, Serbie et Montagne Noire, Italie, Espagne et Portugal.

1025.—Recouly (R.).—Les Conférences de Londres et la guerre balkanique.—Art. dans la «*Revue politique et parlementaire*», 10 janv.—Paris, 1913.

1026.— » » .—La question de Scutari.—Art. dans la «*Revue Politique et parlementaire*», 10 mai.—Paris, 1913.

1027.— » » .—La note anglaise et les affaires balkaniques.—Art. dans la «*Revue politique et parlementaire*», 10 janv.—Paris, 1914.

1028.— » » .—L'Albanie, les îles et les États balkaniques.—Art. dans la «*Revue politique et parlementaire*», 10 févr.—Paris, 1914.

1029.—Recueil des traités et engagements internationaux.—Enregistrés par le Secrétariat de la S. des Nations. Édition de la S. d. N.

Textes originaux avec traductions française et anglaise.
Voir No 601.

- 1030.—Regenspusiky (Colonel).—La Guerre serbo-bulgare 1885. Combats de Slivnitsa (17, 18 et 19 novembre) Traduit de l'allemand par le lieutenant Barth... Edit. Berger-Levaul. —Paris.

Les événements jusqu'à la déclaration de la guerre de la Serbie. Situation des Bulgares au moment de la déclaration de guerre. Mouvement en avant des Serbes du 14 jusqu'au 16 novembre inclus Le théâtre du combat. Le premier jour du combat. Le deuxième jour du combat. Le troisième jour du combat. Pertes des combattants. Retraite de Serbes. Le roi Milan et le prince Alexandre comme chefs d'armée.

- 1031.—Regla (Paul de). (=Pseudonyme du docteur Desjardins).—La Turquie officielle, Constantinople. Son gouvernement, ses habitants son présent et son avenir.—Edit., Lalouet-Doucé.—Paris, 1889. In-18; Édit. Moy et Motteroz.—Paris, 1891, in-18.

- 1032.—Règlements des douanes Bulgares en vigueur au 1^{er} août 1922.—Impr. P. Glouchkoff.—Sofia, 1922, in 4 p. 152.

Chambre de Commerce Française et Bulgare.

- 1033.—Reetzenheim (Joseph).—Les conférences du 1856 et les nationalités.—Édition Dentu.—Paris, 1857. in-8.

- 1034.—Relations interbalkaniques.—

Dans la Bibliographie Balkanique (1920-1930) de M. Léon Savadjian (p. 121—135) on trouve un riche recueil de livres édités en français, en anglais, en allemand et en italien touchant toutes les phases des relations interbalkaniques.

- 1035.—Renouard (A. L.).—Les deux Bulgaries. Édit. Danel.—Lille, 1886, in-8, p. 24.

Extrait du «Bulletin de Géographie de Lille», décembre 1885. Observations géographiques, historiques et Politiques. La Roumélie orientale et la Bulgarie.

- 1036.—Renseignements économiques sur les divers pays balkaniques.—Dans la «Revue des Balkans»—Paris, 1920, in-8, p.p. 34-38, 83-84, 120-122, 188-190

- 1037.—Renseignements politiques sur les divers pays balkaniques.—Dans la «Revue des Balkans».—Paris, 1920, in-8. p. p. 55-63, 90-92, 116-119, 150-153, 104-107.

- 1038.—Réorganisation des provinces Danubiennes.—Édit. Carnier frères.—Paris, 1856, in-8.

- 1039.—Réorganisation (La) politique de l'Orient sur la base de l'équilibre des races.—Par

ces Da

tient

un indigène de la péninsule. Édit. Dentu. Paris, 1878, in-8.

- 1040.—Résolutions de la première Conférence balkanique.—Art. dans «*Europe Nouvelle*» No 667 22 nov.—Paris, 1930, p. 1705-1710.

I. Sur l'Union balkanique.—II. Sur le rapprochement politique.—III. Sur l'unification du droit.—IV. Sur le rapprochement intellectuel.—V. Sur le rapprochement économique.—VI. Sur les communications.—VII. Sur la politique sociale.—VIII. Statuts de la Conférence balkanique.—IX. Règlements des travaux de la Conférence.—X. Résolutions concernant le siège de la Conférence.—XI. Message adressé aux peuples, aux gouvernements et à la presse des Balkans.

- 1041.—Résolutions de la Conférence interbalkanique.—Art. dans le «*Bulletin de la coopération intellectuelle*», janvier,—Paris, 1931, p. 34-36.

Texte des résolutions.

- 1042.—Résultats de l'exploitation des chemins de fer bulgares pendant l'exercice 1929-30 avec chiffres comparatifs pour les deux exercices précédents.—Art. dans le «*Bulletin des transports internationaux par chemins de fer*» 39; juillet.—Paris, 1931, p. 407-409.

hemins

- 1043.—Réunion à Athènes du Comité Maritime interbalkanique.—Art. dans «*Les Balkans*», mai-juin.—Athènes, 1933, p. 112-115

Statuts de la Section maritime de la Chambre Interbalkanique de Commerce et d'Industrie

- 1044.—Réunion à Istanbul pour le commerce et l'industrie.—Art. dans «*Les Balkans*», mai-juin.—Athènes, 1933, p. 121-122.

et

- 1045.—Réunion à Sofia pour les communications, le Tourisme et l'Aviation.—Art. dans «*Les Balkans*», mai-juin.—Athènes, 1933, p. 116-121.

Résolutions de la Sous-commission des communications.—Résolutions de la Sous-commission du tourisme.—La Sous-commission d'aviation.

- 1046.—Reuter (Hugo).—Aperçu sommaire sur la Question d'Orient et les conditions de la paix. Traduit de l'allemand, par H. Dubois. Édit. Fischboucher.—Paris, 1878, in-8,

- 1047.—Revendications (Les) des Bulgares de Macédoine.—Art. dans la «*Bibliothèque Universelle*» t. XXVIII, Lausanne, 1885, p. 122-131.

- 1048.—Revision des traités.—Art. dans le «*Monde Slave*», 8, janvier.—Paris, 1931. p. 1-15.

le «Mon

- 1049.—Révolution (La) de Philippopoli du 6-18 sept. 1885.—Paris, 1888, in-8.

Les responsabilités.

- 1050.—Revue de l'économie bulgare en 1930.—Art. dans la «*Banque nationale de Bulgarie*», bulletin mensuel; février.—Sofia, 1931, p. 1-3.

- 1051.—«*Revue des Balkans*».—Éditeur-Directeur Léon ¹¹ Leon Savadjian, Rue de Rennes 71, Paris.—Première année d'édition 1928, in-8.

C'est la première revue consacrée exclusivement aux questions balkaniques. Son infatigable Directeur, M. Léon Savadjian, a pu, pendant plusieurs années, donner un vrai portrait des relations des Nations balkaniques pendant et après la Guerre mondiale.

Voir : Savadjian Léon.

- 1052.—«*Revue Macédonienne*».—En vente chez George Crès et Cie, 116 Bd St. Germain.—Paris.

- 1053.—Roussopoulo (Me Agnès) et Colocotronis (Const.). Rapport sur la question du trafic des femmes et des enfants dans les pays balkaniques.—Art. dans «*Les Balkans*», août-sept.—Athènes, 1934, 6. 416-418.

Rapport présenté à la Ve Conférence Balkanique au nom du groupe hellénique.

- 1054.—Richesse (La) minière de la Bulgarie.—Art. ^{ulgarie-} dans le bulletin «*La Banque Nationale de Bulgarie*» fin décembre.—Sofia, 1931, p. 4-5.

- 1055.—Rindoff (Constantin H.).—Les États-Unis des Balkans Édit. Jouve et Cie.—Paris, 1930, in-8, p. 218.

Étude critique sur la possibilité d'une entente politique, économique et les moyens de réaliser l'union fédérative des États balkaniques.

Bibliographie : p. 211—216.

- 1056.—Robert (Cyprien).—Les Slaves de Turquie, Serbes, Monténégrins, Bosniaques, Albanais et Bulgares. Leurs ressources; leurs tendances et leurs progrès politiques. Édit. L. Passard et Jules Labitte.—Paris, 1844, 2 vol. in-8 t. I, iv+360 p; t. II, 416 p.

L'auteur s'est proposé de décrire l'état actuel, les mœurs privées et politiques des provinces des nations slaves en Turquie leurs villes, les ressources de leur sol, leur commerce intérieur et extérieur et les avantages qui résulteraient pour l'Europe de leur régénération.

En racontant l'histoire contemporaine de ces nations il indique par quels moyens elles seront rendues à leur constitution naturelle et à l'existence politique qu'elles réclament depuis si longtemps.

Après avoir parlé des Slaves de Turquie en général, il consacre, dans le tome II, 6 chapitres spécialement à la Bulgarie.

Livre V. (p. 228) Chapitre premier. Statistique de la Bulgarie. Aspect général.—Chapitre II. Caractères, mœurs, industrie du peuple bulgare.—Chapitre III. Voyage à travers les cinq provinces de la Bulgarie.—Chapitre IV. État social, corvées—écoles et clergé. Les Haidereks.—Chapitre V. Réveil politique et tentative d'émancipation des Bulgares depuis le commencement de ce siècle.—Chapitre VI. Intérêts des grandes puissances en Bulgarie. Faiblesse de la Russie dans les Balkans. Mesures à prendre par la diplomatie française.

- 1057.— » » .—Les Slaves de Turquie.—Paris, 1852, in-8 2 vol.

Édit. de 1844 précédée d'une introduction nouvelle sur leur situation pendant et depuis leur insurrection de 1849—1851.

- 1058.— » » .—Les Origines Slaves. Éd. Passard.—Paris, 1852, in-8, IH+216 p. (Extrait de l'ouvrage intitulé: «Le monde slave».

La question de la formation des nationalités slaves. L'intention de l'auteur a été de donner à ses recherches une utilité pratique, en rattachant l'état ancien et les tendances historiques de ces peuples à leur état et à leurs tendances actuelles. Ainsi on y voit entremêlé le panslavisme primitif et le panslavisme contemporain de l'écrivain.

- 1059.—Roger (Noelle).—La Route de l'Orient. Libr. Académique Perrin et Cie, Paris.

Bosnie-Herzégovine — Scutari-d'Albanie—Types— Roumanie—La Dobrodja.—Constantinople.—Gravures.

- 1060.—Roger Madol (Hans).—Ferdinand de Bulgarie. Le rêve de Byzance. — Édit. Plon.—Paris, in-8, 311 p., 8 grav. h. t.

- 1061.—Rolin-Jacquemyns (G).—Le droit international et la Question d'Orient. Edit. Bruylant-Christophe. Bruxelles, 1877, in-8.

- 1062.— » » .—Chronique du droit international. Édit. Pedone-Lauriel.—Paris et Gand, 1878, in-8.

Extrait de la «Revue de Droit international»

Les événements d'Orient depuis février 1887 jusqu'en mars 1878.

- 1063.—Rouchdi (Dr Tevfik). Discours.—Art. dans «*Les Balkans*», janvier-Février.—Athènes, 1954, p. 97-98.

Discours prononcé au cours du dîner officiel offert à l'occasion de la signature du pacte d'Entente Balkanique (9 février 1934) par le président du Conseil et Madame Tsaldaris.

(Pour les autres discours voir: Maximos, Titulesco, Jevtich et Tsaldaris).

- 1064.—Rougier (Antoine).—L'intervention de l'Europe dans la question de Macédoine. Édit. A. Pedone.—Paris, 1906, in-8, p. 24.

Extrait de la «Revue générale de droit international public». Intervention collective des grandes puissances pour obliger la Sublime Porte d'introduire certaines réformes en Macédoine. Le conflit et sa solution.

1065.—Rousselet (Louis).— Voir : Vivien de St-Martin.

1066.—Routier (Gaston).—La Macédoine et les Puissances. Édit. Dujarric et Cie.—Paris (1904), in-16, 354 p. 354.

Enquête du «Petit Parisien» en Autriche, en Hongrie, en Serbie, en Bulgarie, en Turquie, en Grèce, en Macédoine, Chez les Bulgares : Déclarations du président du Conseil des ministres.—Entente avec la Turquie.—L'opinion du ministre de l'intérieur.

1067.—Roy (le Dr. Ch.). Souvenirs politiques et militaires de Bulgarie.—Deux révolutions, la guerre serbo-bulgare. Édit. Charles Bayle.—Paris, 1898, in-8, IV+304 p.

Études sur la Révolution de Philippopoli et la guerre serbo-bulgare.

1068.—Ruestori (F. W.).—Histoire de la Péninsule.—Paris, 1888, in-8.

1069.—Russie et Bulgarie. — Édit. Ollendorff. -- Paris, 1887, in-8

Les causes occultes de la Question bulgare.

1070.—Rustow (W.).—La Question d'Orient; histoire de la Péninsule des Balkans. Traduction française par G. Reynaud. Westhausser, Édit.—Paris, 1877, in-8.

(à suivre)

ERRATUM

Une erreur regrettable s'étant glissée dans l'article de Monsieur S. Th. Lascaris «Coup d'œil sur la Question d'Orient» dans notre dernier numéro, nous prions nos lecteurs de bien vouloir apporter la rectification suivante sur leurs exemplaires :

A la page 31, ligne 8, à la place de la phrase «L'asservissement de la Serbie semblait aussi désirable à la Russie» il faut lire : «L'asservissement de la Serbie semblait aussi désirable à l'Allemagne et à l'Autriche, qu'il paraissait intolérable à la Russie».